
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1839.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la section centrale, sur le Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1840 ().*

MESSIEURS,

La section centrale, chargée d'examiner le Budget du Département de l'Intérieur, m'a confié le soin de vous présenter le résultat de ses investigations. Je viens m'acquitter de cette tâche.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1 ^r . —	<i>Traitement du Ministre.</i>	21,000	»
— 2. —	<i>Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service</i>	142,220	»
— 3. —	<i>Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses</i>	20,000	»
— 4. —	<i>Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.</i>	2,000	»

Tous les chiffres de ce chapitre, qui sont les mêmes que ceux votés au Budget précédent, ont été adoptés sans observations par toutes les sections ainsi que par la section centrale.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 1 ^r . —	<i>Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés</i>	8,000
-------------------------	---	-------

(*) La section centrale était composée de MM. De Behr, président, De Foere, De Langhe, De Renesse, Cools, De Nef et Maertens, rapporteur.

ART. 2. — <i>Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.</i>	7,570 80
— 3. — <i>Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.</i>	5,000 »

Ces trois chiffres, les mêmes que ceux portés au Budget de 1839, n'ont donné lieu à aucune observation. Toutes les sections et la section centrale les adoptent.

ART. 4. — <i>Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune</i> . . . fr.	60,000 »
--	----------

Cette demande de crédit présente une majoration de 5,000 francs comparativement à l'exercice de 1839. Une note insérée au Budget en explique les motifs. Toutes les sections ainsi que la section centrale y ont donné leur assentiment. Cependant, une section se déclare peu rassurée sur la répartition juste et équitable de ce crédit. Elle désire se convaincre si tous les légionnaires, qui obtiennent des subsides, sont réellement dans le besoin, et, à cet effet, elle demande la production d'un état nominatif des légionnaires secourus par le trésor.

Cet état a été réclamé au Ministère et se trouve imprimé à la suite du présent rapport, n° 1.

La section centrale, en parcourant cet état, y a reconnu des personnes qui jouissent d'un traitement assez élevé, et qui ne paraissent pas être dans une position qui réclame des subsides.

CHAPITRE III.

FRAIS D'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

La cinquième section et la section centrale émettent le vœu d'une réorganisation des commissariats d'arrondissement sur une base uniforme dans les différentes provinces du royaume, en les mettant en coïncidence, autant que possible, avec les arrondissements judiciaires.

ART. 1 ^{er} . — <i>Province d'Anvers</i> fr.	124,077 »
---	-----------

Dans le Budget de 1838, le litt. E de cet article ne s'élevait qu'à 13,800 fr. ; il fut, pour 1839, augmenté d'une somme de fr. 2,818 50 c^s, pour réparations aux toits et aux gouttières des bâtiments de l'hôtel provincial. Cette majoration n'a été admise par la section centrale d'alors que comme dépense extraordinaire et n'étant pas de nature à être reproduite l'année suivante : dès lors ce littéra aurait dû être porté pour 1840 au même taux où il se trouvait en 1838. C'est ce qui n'a pas lieu, et la réduction sur le chiffre de 1839 n'étant que de fr. 818 50 c^s, il en résulte une augmentation réelle de 2,000 francs sur ce littéra.

La section centrale ayant demandé des explications à cet égard, les motifs suivants lui ont été communiqués pour justifier cette majoration :

» L'expérience de plusieurs années a démontré que malgré la plus sévère économie, il n'est pas possible, moyennant la somme de 13,800 francs, de faire face à toutes les dépenses imputables sur ce littéra., et qui se composent principalement des suivantes :

1 ^o Frais de bureau, impressions, etc., s'élevant environ à . . . fr.	6,000
2 ^o Nettoyage journalier, ports de lettres, paquets et menues dépenses	2,000
3 ^o Frais d'éclairage	1,000
4 ^o Frais de chauffage	2,500
Ensemble	11,800

» De manière qu'il reste une somme de 2,000 francs pour pourvoir à l'entretien ordinaire de bâtiments d'un développement immense, à toutes espèces de réparations intérieures, et cela dans une localité où les fournitures et main-d'œuvre sont à des prix très-élevés et, enfin, à l'entretien et au renouvellement du mobilier. Avec d'aussi faibles ressources il n'est pas possible de subvenir même aux besoins ordinaires de ces différentes catégories : aussi le litt. *E* a-t-il présenté chaque année un déficit, qu'il a fallu couvrir tant par des transferts d'un littéra à l'autre, que par des imputations sur l'exercice suivant.

» Cette année les voûtes des caves de l'hôtel nécessitent de grosses réparations dont on ne peut plus différer l'exécution sans s'exposer à les voir crouler, et dont l'entretien, depuis trente ans, a été entièrement négligé. D'après le rapport qui en a été fait par l'ingénieur, ces travaux et quelques autres réparations extraordinaires exigeront une dépense de fr. 990 65 c^s. Ce fonctionnaire les envisage de toute nécessité, et déclare que si l'exécution devait encore en être remise, elle entraînerait à des dépenses bien plus considérables. »

Déterminée par ces motifs, la section centrale adopte le crédit pétitionné.

ART. 2. — *Province de Brabant*. fr. 133,375.

Cet article présente au litt. *B* : *Traitements des employés et gens de service*, une majoration de 4,000 francs comparativement au crédit alloué pour 1839.

Les 1^{re}, 2^{me} et 4^{me} sections n'admettent pas cette majoration, comme ne leur paraissant pas suffisamment justifiée. Les autres sections n'ont fait aucune observation.

A la demande de la section centrale, tendant à obtenir des explications détaillées sur cet objet, il a été répondu par la production des trois pièces suivantes : 1^o une missive du gouverneur du Brabant; 2^o un état nominatif des employés et gens de service de cette administration, et 3^o un tableau comparatif du nombre des employés des diverses administrations provinciales et des traitements respectivement affectés à leurs grades.

Ces deux dernières pièces se trouvent jointes au présent rapport, nos 2 et 3.

Quant à la première, elle expose que cette majoration est devenue indispensable pour que l'on puisse attacher au personnel de l'administration le nombre d'employés capables, nécessaires à la marche régulière des affaires;

Que, par suite de l'augmentation incessante de la besogne dans le Brabant (augmentation qui s'explique suffisamment par celle de la population, par les constructions nouvelles qui s'élèvent de toutes parts, par l'élan donné à l'indus-

trie . par le siège du Gouvernement et de la plupart des principales associations à Bruxelles , etc., etc.), on a déjà dû prendre quelques expéditionnaires surnuméraires , afin d'assurer le service.

Elle ajoute que les employés supérieurs actuels du gouvernement provincial du Brabant sont moins bien payés que la plupart des employés de la ville de Bruxelles , que ceux des gouvernements des autres provinces , et qu'en allouant la majoration de 4,000 francs, le crédit affecté à ce service sera encore en dessous de ceux des autres provinces , eu égard à la population et à l'importance du Brabant, et sans même considérer la position exceptionnelle de la ville de Bruxelles comme capitale.

La section centrale, après en avoir délibéré, a adopté la majoration par trois voix contre une. Deux membres se sont abstenus.

ART. 3. — *Province de la Flandre occidentale* fr. 140,157 »

Même chiffre qu'au Budget précédent. — Adopté.

ART. 4. — *Province de la Flandre orientale* fr. 142,746 »

Cet article présente une diminution de 7,500 francs , somme égale à la majoration qui avait été accordée au Budget de 1839 , pour travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'hôtel provincial.

Adopté.

ART. 5. — *Province de Hainaut* fr. 150,438 »

ART. 6. — *Province de Liège* fr. 134,330 »

Ces deux articles , dont les chiffres répondent à ceux votés pour 1839 . ont été adoptés par toutes les sections et par la section centrale.

ART. 7. — *Province de Limbourg* fr. 108,345 40

Deux litt. de cet article ont subi une diminution comparativement à l'exercice de 1839 , savoir :

1^o Le litt. F. *Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement*, etc. fr. 6,534 80

Et 2^o le litt. G. *Indemnités des membres du conseil de mi-lie*, etc. fr. 2,800 »

ENSEMBLE. 9.334 80

Ces réductions sont le résultat de la cession d'une partie de la province à la Hollande.

Trois sections estiment que le même motif devrait aussi amener des réductions sur d'autres litt., et notamment sur le litt. B, relatif aux *traitements des employés*. Elles espèrent que le Gouvernement avisera au moyen de placer ailleurs ceux d'entre eux que la diminution du travail a rendus inutiles dans l'administration de cette province.

La section centrale est également d'avis qu'il y a lieu d'introduire successivement des réductions plus fortes que celles proposées au Budget. Elle adopte pour l'exercice de 1840 le chiffre pétitionné.

ART. 8. — *Province du Luxembourg.* fr. 117,691 »

Trois litt. de cet article se trouvent réduits comparativement aux crédits alloués pour 1839, savoir :

1 ^o Le litt. B. <i>Traitement des employés</i> fr.	1,578 »
2 ^o Le litt. G. <i>Traitement et abonnements des commissaires d'arrondissement, etc.</i> fr.	11,681 »
Et 3 ^o le litt. F. <i>Indemnités des membres du conseil de milice, etc.</i> fr.	650 »
ENSEMBLE. fr.	13,909 »

Adopté avec les mêmes observations des trois sections et de la section centrale, que pour la province de Limbourg.

ART. 9. — *Province de Namur* fr. 109,508 »

Ce chiffre, le même que celui voté au Budget de 1839, a été adopté par toutes les sections et par la section centrale.

ART. 10. — *Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.* fr. 18,000 »

Adopté.

CHAPITRE IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ART. 1^{er} — *Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.* fr. 80,000 »

Adopté.

ART. 2. — *Frais des deux universités de l'État.*

A. *Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités* fr. 453,548 »

Adopté.

B. *Bourses et médailles (*)* 36,800 «

Adopté.

C. *Subside pour le matériel des deux universités (**)* . . fr. 100,000 »

Adopté.

(*) Pour la marche et les principes suivis par le Gouvernement dans la collation des bourses, voir les rapports présentés à la Chambre par le Ministre de l'Intérieur, le 9 février 1838 (pp. 13, 14 et 15) et le 20 mars 1839 (p. 21).

(**) Le rapport susmentionné du 20 mars 1839 contient, aux pages 7 à 13, des détails sur la nature et l'objet des dépenses matérielles des deux universités de l'État.

ART. 3. — *Frais de l'école industrielle de Gand* . . . fr. 10,000 »

Adopté.

ART. 4. — *Frais d'inspection des athénées et des collèges* . fr. 8.800 »

Adopté.

ART. 5. — *Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen* fr. 113,000 »

Adopté.

La section centrale, pour satisfaire au désir exprimé par deux sections, a réclamé un tableau de répartition de la somme allouée au Budget de 1839. Ce tableau est annexé au présent rapport, n° 4.

ART. 6. — *Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges* fr. 5,000 »

Adopté.

L'état de la répartition de ce crédit se trouve joint au présent rapport, n° 5.

ART. 7. — *Instruction primaire* fr. 275,000 »

Adopté.

La section centrale, conformément au vœu de l'une des sections, a demandé le tableau des instituteurs, par province et commune, avec les traitements qui leur sont alloués.

Il a été satisfait à cette demande par la communication des états de traitement qui ont été liquidés au profit des instituteurs de toutes les provinces pour le 4^e trimestre de 1839. Ces états sont annexés au présent rapport, n° 6.

ART. 8. — *Subsides pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles* fr. 20,000 »

Adopté.

Tous les chiffres de ce chapitre sont les mêmes que ceux qui ont été votés pour l'exercice de 1839.

CHAPITRE V.

CULTES.

ART. 1^{er}. — *Culte catholique*. fr. 3,906,047 »

A. *Traitement du cardinal - archevêque, des évêques, des vicaires généraux, chanoines, directeurs et professeurs des séminaires, et subsides pour les travaux à faire au palais et séminaires épiscopaux* 434,800 »

Adopté. — Chiffre égal à celui du Budget précédent.

B. *Traitement des curés, desservants, chapelains et vicaires* . 3,221,247 »

Ce chiffre présente une diminution de 205,103 francs, comparativement au Budget de 1839.

Un simple coup d'œil jeté sur le tableau n° 2 des *Notes générales*, p. 98 et suiv., auquel le Budget renvoie, fait voir que cette diminution résulte de la cession d'une partie du Limbourg et du Luxembourg; mais en comparant les chiffres de ce tableau avec ceux du même tableau annexé au Budget de 1839, on remarque que la réduction devrait être pour le Limbourg de fr. 205,103 »

Et pour le Luxembourg de 227,859 »

Ensemble. fr. 432.962 »

De sorte que, loin d'une diminution, ce litt. contient une majoration réelle de 227,859 francs.

Et une comparaison ultérieure des deux tableaux démontre que, abstraction faite d'une augmentation de besoins provenant de l'élévation de plusieurs chapelles en succursales et de la nomination de nouveaux vicaires en 1839, la majoration se trouve répartie pour une somme de 169,560 francs aux chiffres portés pour dépenses diverses et imprévues dans chaque province.

En effet, ces chiffres, qui étaient en 1839 pour la province de :

Anvers	fr. 3,500	sont portés pour 1840 à fr.	23,500,	donc majoration de fr.	20,000
Brabant	4,440	—	27,000,	—	22,560
Flandre occidentale.	3,400	—	21,500,	—	18,100
Flandre orientale.	4,000	—	22,500,	—	18,500
Hainaut.	3,400	—	22,000,	—	18,600
Liège	3,600	—	22,500,	—	18,900
Limbourg	3,700	—	21,000,	—	17,300
Luxembourg	3,400	—	21,500,	—	18,100
Namur	2,000	—	19,500,	—	17,500

Chiffre alloué pour 1839 . . . 31,440. Chiffre demandé pour 1840 201,000. Total de la majoration fr. 169,560

De telle sorte que le total des dépenses diverses et imprévues, qui, pour 1839, ne s'élevait qu'à 31,440 francs, est porté au Budget actuel à la somme de 201,000 francs.

Une section ayant demandé des explications relativement à cette grande différence, la section centrale, avant de voter sur le chiffre, s'est adressée au Gouvernement qui lui a transmis les renseignements suivants :

« Ce crédit doit subvenir :

» 1^o Au paiement des traitements attachés à des postes rétribués, mais vacants, faute de prêtres. Ces postes sont assez nombreux, surtout dans les diocèses de Tournay, de Liège et de Namur; mais, chaque année, les évêques parviennent à en remplir un certain nombre. Les places habituellement remplies sont seules comprises dans les prévisions des cinq premiers nos du tableau.

» 2^o Au paiement des coadjuteurs donnés aux ecclésiastiques âgés ou infirmes. La loi du 9 janvier 1837, combinée avec le décret du 17 novembre 1811, leur donne droit à un traitement de 500 francs. Cette dépense, d'une nature trop variable pour former un poste séparé, est présumée devoir s'élever à une somme d'environ 20,000 francs. Cette évaluation ne paraîtra pas exagérée, si l'on réfléchit qu'elle ne suppose qu'un nombre habituel de 40 coadjuteurs seulement, pour plus de 2,800 curés, desservants et chapelains.

» 3^o A la dotation des postes nouveaux dont l'érection sollicitée serait reconnue nécessaire.

» Le grand accroissement que la population a pris, depuis vingt-cinq ans, dans toutes les communes, et surtout dans celles où des établissements industriels se sont formés, a rendu le personnel ecclésiastique insuffisant dans beaucoup de localités. La création d'un certain nombre de places de vicaires est d'une nécessité incontestable.

» Le Gouvernement est, en outre, saisi d'un nombre assez considérable de demandes qui réclament avec fondement l'élévation de certains postes ecclésiastiques à une classe plus élevée.

» Les cures auxquelles il s'agirait de donner un rang supérieur, ne sont qu'au nombre de cinq. Il est à désirer que cette mesure puisse se réaliser au moins dans le diocèse de Namur, qui n'a que trois cures de première classe, quoiqu'il comprenne plusieurs villes, chefs-lieux d'arrondissements et de tribunaux, où les besoins sont plus grands que dans les campagnes.

» Les autres demandes concernent des églises qui n'ont actuellement que le rang de chapelles, et dont les communes sollicitent l'érection en succursales. Elles sont d'autant plus justes, dans la plupart des cas, que ces églises, qui étaient autrefois paroissiales et qui le sont encore dans l'ordre spirituel, n'ont été réduites au rang de chapelles que sous le rapport du traitement, par une économie du Gouvernement français. Les chapelains ne sont rétribués que comme vicaires, et même depuis quelques années seulement. Il en résulte, que les habitants des communes intéressées doivent s'imposer des charges spéciales, quelquefois assez onéreuses, pour fournir un traitement à peine suffisant aux ecclésiastiques qui desservent leurs églises. La différence qui existe entre le traitement des desservants et celui des chapelains n'a point de motif: et, puisque les traitements des ministres des cultes sont une charge de l'État, il n'est que juste de délivrer ces communes d'une charge exceptionnelle qui constitue un privilège à leur détriment. Il est bon de faire remarquer ici que les églises dont il s'agit ne sont point des chapelles de hameaux; ce sont de véritables églises paroissiales, comprenant des communes entières dans leur circonscription.

» Les demandes de l'espèce s'accordent sur les avis des députations provinciales et des autorités diocésaines. Toutes ne sont pas encore entièrement instruites. Parmi celles qui le sont, on compte :

» 5 cures à transférer de la 2 ^{me} classe à la 1 ^{re} . Différence fr.	3,412	»
» 48 chapelles à ériger en succursales. Différence	13,800	»
» 37 postes de vicaire à rétribuer	18,500	»
TOTAL.		35,712 »

» Il est très-apparent que la plupart des demandes encore en instruction se trouveront également fondées, à en juger par les raisons, au moins plausibles, sur lesquelles elles sont motivées.

» Cette dépense est commandée par l'équité, car il n'est pas juste que les communes qui réclament continuent de payer seules une forte partie du traitement des prêtres qui desservent leurs églises, tandis qu'elles contribuent à l'égal des autres, aux frais du culte. Il est d'autant plus facile de leur rendre justice, que la charge qui en résulte est plus que compensée par la réduction des pensions ecclésiastiques.

» 4^o Aux besoins imprévus.

» Indépendamment des causes énoncées aux trois § qui précèdent, il est nécessaire de tenir en réserve une somme suffisante pour faire face aux réclamations fondées qui pourraient surgir en dehors des prévisions du Budget.

» Il est encore nécessaire de pouvoir parer aux événements extraordinaires qu'il n'est donné à personne de prévoir. Tel a été, par exemple, en 1839, l'incendie de la cathédrale de Bruges. Ni l'import du litt. C, ni celui des dépenses diverses et imprévues ne laissait au Gouvernement la faculté d'assurer la restauration immédiate de ce bel édifice. Il aurait fallu le laisser exposé plusieurs mois aux injures de l'air, et demander au présent Budget une somme beaucoup plus considérable que le subside accordé, si les fonds demeurés disponibles par suite de la cession d'une partie du Limbourg et du Luxembourg, n'avaient permis d'obvier à l'insuffisance du crédit pour dépenses imprévues.

» La différence qui existe entre les chiffres demandés pour 1839 et 1840, provient de ce que les calculs de 1839 n'avaient été établis que d'après la 1^{re}, la 2^{me} et la 1^{re} partie de la 4^{me} des bases ci-dessus énoncées. Encore la 2^{me} avait été mal calculée, car la dépense relative aux coadjuteurs, restreinte dans les plus étroites limites à 20.000 francs, emportait seule les deux tiers de la somme pétitionnée pour toutes les dépenses diverses et imprévues. Ce crédit avait subi, pour l'année présente, une réduction (voir aux développements du Budget de 1839, chap. V, art. 1, litt. B, tableau n^o 2. note **) pour laquelle le désir de l'économie a été trop exclusivement consulté, et il serait demeuré au-dessous des besoins, si les fonds demeurés libres dans le Limbourg et le Luxembourg n'avaient pourvu accidentellement à son insuffisance.

» La base énoncée au § 3, n'élève que temporairement le chiffre de la somme pétitionnée. Les demandes qui y donnent lieu recevront une solution dans un délai assez court, et la somme qui doit y faire face accroîtra celle des prévisions ou disparaîtra du Budget, selon que les requêtes auront été accueillies ou rejetées.

» La majoration est donc fondée, d'une part, sur l'insuffisance du crédit de 1839, et de l'autre sur la nécessité d'une dépense qui ne peut encore être exactement évaluée.

» Au reste, la discrétion dans les dépenses a été observée pour ce chapitre comme pour tous ceux du Budget de l'Intérieur. C'est ainsi que le chiffre du litt. C a été laissé au-dessous des besoins réels et déjà connus, parce qu'on a cru pouvoir donner quelque chose aux éventualités, et faire la part des économies qui pourraient se présenter sur les autres crédits ou sur les dépenses imprévues, sauf à renvoyer au futur Budget les dépenses les plus susceptibles de cet ajournement, si ce calcul, un peu incertain il est vrai, se trouvait en défaut. »

Ces motifs, que l'on pouvait invoquer les années précédentes aussi bien qu'aujourd'hui, n'ont point paru déterminants à la section centrale.

Toutes les nominations et promotions dont on y parle, ne se feront qu'au fur et à mesure que les demandes seront instruites et trouvées fondées, et dès-lors, les dépenses qui en résulteront ne seront que successives.

La section centrale a donc lieu de penser qu'un crédit égal à celui voté pour 1839 pourra satisfaire aux besoins de 1840, et elle est d'autant plus fondée à le croire, que les mêmes raisons qui ont été invoquées aux développe-

ments du Budget de l'année dernière , pour fixer le montant du crédit , existent également aujourd'hui. D'ailleurs , si , contre ses prévisions , des besoins urgents plus élevés se faisaient sentir , le Gouvernement ne serait pas sans ressources , puisqu'au litt. A du même article , se trouve encore portée pour dépenses imprévues une somme de fr. 30,977 61 cs.

D'après ces considérations , la section centrale . à la majorité de 5 voix contre 1 , rejette la majoration de 169,360 francs.

C. *Subsides pour la construction , la restauration et l'entretien*

des églises et presbytères fr. 250,000 »

Ce chiffre , qui est majoré de 95,000 francs , comparativement au Budget de 1839 , a été adopté par toutes les sections et par la section centrale.

Une note à la suite de ce litt. comprend dans le chiffre demandé une somme de 40,000 francs pour les réparations qui s'opèrent à l'église des SS.-Michel et Gudule , à Bruxelles. Une section fait remarquer que c'est au Budget de 1835 qu'une première somme a été demandée pour ces réparations , qu'il a été dit alors que le subsidé se répartirait sur quatre exercices , et que les réparations seraient terminées en quatre années. Elle désire savoir pourquoi le Gouvernement pétitionne encore au Budget de 1840 une somme de 40,000 francs pour cet objet.

La même section demande si le Gouvernement maintient généralement la règle de n'intervenir que pour un tiers dans les subsides nécessaires pour les édifices du culte , sans que ces subsides excèdent jamais ceux qu'accorde la province.

La section centrale ayant réclamé des explications sur ces deux points , il a été répondu comme suit :

A la première question :

« Si , en 1835 , le Gouvernement espérait pouvoir faire face à la dépense nécessaire pour les réparations de l'église des SS.-Michel et Gudule , au moyen d'un subsidé spécial de 160,000 francs , il a été déçu dans ses prévisions , car la dépense totale a été évaluée à 420,000 francs.

» La fabrique ne peut intervenir dans la dépense , les subsides réunis de la ville et de la province , qui les accordent depuis 1836 , ne sont que de 17,000 francs par an , somme évidemment trop faible pour pouvoir entretenir les travaux sans un fort subsidé de la part du Gouvernement.

» Voici , d'après le devis , la répartition des fonds jugés nécessaires pour les-dits travaux :

Toiture , charpente et vitraux	fr. 52,000 »
Réparation des deux tours	200,000 »
— du portail et du chœur.	50,000 »
— des deux façades de l'église.	80,000 »
Dépenses imprévues.	38,000 »
TOTAL.	fr. 420,000 »

A ces renseignements il a été joint un rapport de la fabrique de l'église , daté du 9 juin 1838. Il en résulte que les travaux qui restaient encore à faire à la fin de ladite année , consistaient dans la réparation de deux façades de l'une des tours , des deux portails et de tout le vaisseau de l'église ; que les dépenses

faites au 31 mars de la même année s'élevaient à fr. 260,216 02 c^s. sur laquelle somme il avait été payé celle de fr. 214,140 32 c^s, et que quant aux sommes encore nécessaires pour continuer les restaurations, la nature des travaux à exécuter en rendait toute évaluation, même approximative, impossible. d'autant plus qu'en général, on avait trouvé l'état du bâtiment beaucoup plus mauvais qu'on aurait pu le penser avant de commencer les travaux, de telle sorte que pendant longtemps encore il devra être accordé des subsides.

A la seconde question il a été répondu :

« La règle que le Gouvernement suit en général, est d'accorder des subsides gaux à ceux alloués par les provinces. Il ne les accorde du reste, qu'après qu'il a été établi que les fabriques, les communes et les habitants, ont fait tous les sacrifices qu'ils pouvaient convenablement s'imposer.

» Ce n'est que dans le cas où la dépense à faire élève la moitié du subside nécessaire au-dessus du niveau des ressources provinciales, que le Gouvernement alloue des sommes qui dépassent les subsides provinciaux. »

Une autre section désirant savoir sur quel pied serait répartie la somme de 37,000 francs portée, sans division, pour l'église de St-Martin à Liège et pour la cathédrale de Bruges;

Il a été répondu qu'on n'avait pu diviser ces deux sommes, parce que le devis de l'église de St-Martin n'est pas encore arrêté définitivement. On présume que le subside devra s'élever de 20,000 à 25,000 francs. Les travaux de grosse réparation ont pu seuls être effectués à Bruges. L'évaluation des autres ne pourra se faire que plus tard.

Crédit nouveau.

Le Ministre a adressé à la section centrale une demande, tendant à comprendre au chap. V, art. 1, litt. C, une *allocation supplémentaire de 100,000 francs pour l'érection d'un petit séminaire à St-Trond, en remplacement de celui qui existe à Rolduc, commune située sur la partie du territoire assigné à la Hollande.*

L'évêque de Liège désirant transférer sur le sol belge, le petit séminaire actuellement établi à Rolduc, a demandé et obtenu l'autorisation d'acheter, à cet effet, les bâtiments encore existant de l'abbaye de St-Trond. Cet achat est réalisé, mais il faut approprier les bâtiments à leur nouvelle destination et reconstruire ceux qui ont été autrefois démolis. Il en résultera, d'après les plans est devis, qui viennent d'être communiqués à la section centrale, une dépense de fr. 536,203 80 c^s.

L'évêque de Liège a demandé l'autorisation de disposer, à cette fin, d'une somme de 200,000 francs, à provenir de la vente du bâtiment de Rolduc, et, pour le reste, de capitaux à employer ou d'emprunts à contracter sur les ressources du séminaire diocésain. Il resterait dont un découvert de fr. 336,203 80 c^s, et c'est pour parvenir à le combler qu'un premier subside de 100,000 fr. est demandé à la Législature. Toutefois, il est à remarquer que ces chiffres ne sont qu'approximatifs, la vente de Rolduc pouvant seule faire connaître le montant exact des ressources diocésaines disponibles.

La section centrale n'a point jugé convenable de s'occuper du fond de cette demande, ni de faire une proposition quelconque à cet égard à la Chambre.

Elle a trouvé la chose assez importante pour être soumise , au préalable , à l'examen de toutes les sections , et partant elle a été d'avis , à la majorité de 5 voix contre 1 , de renvoyer cet objet à une loi spéciale ou au prochain Budget. Le membre dissident alloue la somme pétitionnée de 100,000 francs , sous la condition qu'il n'en serait ultérieurement accordé aucune autre pour le même objet.

ART. 2. — *Culte protestant*. fr. 48.000 »

Adopté.

Cet article présente une diminution de 32,000 francs comparativement au chiffre voté en 1839. Elle résulte de la disparition de tout le crédit qui était alloué antérieurement pour cet objet dans la province de Limbourg.

Crédit nouveau.

La section centrale a été saisie par le Ministre d'une demande tendant à *majorer de 5,000 francs* , et partant à porter à 53,000 francs le crédit pétitionné pour les dépenses du culte protestant.

Cette majoration doit servir en premier lieu à *l'établissement d'un ministre du culte anglican à Gand*. La demande de cette nomination est appuyée sur la nécessité de procurer les moyens d'exercer leur culte et de recevoir une instruction morale , aux anglais résidant dans cette ville , parmi lesquels il se trouve un assez grand nombre d'ouvriers employés dans les manufactures. Elle a paru fondée et a été accueillie par un arrêté du 15 octobre dernier. Le traitement du pasteur a été fixé à 2,000 francs , taux adopté pour les autres communautés anglicanes.

En second lieu elle est relative à *l'érection d'un synode*. Les pasteurs protestants ne pouvant trouver dans le Gouvernement actuel , sous l'empire de la Constitution de 1831 , le pouvoir modérateur que les lois de l'église protestante permettaient d'abandonner au Gouvernement précédent , ont cru devoir combler cette lacune en établissant un synode composé des pasteurs et d'un membre de chaque consistoire. Cette mesure utile aux intéressés dans leur régime intérieur , l'est aussi au Gouvernement en ce qu'elle lui offre le moyen de faire résoudre les difficultés qui se seraient présentées , si des contestations s'étaient élevées au sujet de la nomination ou de la révocation d'un ministre du culte protestant. Les questions de cette nature , décidées autrefois par le Gouvernement , n'avaient plus de juge compétent.

Le synode réclame une allocation de 1,000 francs pour les frais de sa réunion annuelle et les frais de route de ses membres.

La section centrale s'est assurée que tous les pasteurs protestants avaient adhéré à l'établissement du synode et avaient même pris part à l'élection des membres de cette assemblée.

En troisième lieu la majoration est affectée à *la création d'un traitement pour un second pasteur à Bruxelles*. Le collège des bourgmestre et échevins et la députation provinciale appuient cette demande , formée par le consistoire de Bruxelles , et le Gouvernement propose de fixer le traitement de ce pasteur à 2,400 francs.

Enfin le nouveau crédit tend, en quatrième lieu, à *augmenter le traitement du pasteur de Liège*. L'importance de sa communauté est un motif de fixer ce traitement au taux établi pour les pasteurs de Tournay et de Gand. Il en résultera une augmentation de 600 francs.

Pour couvrir ces besoins, il faudrait une somme de 6,000 francs, mais les dépenses à imputer sur les fonds imprévus (fr. 2,719 69 c^s), ne paraissant pas devoir être fortes cette année, on peut réduire le supplément à demander à 5,000 francs.

La section centrale, après en avoir délibéré, adopte ce crédit supplémentaire.

ART. 3. — *Culte israélite* fr. 11,000

Ce chiffre présente une majoration de 1,000 francs, comparativement à l'exercice de 1839. majoration qui a été rejetée par deux sections ainsi qu'à l'unanimité par la section centrale.

L'augmentation tend à porter à 4,000 francs le traitement du grand rabbin qui, jusqu'à présent, n'avait été que de 2,400 francs, différence de 1,600 fr. Pour atteindre à ce chiffre, on demande une majoration de 1,000 francs, et on prend 600 francs sur le chiffre des dépenses imprévues, qui, de 4,400 francs, tel qu'il était au Budget de 1839, se trouve ainsi réduit à 3,800 francs. Ce chiffre dépasse encore de fr. 1,080 31 c^s celui des dépenses imprévues pour le culte protestant.

La section centrale, sans examiner si et jusqu'à quel point il peut y avoir nécessité ou convenance d'augmenter le traitement du grand rabbin, est d'avis qu'alors même qu'il y aurait lieu, le chiffre des fonds imprévus est plus que suffisant pour subvenir à cette dépense. Dès lors elle n'a pu se résoudre à majorer le chiffre de 1839, qu'elle trouve assez élevé pour couvrir tous les besoins de cet article.

ART. 4. — *Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres des divers cultes* . fr. 80,000

Ce chiffre, qui est le même que celui voté au Budget précédent, a été adopté par toutes les sections et par la section centrale.

CHAPITRE VI.

INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE.

ART. 1^{er}. — *Encouragements à l'industrie et au commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale* fr. 400,000

Cette somme offre sur celle demandée pour 1839 une majoration de 180,000 francs.

Les 1^{re} et 3^{me} sections ne présentent aucune observation.

La deuxième refuse la majoration jusqu'à ce que la nécessité en soit démontrée.

La quatrième se montre peu favorable à la majoration; elle demande que le

Gouvernement fasse connaître les espèces d'encouragements qu'il se propose d'accorder. Se rappelant le funeste emploi du million Merlin, elle trouve que s'il y a des encouragements qui vivifient, il y en a d'autres qui tuent l'industrie.

Les 5^{me} et 6^{me} désirent que le Gouvernement s'explique sur les motifs qui l'ont déterminé à demander une augmentation aussi forte.

La section centrale ayant interpellé le Ministre tant sur l'utilité de la majoration pétitionnée que sur la destination qu'il se proposait d'y donner, le Ministre lui a remis une note dont la teneur suit :

« On peut apprécier sans peine les considérations qui ont motivé cette demande : les besoins de notre industrie et de notre commerce sont devenus plus grands, surtout à la suite d'une crise financière et commerciale, qui s'est fait ressentir dans ces derniers temps d'une manière plus ou moins forte sur la plupart des principaux marchés du monde, et dont ces deux branches de la richesse publique ont éprouvé un contre-coup qui réclame un concours matériel plus efficace de la part du Gouvernement. La position spéciale de certaines industries réclame en particulier sa sollicitude; mais dans le soutien et les encouragements à répartir, il usera de toutes les précautions nécessaires pour que son concours ne soit pas sans effet pour l'avenir.

» En demandant des moyens pécuniaires plus étendus, le Département de l'Intérieur a voulu particulièrement se réserver la faculté de faciliter le commerce avec les contrées lointaines, qui présenteraient des chances favorables de placement. »

Ces explications ont paru vagues et insuffisantes à la section centrale pour justifier l'utilité, et surtout le bon emploi et les avantages à résulter de la majoration demandée. En conséquence, quatre membres la rejettent et maintiennent le chiffre de 220,000 francs, tel qu'il a été voté pour 1839. Deux membres s'abstiennent.

ART. 2. — *Primes pour construction de navires* fr. 150,000

Ce chiffre présente une augmentation de 65,000 francs, une note au Budget en explique les motifs.

Toutes les sections et la section centrale l'adoptent.

ART. 3. — *Pêche nationale* fr. 60,000

Différence en plus de 6,000 francs, comparativement au Budget de 1839.

Cette majoration justifiée dans une note au Budget, a été adoptée par toutes les sections et par la section centrale. Toutefois une section émet le vœu que la prime ne soit accordée que pour autant que les armateurs dépassent dans leurs voyages les bouches de l'Escaut, ce qui serait facile à constater au moyen des pilotes que nous avons aujourd'hui à Flessingue.

ART. 4. — *Agriculture.*

A. *Encouragements à l'agriculture* fr. 449,500 »

Ce litt., comparativement à l'exercice précédent, a subi différentes modifi-

cations aux chiffres des divers numéros dont il se compose. En résultat, il présente une diminution de 1,500 francs sur le Budget de 1839. Il a été adopté par toutes les sections ainsi que par la section centrale; toutefois il a donné lieu aux observations et demandes des renseignements dont il va successivement être fait mention aux numéros auxquels elles se réfèrent.

Répartition de la somme.

1^o *École vétérinaire et d'agriculture de l'État* fr. 139,500 (*).

Ce chiffre présente une majoration de 22,500 francs comparativement au crédit de 1839. Le Budget en explique les motifs; elle provient de l'augmentation du nombre des élèves, et elle n'est qu'une avance de fonds, puisqu'une somme égale de 22,500 francs est portée en plus au Budget des Voies et Moyens, comme devant être payée par ces élèves nouveaux.

Malgré ces explications deux sections ont demandé que la justification de cette augmentation fût mieux établie.

La section centrale s'est adressée à cet effet au Gouvernement, qui a répondu que pour l'année 1838 à 1839 le nombre des élèves internes de l'école a été de 100, que déjà aujourd'hui il est de 130 et qu'indubitablement il sera encore augmenté avant le 1^{er} octobre 1840.

L'augmentation du nombre des élèves fait accroître dans la même proportion les frais de nourriture et d'entretien, provoque l'achat de nouveau matériel et nécessite un plus grand nombre de surveillants et de domestiques.

La section centrale a de plus réclamé l'état des dépenses de l'école pendant l'année 1839. Cet état est joint au présent rapport n^o 7.

2^o *Jury d'examen pour l'admission à l'exercice de la médecine vétérinaire.* fr. 4,000 »

Même chiffre que l'année précédente.

3^o *Établissements modèles pour la culture du mûrier, l'éducation des vers-à-soie, etc.* 16,000 »

Différence en moins de 4,000 francs. comparativement au Budget de 1839.

Deux sections, ainsi que la section centrale, émettent le vœu qu'il soit donné suite à l'examen du projet de loi relatif à la vente des établissements dont il s'agit.

4^o *Achat à l'étranger de plantes et graminées dont l'introduction dans notre pays peut être avantageuse, d'instruments aratoires perfectionnés, d'animaux domestiques, particulièrement de l'espèce bovine, pour l'amélioration des races indigènes* . fr. 10,000 »

Même chiffre qu'en 1839.

(*) Au Budget se trouve erronément imprimé le chiffre de 137,000 francs.

3^o *Culture de la garance, distributions gratuites de plantes et graines dans les provinces, etc.* 30,000 »

Même chiffre qu'au Budget précédent.

La section centrale ayant demandé compte de l'emploi qui a été fait des sommes allouées les années précédentes pour cet objet, l'état suivant lui a été transmis.

1835. Achat et distribution de plants de garance et d'un traité sur la culture et la fabrication de cette plante fr.	2,616 17
1836. Achat et distribution de plants de garance, impression et distribution d'un traité sur la culture de la garance à Avignon. . . .	3,853 93
1837. Achat et distribution de plants de garance.	1,180 16
1838. Frais de préparation de garances dont le Gouvernement a fait, pour l'expérience, la culture et dont le prix a été versé au trésor.	245 27
1839. Frais de voyage de la commission des garances	204 »

Il reste pour environ 7,500 francs de primes à payer sur l'exercice de 1839.

6^o *Haras; achat de chevaux. — Location des locaux. — Matériel; traitement du personnel. — Entretien, etc.* 230,000 »

Diminution de 20,000 francs, comparativement au Budget de 1839.

La section centrale a réclamé un état détaillé des dépenses faites pour cet objet durant l'exercice précédent. Cet état est annexé au présent rapport, n^o 8.

B. <i>Société d'horticulture, à Bruxelles</i> fr.	12,000 »
C. <i>Avances pour les dépenses à faire sur les fonds de l'agriculture détenus par le Gouvernement hollandais</i>	80,000 »

Ces deux chiffres, les mêmes que ceux votés au Budget de 1839, n'ont été l'objet d'aucune observation. Toutes les sections et la section centrale les adoptent.

D. <i>Supplément au 3^m tiers du fonds de non-valeurs, pour secours aux personnes réduites à la détresse par suite de pertes résultant d'événements de force majeure (feu du ciel, grêle, inondations, épizooties)</i>	24,000 »
--	----------

Même chiffre qu'au Budget précédent. — Adopté.

Une section émet le vœu qu'il soit avisé aux moyens propres à prévenir les épizooties, et la section centrale appelle l'attention du Gouvernement sur l'utilité de simplifier la législation sur le fonds de non-valeurs.

CHAPITRE VII.

LETTRES, SCIENCES ET ARTS. — FONDS PROVENANT DES BREVETS. — SERVICE DE SANTÉ.

ARTICLE PREMIER. — *Lettres, sciences et arts* fr. 373,029 »

Cet article se compose de 12 litt. La section centrale, conformément à l'observation qui en a été faite par l'une des sections, émet le vœu qu'à l'avenir ce crédit soit divisé en plusieurs articles.

Le chiffre pétitionné au Budget de 1839 ne s'élevait qu'à 348,900 francs. Le litt. A, qui n'était que de 105,000 francs fut majoré de 25,000 francs. et porté à 130,000 francs par suite d'une demande de crédit extraordinaire que le Ministre fit parvenir à la section centrale. demande motivée sur les dépenses qu'entraînerait l'exposition nationale de 1839, et que le Gouvernement déclara faire seulement pour l'exercice de 1839.

Le chiffre total ayant été ainsi porté à 373,900 francs, et la majoration n'étant accordée que pour une année, on aurait dû voir reparaître au Budget de 1840 la somme primitive de 348,900 francs; au lieu de ce chiffre, on demande un crédit de 373,029 francs : il y a donc pour l'exercice actuel une majoration de 24,129 francs. En comparant les divers litt. du Budget de 1840 avec ceux du Budget de 1839. on remarque que cette majoration se trouve répartie comme suit :

Litt. A.		fr.	5,000	»
D.			3,000	»
G.			11,129	»
I.			4,000	»
et K.			1,000	»

ENSEMBLE. fr. 24,129 »

A l'exception du litt. G, dont la majoration se trouve appuyée dans une note à la suite de l'article, et dans un rapport de la commission administrative du conservatoire (p. 99), le Budget ne donne aucune explication sur les autres demandes d'augmentation. Ces dernières ont toutes été rejetées par la section centrale, qui n'a pu en reconnaître la nécessité.

Voici au reste les observations auxquelles chaque litt. a donné lieu, et les votes émis à cet égard par la section centrale.

A. *Encouragements, souscriptions et achats* fr. 110,000 »

Le chiffre de 105,000 francs, tel qu'il a été pétitionné au Budget de 1839. a été rétabli.

Une section fait remarquer que la distribution des fonds alloués à ce litt. a donné lieu à des plaintes; que souvent il arrive que la somme est presque entièrement accordée aux arts, aux dépens des sciences et lettres, tandis que le libellé établit une distinction essentielle. Pour obvier à cet inconvénient, la section propose de diviser la somme, et de donner 30,000 francs, aux sciences et lettres. le restant aux arts.

Une pétition (*) qui rentre dans la proposition qui précède, a été adressée à la Chambre et renvoyée à la section centrale. Elle tend à ce que de ce litt. soit distraite une somme de 25,000 à 30,000 francs, qui serait spécialement et annuellement affectée à la littérature dramatique et aux œuvres lyriques.

La section centrale, après en avoir délibéré, a été d'avis, à la majorité de 5 voix contre 1, qu'il n'y avait pas lieu à désigner une somme spéciale pour la littérature lyrique et dramatique; mais la majorité de la section engage M. le Ministre à ne pas perdre de vue cet objet, et à saisir les occasions de décerner aux littérateurs dramatiques comme aux autres, les encouragements justement mérités.

Une autre section, tout en prêchant au Gouvernement la voie des économies, demande à connaître les objets qui ont été achetés et les sommes qui ont été respectivement employées aux lettres, aux sciences et aux arts en 1839.

M. le Ministre, pour satisfaire à cette double demande, a transmis à la section centrale deux notes, l'une indiquant les objets commandés ou achetés, et l'autre les dépenses faites sur la somme allouée au Budget de 1839.

Ces deux pièces sont annexées au présent rapport, nos 9 et 10.

B. *Académie des sciences et belles-lettres* fr. 25,000 »

Même chiffre qu'au Budget précédent. — Adopté.

C. *Musée des arts et de l'industrie* fr. 25,000 »

Chiffre égal à celui de 1839. — Adopté.

Une section observe que cet établissement n'atteint pas le but de son institution; que les fonds qui lui sont alloués semblent exclusivement employés à l'achat d'instruments de physique, d'instruments aratoires et de quelques objets propres plutôt à charmer les yeux des visiteurs qu'à être réellement utiles à l'industrie. Cette section pense qu'il y aurait lieu de réorganiser l'administration de cet établissement, et demande que le compte de l'emploi du crédit affecté à l'exercice de 1839 soit produit.

Le Gouvernement, dans une note remise à la section centrale, a reconnu la nécessité de modifier l'organisation du musée dans l'intérêt des études industrielles. Il s'occupe actuellement d'un projet de réforme de cet établissement.

Le détail des dépenses faites pour le musée en 1839 a également été communiqué à la section centrale. Cette pièce est annexée au présent rapport, n° 11.

D. *Observatoire royal de Bruxelles* fr. 20,000 »

Le chiffre de 17,000 francs a été rétabli comme au Budget de 1839.

E. *Bibliothèque royale*. fr. 60,000 »

F. *Académies et écoles des beaux-arts* fr. 41,900 »

Ces deux chiffres, les mêmes qu'au Budget de 1839, ont été admis par toutes les sections et par la section centrale.

(*) Cette pétition sera déposée sur le bureau pendant la discussion.

G. *Conservatoire de musique de Bruxelles* fr. 31,129 »

La majoration de 11,129 francs a été rejetée par la deuxième section : la première estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la somme dépensée en 1839 c'est-à-dire 27,700 francs; chiffre qu'elle adopte. Les autres sections, et la section centrale, déterminées par les motifs exposés dans le rapport de la commission administrative du conservatoire, adoptent le chiffre pétitionné. Toutefois, comme de l'avou même que fait le Gouvernement dans les explications du Budget, il a pu trouver sur les fonds généraux des beaux-arts de quoi faire face annuellement au déficit que les développements successifs du conservatoire de musique ont occasionné pendant les années 1836, 1837, 1838 et 1839, la section centrale est d'avis, par quatre voix contre deux, qu'il y a lieu d'en agir encore de même pour 1840, et dès lors elle s'abstient de proposer aucune majoration de ce chef au chiffre global de l'article.

H. *Conservatoire de musique à Liège*. fr. 10.000 »

Même chiffre qu'au Budget de 1839. — Adopté.

I. *Publication des Chroniques belges inédites* fr. 14,000 »

Le chiffre de 10,000 francs, tel qu'il a été porté au Budget de 1839, est maintenu.

K. *Commission des monuments, frais de route et de séjour des membres de la commission, et autres dépenses accessoires*. fr. 6,000 »

Le chiffre de ce litt. a été voté pour 1838 à 4,000 francs : il a été augmenté pour 1839 de 1,000 francs, et porté à 5,000 francs. La section centrale ne voit pas de motif pour le majorer encore de 1,000 francs pour 1840, et partant elle maintient le crédit de 5,000 francs, tel qu'il a été voté pour 1839.

L. *École de gravure*. fr. 20,000 »

Même chiffre qu'au Budget précédent. — Adopté.

Au moyen des réductions et modifications qui précèdent, la section centrale propose de porter le chiffre de cet article à 348,900 francs, même somme que celle pétitionnée pour 1839.

ART. 2. — *Monument de la place des Martyrs* fr. 25,000 »

Les sections se montrent en général peu favorables à l'allocation de ce crédit.

La première, tout en se plaignant des sommes exorbitantes que le monument a coûté, et des nouveaux subsides qui sont réclamés chaque année pour son achèvement, sans qu'il soit possible d'en prévoir le terme, rejette le crédit demandé.

Les 5^{me} et 6^{me} sections espèrent qu'au moyen de cette allocation, les dépenses du monument seront entièrement couvertes

La deuxième demande un relevé des sommes dépensées et de celles qui restent à dépenser pour l'achèvement du monument.

Voici les renseignements fournis en réponse à ces observations :

Dépenses faites ou à faire.

Travaux de construction du monument.	127,446	»
Pavage, établissement d'asphalte, construction d'un grillage et de deux fontaines, formation du jardin	17,000	»
Pose de tuyaux pour l'éclairage par le gaz	560	»
Vingt-trois pierres tumulaires à placer dans les galeries, inscrip- tion de tous les noms des victimes	6,795	»
Établissement de marches en pierre autour du monument . .	4,250	»
Augmentation de dépenses résultant de ce que les candelabres sont plus grands et plus ornés que ne le portait le devis . . .	2,800	»
Le groupe principal et les quatre génies approximativement .	160,000	»
(Le prix définitif ne sera fixé qu'après l'achèvement des travaux de sculpture).		
Dépenses diverses, frais de modèles, entretien des arbustes offerts à la mémoire des martyrs, renouvellement des caisses de ces arbustes, frais de l'inauguration du monument, indemnités aux trois blessés de septembre préposés à la garde.	8,000	»
TOTAL fr.		326,851 »

Quand tous les travaux mentionnés ci-dessus seront achevés, il restera à examiner si, pour compléter le monument, il ne conviendrait pas de faire exécuter quatre bas-reliefs en marbre ou en bronze: ces derniers ouvrages ne paraissent toutefois pas indispensables.

Sommes destinées à faire face aux dépenses qui précèdent.

Les souscriptions particulières ont produit fr.	39,119	»
La Législature a alloué en 1832, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838 et 1839.	251,746	»
Il est demandé au Budget de 1840	25,000	»
TOTAL. fr.		315,865 »

La section centrale adopte.

ART. 3 — <i>Subsides aux villes et communes dont les res- sources sont insuffisantes pour la conservation des monuments</i>		
	fr.	27,000 »

Ce chiffre présente une majoration de 7,000 francs, comparativement au Budget de 1839.

La première section n'admet pas cette majoration, comme n'étant pas justifiée.

La deuxième la rejette purement et simplement.

Les 4^{me} et 5^{me} sections en demandent la justification.

La section centrale, avant de délibérer, s'est adressée au Gouvernement pour

réclamer des renseignements, tant à l'égard de cette majoration que sur l'emploi à faire du crédit compris dans cet article.

A ces demandes il a été répondu comme suit :

« Une majoration de 7.000 francs est demandée afin de mettre le Gouvernement à même d'intervenir dans les frais de restauration de l'hôtel-de-ville de Bruxelles; ces frais s'élèveront à plusieurs centaines de mille francs, mais ils pourront se faire en plusieurs années.

» Des subsides devront aussi être accordés en 1840, pour la réparation des hôtels-de-ville d'Audenaerde, Louvain et Léau.

» 120,000 francs sont nécessaires pour les travaux à faire à Audenaerde.

» 170,000 francs ont déjà été dépensés à Louvain, et il faudra en dépenser encore plus de 60.000.

» Une dizaine de mille francs sera indispensable pour mettre en bon état l'hôtel-de-ville de Léau, qui, en ce moment, tombe en ruines.

» Le Gouvernement n'accorde des subsides pour la restauration des monuments communaux, que lorsque les provinces et les villes consentent à supporter une forte part dans les dépenses, et la commission des monuments est chargée de surveiller spécialement tous les travaux qui se font en partie au moyen des fonds de l'État. »

La section centrale, dans la confiance que le Gouvernement subordonnera toujours le montant des subsides au concours efficace des provinces et des villes intéressées, adopte le crédit demandé.

ART. 4. — *Primes et encouragements aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1837, sur les fonds provenant des droits de brevets, et frais de délivrance des brevets* fr. 25,000 »

Même chiffre qu'au Budget précédent.

Adopté, sous la condition que l'on n'excèdera pas le montant des fonds provenant des droits de brevets.

ART. 5. — *Service de santé.* fr. 45,000 »

Même crédit que celui voté pour 1839. — Adopté.

CHAPITRE VIII.

ARCHIVES DU ROYAUME.

ART. 1^{er} — *Frais d'administration. (Personnel).* fr. 21,350 »

ART. 2. — — — — — (Matériel) 2,600 »

ART. 3. — *Frais de publication des inventaires des archives* 4,000 »

Ces trois articles, comprenant le même crédit qu'au Budget précédent, ont été adoptés par toutes les sections et par la section centrale.

ART. 4. — *Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées ; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale fr.* 13,000 »

Diminution de 300 francs comparativement au crédit voté pour 1839 —
Adopté.

Une section ayant demandé des explications sur l'emploi de cette somme, la section centrale s'est adressée à cet effet au Gouvernement, qui lui a fourni les renseignements annexés au présent rapport sous le n° 12.

ART. 5. — *Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État. fr* 3,500 »

Adopté.

Ce chiffre présente une majoration de fr. 337 04 c^s, résultant du nouveau bail que le Gouvernement a passé avec le propriétaire de la maison servant de succursale aux archives et d'habitation à l'archiviste.

C'est en vertu de l'art. 5 du décret du 7 septembre 1790, et de l'art. 8 de l'arrêté du 8 prairial an VIII, que le Gouvernement a dû pourvoir au logement de l'archiviste. Ces articles portent que ce fonctionnaire est tenu d'habiter dans le lieu même où les archives nationales sont établies, et qu'il ne peut s'absenter sans la permission du Gouvernement.

Ce qui précède répond aux observations qu'avait présentées à cet égard l'une des sections.

ART. 6. — *Confection extraordinaire de cartons, de portefeuilles et de reliures fr.* 2,000 »

Cet article est nouveau. Les développements du Budget en expliquent les motifs. Une section le rejette, les cinq autres et la section centrale l'adoptent.

ART. 7. — *Construction ou appropriation d'un bâtiment pour le dépôt des archives nationales fr.* 100,000 »

Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement demande à la Législature des fonds pour cet objet. Au Budget de 1834, il pétitionna une somme de 150,000 francs, pour construction d'un bâtiment pour les archives de l'État, sur le terrain de l'ancien Ministère de la Justice.

Cette demande fut rejetée par la Chambre.

Voici comment s'exprima alors à cet égard la section centrale :

« Le Gouvernement précédent a fait des dépenses considérables pour restaurer la porte de Hal et l'approprier au dépôt des archives du pays.

» Ce bâtiment isolé et parfaitement bien aéré, construit sans aucune charpente, ce qui écarte tout danger d'incendie, présente à ses trois étages, trois salles très-vastes, voûtées, éclairées sur tous les côtés, parfaitement sèches, ainsi que les murs, longues de 18 mètres environ sur une largeur un peu moindre, et dans lesquelles les archives peuvent être déposées.

» Une construction entièrement neuve et qui serait conçue pour cette destination spéciale, ne pourrait observer mieux que ce bâtiment, les convenances les plus essentielles à un dépôt d'archives.

» Il reste peu de chose à faire pour qu'il puisse les recevoir. Il suffirait d'achever la menuiserie des tablettes et de renouveler celles des croisées que le défaut de soin, depuis lors, a détériorées.

» La section centrale a été unanime pour rejeter l'allocation proposée.

» Elle pense qu'un triage devrait être fait des archives, afin de transporter à la porte de Hal toutes celles qui sont utiles : une commission composée d'hommes instruits devrait présider à cette importante opération. »

Les choses en restèrent là.

Aujourd'hui le Gouvernement revient sur ce objet, et demande une somme de 100,000 francs pour construction ou appropriation d'un bâtiment pour le dépôt des archives nationales.

Toutes les sections s'opposent à l'allocation de ce crédit nouveau. Quatre le rejettent, la nécessité n'en étant nullement démontrée. Une autre le repousse, parce qu'il y a à Bruxelles un local (la porte de Hal) propre à cet usage. Une dernière enfin, tout en demandant compte des motifs qui ont déterminé le Ministre à proposer une somme de 100,000 francs pour cet objet, invite la section centrale à examiner s'il y a urgence de voter ce crédit dans un moment où le Budget présente déjà un chiffre de dépenses très-élevé.

La demande de ce crédit ne se trouve nullement motivée au Budget : on se borne à y dire qu'elle sera ultérieurement justifiée.

Deux notes, sous les dates respectives des 29 novembre et 17 décembre courant, ont été transmises à la section centrale, et sont jointes au présent rapport, nos 13 et 14.

Dans la première on discute les arguments émis par la section centrale du Budget de 1834 en faveur de la porte de Hal, et on cherche à démontrer que ce local n'est pas propre au dépôt des archives.

On ajoute que les frais de la construction d'un nouveau bâtiment à cet usage n'excèderaient pas 300,000 francs, et que cette dépense serait répartie sur trois exercices.

Dans la seconde, il est dit que la ville de Bruxelles n'offrant aucun emplacement convenable, le Gouvernement a dû jeter les yeux sur un des terrains encore invendus du quartier Léopold.

Un plan de l'édifice projeté et un devis estimatif des dépenses sont joints à cette dernière note (*). La somme nécessaire, d'après ce devis, s'élèverait à 353,066 francs. Toutefois la note porte que ce plan ne doit être considéré que comme un avant-projet; qu'on a déjà reconnu qu'il serait nécessaire de le modifier dans quelques-unes de ses parties, et que des réductions assez considérables pourront être faites sur le devis estimatif. Ce devis est du 2 de ce mois.

La section centrale n'a pu se résoudre à accorder ce crédit. Elle est loin d'avoir la conviction que la porte de Hal n'est pas propre à recevoir le dépôt des archives, et de croire que la ville de Bruxelles ne renfermerait aucun local qui pût être convenablement approprié à ce dépôt : elle est plus loin encore

(*) Ces plans et devis seront déposés sur le bureau pendant la discussion.

de penser que la Chambre se détermine à voter des sommes aussi considérables, sans un mûr examen et sans au préalable s'être assurée que des sommes infiniment moindres n'atteindraient pas le même but. Elle engage donc le Gouvernement à soumettre la chose à une étude plus scrupuleuse, en cherchant à renfermer les besoins du service dans les bornes d'une sage économie, et quant à présent, elle propose, à l'unanimité, de refuser toute allocation de crédit pour cet objet.

CHAPITRE IX.

FÊTES NATIONALES.

Frais de célébration des fêtes nationales. fr. 50,000 »

Cet article présente une majoration de 10,000 francs comparativement au crédit alloué en 1839, majoration qui, d'après une note aux développements du Budget, est destinée à couvrir les frais d'un concours d'harmonie qui sera célébré pendant les fêtes de 1840.

Cinq sections rejettent la majoration, une seule paraît l'adopter, puisqu'elle ne présente aucune observation sur l'article.

La section centrale la rejette également à l'unanimité de ses sept membres.

Une section émet l'opinion que, par suite du traité de paix, il y aurait même lieu de réduire le chiffre voté pour 1839.

Une discussion s'étant engagée sur ce point à la section centrale, un de ses membres a proposé de porter le crédit à 30,000 francs. Cette proposition a été adoptée par six voix : un membre s'est abstenu.

La section centrale fait remarquer que le chiffre de 30,000 francs est le même qui a été voté aux Budgets de 1833 et 1834. Elle estime que cette somme est plus que suffisante pour célébrer dignement l'anniversaire des journées de septembre, au vœu du décret du Congrès du 19 juillet 1831, ainsi que les autres fêtes publiques, et pour ce qui concerne les réjouissances extraordinaires que l'on voudrait y ajouter, elle est d'avis que le soin et les frais doivent en incomber à la ville qui en profite.

CHAPITRE X.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.

ART. UNIQUE. — *Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité.* . fr. 10,000 »

Même chiffre qu'au Budget précédent. — Adopté.

CHAPITRE XI.

ART. UNIQUE. — *Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale.* fr. 10,000 »

Ce chiffre, qui jusqu'en 1838 ne s'était élevé qu'à 2,540 francs, a été porté pour l'exercice de 1839 à 7,500 francs. Le Budget de 1840 propose une nouvelle majoration de 2,500 francs.

La section centrale ayant demandé les causes qui rendaient cette augmentation nécessaire, il a été répondu que de nouveaux arrangements pris pour l'impression des documents de statistique générale rendent la majoration inutile, et que l'intention de M. le Ministre est d'y renoncer.

En conséquence le chiffre de 7,500 francs, tel qu'il a été voté pour 1839, est rétabli.

CHAPITRE XII.

FRAIS DE POLICE.

ART. UNIQUE. — *Mesures de sûreté publique* fr. 80,000 »

Même chiffre qu'au Budget précédent.

Deux sections, vu l'état de paix dont la Belgique jouit actuellement, sont d'avis qu'il y a lieu de réduire le chiffre et de le porter à 50.000 francs.

Dans une autre section, deux membres se sont prononcés pour le chiffre pétitionné, trois ont proposé celui de 50,000 francs, et deux celui de 25,000 francs.

Les trois autres sections adoptent sans observation.

Le Gouvernement, consulté sur la question de savoir si la conclusion de la paix avec les Pays-Bas ne devait pas entraîner, sinon la suppression de l'administration de la sûreté publique, au moins la réduction de la somme accordée les années précédentes pour les dépenses de la police générale, a répondu comme suit :

» Il est à remarquer que si, dans le principe, la somme de 80,000 francs allouée pour mesure de sûreté publique a dû servir à faire surveiller les partisans de la restauration, elle a dû bientôt après être employée principalement à la surveillance des fauteurs de troubles et de désordres, qui avaient tout autre chose en vue que la restauration.

» Comme d'ailleurs il entre exclusivement dans les attributions du Gouvernement de statuer sur l'admission des étrangers, il entre essentiellement dans les attributions de la police politique de faire converger dans sa main tous les renseignements que peuvent acquérir les autorités locales, soit administratives, soit judiciaires. Sous ce rapport encore l'administration de la sûreté publique rend d'éminents services, et son action tend incessamment à purger le territoire d'une foule de gens dont la présence et la conduite ne pourraient que nuire considérablement aux indigènes. Il suffira de faire connaître à cet égard le chiffre des étrangers renvoyés du pays ou non admis à y pénétrer. A partir du 1^{er} janvier 1839 jusqu'au 1^{er} décembre suivant, ce chiffre s'est élevé à 848 personnes (*), et mérite d'autant plus d'attention qu'aucune réclamation fondée n'a été élevée de ce chef contre le nouveau directeur de cette division.

» L'administration de la sûreté publique est en outre chargée du service des passeports dont la vérification se fait depuis cette année aux frontières par des agents spéciaux; cette amélioration a imposé de nouvelles charges et diminué d'autant la somme accordée à cette administration.

(*) Le tableau nominatif des étrangers repoussés du royaume pendant les 10 premiers mois de cette année, a été communiqué à la section centrale et sera déposé sur le bureau pendant la discussion.

» Il y a encore à faire observer que cette administration , bien que politique , contribue efficacement à la répression des crimes intéressant à un haut degré la sûreté publique , et sous ce rapport , l'autorité judiciaire perdrait également à la suppression comme à la réduction de l'allocation des 80,000 francs , qui suffit à peine aux besoins du service. »

La section centrale , après avoir pris communication de cette note , a adopté le crédit pétitionné à la majorité de 4 voix contre 3. Les membres dissidents sont d'avis de le réduire.

CHAPITRE XIII

DÉPENSES DIVERSES ET EXTRAORDINAIRES.

JEUX DE SPA.

ARTICLE PREMIER. — <i>Traitement du contrôleur des jeux et autres</i>	
<i>dépenses</i>	fr. 2,220 »
ART. 2. — <i>Frais de réparations des monuments de la commune</i>	
<i>de Spa</i>	fr. 20,000 »

Ces deux crédits sont les mêmes que ceux votés pour l'exercice de 1839. Les développements du Budget expliquent l'emploi qui doit en être fait. Toutes les sections , ainsi que la section centrale , à la majorité de cinq voix contre une y donnent leur assentiment.

Toutefois la section centrale , avant de passer au vote , s'est fait produire les actes de concession ainsi qu'un état des fonds perçus par le Gouvernement sur la ferme des jeux. Ces pièces se trouvent annexées au présent rapport , nos 15 et 16. Il en résulte que l'excédant des recettes pour le trésor pendant les exercices 1832 à 1839 inclus , a été de fr. 84,479 26 c^s, et qu'en accordant la concession , le Gouvernement s'est réservé de prendre une disposition ultérieure sur la destination à donner au produit des redevances.

ART. 3. — <i>Frais d'acquisition, pour compte de l'État, d'une</i>	
<i>maison qui était enclavée dans l'hôtel de l'adminis-</i>	
<i>tration provinciale d'Anvers</i>	fr. 15,150 »

Toutes les sections et la section centrale , à la majorité de six voix contre une , ont alloué ce crédit.

Cependant une des sections , à l'unanimité , a exprimé le désir que par la suite le Gouvernement n'achetât ou ne vendît aucun domaine sans l'autorisation préalable de la Législature , afin que le Ministère ne pût invoquer les faits accomplis pour mettre les Chambres dans la nécessité d'approuver ce qu'elles auraient pu rejeter.

ART. 4. — <i>Subside à la province de Brabant pour la construc-</i>	
<i>tion d'une caserne de gendarmerie à Bruxelles. . .</i>	fr. 30,000 »

Voici en résumé des motifs insérés aux développements du Budget pour justifier ce crédit nouveau :

Le Gouvernement a augmenté l'effectif de la brigade de Bruxelles de treize

gendarmes à cheval et de treize gendarmes à pied. Il paraît impossible de loger ces vingt-six hommes dans les bâtiments actuels de la caserne, qui, d'ailleurs, semblent être en mauvais état. La députation permanente a résolu de construire une caserne neuve, et s'est entendue à cet effet avec l'administration communale de Bruxelles, qui cède gratuitement les terrains nécessaires à cet établissement. La dépense est évaluée à 200,000 francs, et la députation permanente, se fondant sur ce que l'augmentation du nombre des gendarmes est principalement motivée par des considérations d'un intérêt général, sollicite le Gouvernement de l'aider à supporter en partie cette dépense.

Des six sections, une seule est favorable à la demande, les cinq autres la repoussent.

La section centrale :

Considérant que l'art. 69, n° 21 de la loi provinciale, a mis à charge des provinces les frais de casernement de la gendarmerie ;

Que l'augmentation de la brigade de Bruxelles d'un personnel de vingt-six hommes, constitue un avantage réel, et pour ainsi dire exclusif en faveur de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, qui se trouvent ainsi plus efficacement aidées dans l'action de la police et dispensées d'entretenir et de payer un nombre plus considérable d'agents que ce service nécessiterait ;

Est d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le Gouvernement d'intervenir dans la dépense dont il s'agit, et rejette, à la majorité de six voix contre une, toute allocation pour cet objet.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ARTICLE UNIQUE. — *Crédit ouvert pour les dépenses imprévues.* . fr. 30,000 »

Toutes les sections allouent le crédit demandé ; toutefois la sixième demande que chaque année, à la présentation du Budget, le Gouvernement fasse connaître l'emploi qu'il a fait des crédits alloués au Budget de l'année antérieure pour dépenses imprévues.

La section centrale n'a adopté le chiffre qu'après s'être fait produire un état détaillé de l'emploi de la somme portée à cet article pour l'exercice de 1839. Cet état se trouve ci-joint, n° 17.

Bruxelles, le 23 décembre 1839.

Le Rapporteur,

MAERTENS.

Le Président,

DE BEHR.

PROJET DE LOI.

Leopold ,

Roi des Belges ,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons , de commun accord avec les Chambres , décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1836 , est fixé à la somme de *huit millions cent trente-six mille trois cent quinze francs vingt centimes* (fr. 8,136,315 20 c^{mes}).

Mandons et ordonnons , etc.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**Pour l'Exercice 1840.**

TABLEAU COMPARATIF**DES PROPOSITIONS****DU GOUVERNEMENT ET DE CELLES DE LA SECTION CENTRALE.**

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Crédits portés AU BUDGET.	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS.	CRÉDITS définitivement demandés.	TOTAL.	
CHAPITRE PREMIER.							
Administration centrale (Personnel).							
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	"	21,000 "	185,220 "	
2	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	142,220 "	"	"	142,220 "		
3	Matériel.	20,000 "	"	"	20,000 "		
4	Frais de route, de séjour et de courriers . .	2,000 "	"	"	2,000 "		
CHAPITRE II.							
Pensions et secours.							
1	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	8,000 "	"	"	8,000 "	80,570 80	
2	Secours, continuation ou avances de pen- sions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	7,570 80	"	"	7,570 80		
3	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position mal- heureuse.	5,000 "	"	"	5,000 "		
4	Secours aux légionnaires nécessiteux . . .	60,000 "	"	"	60,000 "		
CHAPITRE III.							
1	Province d'Anvers	124,077 "	"	"	124,077 "	1,179,169 40	
2	" de Brabant	133,375 "	"	"	133,375 "		
3	" de la Flandre occidentale.	140,157 "	"	"	140,157 "		
4	" de la Flandre orientale.	142,748 "	"	"	142,748 "		
5	" de Hainaut	150,438 "	"	"	150,438 "		
6	" de Liège	134,330 "	"	"	134,330 "		
7	" de Limbourg	108,345 40	"	"	108,345 40		
8	" de Luxembourg	117,691 "	"	"	117,691 "		
9	" de Namur	109,508 "	"	"	109,508 "		
10	Frais de route et de tournées des commissai- res d'arrondissement.	18,500 "	"	"	18,500 "		
CHAPITRE IV.							
Instruction publique.							
1	Frais des jurys d'examen pour les grades aca- démiques	80,000 "	"	"	80,000 "	1,102,148 "	
2	Universités	590,348 "	"	"	590,348 "		
3	Frais de l'école industrielle de Gand . . .	10,000 "	"	"	10,000 "		
4	" d'inspection des athénées et collèges .	8,800 "	"	"	8,800 "		
5	Subsides annuels aux établissements d'ensei- gnement moyen	113,000 "	"	"	113,000 "		
6	Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges.	5,000 "	"	"	5,000 "		
7	Instruction primaire	275,000 "	"	"	275,000 "		
8	Subside pour l'instruction des aveugles et sourds-muets	20,000 "	"	"	20,000 "		
A REPORTER. . . fr.		2,547,108 20	"	"	2,547,108 20	2,547,108 20	

PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS PROPOSÉS.	TOTAL.	MAJORATIONS	REDUCTIONS.	<i>Observations.</i>
— —	21,000 "	185,220 "	"	"	
— —	142,220 "		"	"	
— —	20,000 "		"	"	
— —	2,000 "		"	"	
— —	8,000 "	80,570 80	"	"	
— —	7,570 80		"	"	
— —	5,000 "		"	"	
— —	80,000 "		"	"	
— —	124,077 "	1,179,169 40	"	"	
— —	133,375 "		"	"	
— —	140,157 "		"	"	
— —	142,748 "		"	"	
— —	150,438 "		"	"	
— —	134,330 "		"	"	
— —	108,345 40		"	"	
— —	117,691 "		"	"	
— —	109,508 "		"	"	
— —	18,500 "		"	"	
— —	80,000 "	1,102,148 "	"	"	
— —	590,348 "		"	"	
— —	10,000 "		"	"	
— —	8,800 "		"	"	
— —	113,000 "		"	"	
— —	5,000 "		"	"	
— —	275,000 "		"	"	
— —	20,000 "	2,547,108 20	"	"	
A REPORTER. . . fr.	2,547,108 20		"	"	

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

N ^{OS} D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Credits portés au BUDGET.	MAJORATIONS	REDUCTIONS.	CRÉDITS définitivement demandés	TOTAL.
	REPORT. . . fr	2,547,108 20	"	"	2,547,108 20	2,547,108 20
	CHAPITRE V.					
	<i>Cultes.</i>					
1	Culte catholique	3,000,047 "	100,000	"	4,000,047 "	4,150,047 "
2	" protestant.	48,000 "	5,000	"	53,000 "	
3	" israélite	11,000 "	"	"	11,000 "	
4	Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres des divers cultes	80,000 "	"	"	80,000 "	
	CHAPITRE VI.					
	<i>Industrie, commerce, agriculture.</i>					
1	Encouragements à l'industrie et au commerce; frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale. . .	400,000 "	"	"	400,000 "	1,175,500 "
2	Primes pour la construction de navires . .	150,000 "	"	"	150,000 "	
3	Pêche nationale	60,000 "	"	"	60,000 "	
4	Agriculture	565,500 "	"	"	565,500 "	
	CHAPITRE VII.					
	<i>Lettres, sciences et arts; fonds provenant des brevets; service de santé.</i>					
1	Lettres, sciences et arts	373,029 "	"	"	373,029 "	495,029 "
2	Monument de la place des Martyrs . . .	25,000 "	"	"	25,000 "	
3	Subsides pour la conservat. des monuments.	27,000 "	"	"	27,000 "	
4	Primes et encouragements aux arts et à l'industrie	25,000 "	"	"	25,000 "	
5	Service de santé	45,000 "	"	"	45,000 "	
	CHAPITRE VIII.					
	<i>Archives du royaume.</i>					
1	Frais d'administration. (Personnel). . . .	21,350 "	"	"	21,350 "	148,450 "
2	" " (Matériel)	2,600 "	"	"	2,600 "	
3	Frais de publication des Inventaires . . .	4,000 "	"	"	4,000 "	
4	Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement des archives tombées dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale .	15,000 "	"	"	15,000 "	
5	Confection extraordinaire de cartons, de portefeuilles et de reliures.	2,000 "	"	"	2,000 "	
6	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État. .	3,500 "	"	"	3,500 "	
7	Constructions ou appropriations d'un bâtiment pour le dépôt des archives nationales.	100,000 "	"	"	100,000 "	
	CHAPITRE IX.					
Uniq.	Fêtes nationales	50,000 "	"	"	50,000 "	50,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	8,461,134 20	105,000	"	8,566,134 20	8,566,134 20

PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS PROPOSÉS.	TOTAL.	MAJORATIONS	RÉDUCTIONS.	Observations.
REPORTS. . . fr.	2,547,108 20	2,547,108 20	"	"	
— —	3,736,487 "	3,870,487 "	"	260,500	
— —	53,000 "		"	"	
— —	10,000 "		"	1,000	
— —	80,000 "		"	"	
— —	220,000 "	995,500 "	"	180,000	
— —	150,000 "		"	"	
— —	60,000 "		"	"	
— —	565,500 "		"	"	
— —	348,000 "	470,900 "	"	24,129	
— —	25,000 "		"	"	
— —	27,000 "		"	"	
— —	25,000 "		"	"	
— —	45,000 "	48,450 "	"	"	
— —	21,350 "		"	"	
— —	2,500 "		"	"	
— —	4,000 "		"	"	
— —	15,000 "	48,450 "	"	"	
— —	2,000 "		"	"	
— —	3,500 "		"	"	
— —	"		"	100,000	
— —	30,000 "	30,000 "	"	20,000	
A REPORTER, . . fr.	7,971,445 20	7,971,445 20	"	594,689	

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Credits	MAJORATIONS.	RÉDUCTIONS.	CRÉDITS	TOTAL.
		portés AU BUDGET			définitivement demandés.	
	REPORT. fr.	8,461,134 20	105,000 "	"	8,566,134 20	8,566,134 20
	CHAPITRE X					
	<i>Récompenses.</i>					
Uniq.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'hu- manité	10,000 "	"	"	10,000 "	10,000 "
	CHAPITRE XI.					
	<i>Statistique générale.</i>					
Id.	Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale	10,000 "	"	2,500	7,500 "	7,500 "
	CHAPITRE XII.					
	<i>Frais de police.</i>					
Id.	Mesures de sûreté publique	80,000 "	"	"	80,000 "	80,000 "
	CHAPITRE XIII.					
	<i>Dépenses diverses et extraordinaires.</i>					
1	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses.	2,220 "	"	"	2,220 "	67,370 "
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	20,000 "	"	"	20,000 "	
3	Frais d'acquisition, pour compte de l'État, d'une maison qui était enclavée dans l'hôtel de l'administration provinciale d'Anvers . .	15,150 "	"	"	15,150 "	
4	Subside à la province de Brabant pour la con- struction d'une caserne de gendarmerie à Bruxelles	30,000 "	"	"	30,000 "	
	CHAPITRE XIV.					
	<i>Dépenses imprévues.</i>					
Uniq	Crédit ouvert pour les dépenses imprévues .	30,000 "	"	"	30,000 "	30,000 "
	TOTAL GENERAL fr.	8,658,504 20	105,000 "	2,500	8,761,004 20	8,761,004 20

PROPOSITIONS DE LA SECTION CENTRALE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS PROPOSÉS.	TOTAL	MAJORATIONS	RÉDUCTIONS.	Observations.
REPORTS. . . fr.	7,971,445 20	7,971,445 20	"	594,689	
— —	10,000 "	10,000 "	"	"	
— —	7,500 "	7,500 "	"	"	
— —	80,000 "	80,000 "	"	"	
— —	2,220 "		"	"	
— —	20,000 "		"	"	
— —	15,150 "	37,370 "	"	"	
— —	"		"	30,000	
— —	30,000 "	30,000 "	"	"	
TOTAL GÉNÉRAL. . fr.	8,136,315 20	8,136,315 20	"	624,689	

36

PIÈCES A L'APPUI.

Annexe N° 1.

LÉGIONNAIRES.

Répartition de la somme de fr. 55,000

VOTÉE AU BUDGET DE 1859 ,

En faveur des légionnaires et veuves de légionnaires qui sont dans le besoin.

NOMBRE D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE. 1. Commune. 2. Province	DATE DE NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou veuf.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la lé- gion d'honneur
						Garçons.	Filles.	Total.	

Province

1	Meulepas, Eugène-Joseph . . .	Lillo (Anvers.)	11 juillet 1789.	Anvers	Marié.	1	1	2	17 janvier 1815.
2	De Goy, Louis	Waterloo	29 janv. 1784.	Malines	Id.	1	1	2	14 décem. 1815.
3	Reulens, Henri.	Veerle	5 avril 1778.	Veerle	Id.	2	3	5	12 avril 1812.
4	Servais, Charles-Auguste . . .	Gand	14 mars 1789.	Borgerhout . . .	"	"	"	"	5 avril 1858.
5	Bogaerts, Charles.	Heyst - op - den- Berg.	25 sept. 1789.	Anvers	Marié.	"	"	"	15 mars 1814.
6	Van Weddingen, Jacques . . .	Herselt (Anvers.)	29 mars 1789.	Id.	Id.	1	2	3	25 février 1814.
7	Vasen, Jean-Jacques.	Ruremonde . . .	11 décem. 1779.	Id.	Id.	1	3	4	14 mars 1815.
8	Wauters, André	Bruxelles	14 août 1790.	Id.	Id.	2	1	3	14 juillet 1815.
9	Olivier, Henri-Joseph.	Vilvorde	27 mars 1787.	Willebroeck . . .	Id.	"	1	1	15 mars 1814.

Province

1	Duchatel, Clément-Xavier-Bona- venture.	Dixmude	15 avril 1779.	Bruxelles	Marié.	4	5	7	4 sept. 1805.
2	Rombaut, François	Bruxelles	9 août 1784.	Id.	"	"	"	6	22 juillet 1815.
3	Dernier, Henri-Joseph	Id.	10 novem. 1786.	Id.	Marié.	"	2	2	10 novem. 1815.
4	Van Malder, Jean	Id.	4 mai 1785.	Id.	"	"	"	"	14 juin 1815.
5	Blondel, Jean-Baptiste	Id.	28 janvier 1789.	Id.	Marié.	5	1	4	4 décem. 1815.
6	Vanderhoeven, Arnould	Id.	25 janvier 1785.	Id.	Veuf.	1	1	2	29 sept. 1815.
7	Ferdinand, Henri	Id.	14 janvier 1779.	Id.	Marié.	"	1	1	1 octobre 1807.
8	Theysens, Jean-Cornille	Id.	27 novem. 1775.	Id.	Id.	"	2	2	25 novem. 1815.
9	De Knop, Jacques	Capelle-St-Ulric .	7 mars 1784.	Capelle-St-Ulric.	Id.	1	"	1	4 avril 1814.
10	Dercume, Pierre-Joseph. . . .	Mons	16 décem. 1768.	St-Josse-ten- Noode.	Id.	"	"	12	14 juin 1804.
11	Heysteyn, André	Bruxelles	12 décem. 1780.	Vilvorde	Id.	2	3	5	14 sept. 1815.
12	Marchand, Jean-François	Gand	8 octobre 1785.	St-Josse-ten- Noode.	Id.	1	"	1	14 juin 1815.
13	De Sagher, Guillaume-Pierre .	Bruxelles	9 novem. 1785.	Etterbeck	Id.	3	1	4	21 juin 1815.
14	Benoit, Auguste-Séverin. . . .	Ophain-Bois-Sci- gneur-Isaac.	18 mars 1778.	Uccle	Id.	1	3	4	21 février 1814.
15	Denil, Anselme	Maxenzeel	12 avril 1783.	Opwyck	"	"	"	"	25 sept. 1812.

Grade dans l'ORDRE.	Montant des subsides accordés depuis 1839 jusqu'en 1838 inclu- sivement	SUBSIDE		RENSEIGNEMENTS
		ACCORDÉ SUR LE TITRE DE 1839		
		DATE DE L'ARRÊTÉ	MONTANT	SUR LA POSITION FINANCIÈRE DES IMPLÉMENTÉS
				Fournis par les Administrations Communales

d'Anvers.

Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839	fr. 250	Commis dans l'administration de la douane aux appointements annuels de 600 francs.
Id	1000	Id	250	N'a d'autre ressource que sa pension militaire de 847 francs
Id	1000	Id	200	Ne possède aucune fortune et se trouve dans le besoin par suite de ses nombreuses blessures qui l'empêchent de se livrer au travail
Id	1000	Id	250	La position du St Servais est loin de s'améliorer, malade depuis un an, il peut à peine s'adonner à sa profession de maître d'armes
Id	1000	Id	250	L'administration communale d'Anvers certifie que le St Bogaerts appartient à la classe des légionnaires qui ont droit à un subside
Id	1000	Id	250	Après avoir exercé l'état de marchand épicerie, il est réduit à la condition de commissionnaire
Id	1000	Id	200	Libreiste, peu favorable de la fortune
Id	1000	Id	250	L'administration communale d'Anvers estime que le St Wauters a des titres à l'obtention d'un subside.
Id		16 mai 1839	1,250	L'administration communale de Willebroeck certifie que le St Olivier est peu favorable de la fortune

de Brabant.

Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839	fr. 250	Employé à l'administration du port de Bruxelles, aux appointements de 1,300 francs, père de sept enfants sans fortune personnelle
Id	1000	Id	250	Père de six enfants, ses ressources sont restreintes au-dessous du nécessaire
Id	1000	Id	250	Les ressources de ce légionnaire sont restreintes au-dessous du nécessaire
Id	1000	Id	250	Idem
Id	1000	Id	250	Idem
Id	1000	Id	250	Simple agent de police de la ville de Bruxelles
Id	1000	Id	250	L'administration communale de Bruxelles, estime qu'il y a lieu d'accorder un subside à ce légionnaire.
Id	1000	Id	250	Ancien sapeur pompier de la ville de Bruxelles, infirme et sans fortune
Id	1000	Id	250	Ouvrier tisserand, sa vue ne lui permet plus de se livrer à un travail assidu.
Id	1000	Id	250	Couvert de six blessures, et dans une position financière qui lui donne des droits à un subside. Il a fait les campagnes d'Egypte, d'Italie, d'Espagne, de Russie et de Waterloo.
Id	1000	Id	250	N'a d'autres ressources que son faible traitement de gardien à la maison de réclusion de Vilvoorde
Id	1000	Id	200	Simple ouvrier charpentier
Id	1000	Id	250	Infirme et chargé d'une famille nombreuse, sa position financière n'est pas heureuse
Id	1000	Id	250	Il est dans le besoin, sa santé ne lui permet pas de se livrer au travail.
Id	1000	Id	200	Simple ouvrier.

NOM ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	DATE ou NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou VEUF.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la légion d'honneur.
					Garçons.	Filles.	Total.	
16 Mommers, Guil.-Henri Daniel.	Louvain . . .	25 mai 1781.	Louvain . . .	Marié.	1	2	3	9 juillet 1809.
17 Devreesen, Jacques	Diest	4 sept. 1785.	Diest	Id.	»	»	»	21 février 1814.
18 Van Billoen, Pierre-Jean . .	Aerschot . . .	1 juillet 1784.	Aerschot . . .	Id.	»	»	6	4 décem. 1815.
19 Baegon, Guil.-Élie-Jacques .	Tervueren . . .	1 décem. 1785.	Tervueren . .	Id.	2	3	5	4 décem. 1815.
20 Solier, Adrien-Joseph . . .	Rœux (Namur.)	15 février 1778.	Id. . . .	Id.	»	»	»	25 février 1814.
21 Glibert, Paul-Joseph . . .	Nivelles . . .	25 janvier 1784.	Nivelles . . .	»	»	»	»	25 mars 1814.
22 Daleq, Joseph	Piétrain . . . (Brabant.)	17 août 1785.	Noduwez . . .	»	2	2	4	17 mars 1814.
25 Rennoir, Nicolas-Joseph . . .	Grand-Rosières .	24 janvier 1781.	Grand-Rosières.	»	2	1	3	19 novem. 1815.
24 Delmarcelle, Pierre-Joseph .	Tourinnes-Saint-Lambert.	25 juin 1785.	Walhain . . .	»	»	»	»	4 décem. 1815.
25 Stache, Gilles-Joseph	Corbais (Brabant.)	5 mars 1784.	Orbais	Marié.	4	2	6	25 février 1814.
26 Franck, Ferdinand-Joseph . .	Lillois-Witterzée	13 juillet 1790.	Lillois	»	»	»	»	6 avril 1815.
27 Masson, Jean-Charles	Wauthier-Braine	19 février 1778.	Braine-le-Château.	Marié.	1	2	3	16 août 1815.
28 Falisse, Pierre	S ^t -Géry (Brabant.)	27 novem. 1782.	S ^t -Géry	Id.	2	4	6	14 juillet 1815.
29 Dausin, G.-Joseph	Rebecq-Rognon .	21 janvier 1780.	Rebecq-Rognon	Id.	1	2	3	2 avril 1814.
30 Mouriau, Jean-Joseph	Barvaux-sur-Ourthe. (Luxemb.)	5 février 1786.	Tourinnes-S ^t -Lambert.	Id.	1	3	4	28 février 1815.
31 Carpentier, Philippe-Joseph .	Gand	20 novem. 1784.	Molenbeek-S ^t -Jean.	»	»	»	»	28 sept. 1815.
52 Debruyne, Jean	Bruxelles . . .	16 juin 1788.	Opwyck . . .	Marié.	2	3	5	28 novem. 1815.
33 Lambert, Diendoné-Marie . .	Namur	12 juin 1781.	Bruxelles . . .	Id.	»	»	»	2 sept. 1812.
34 Verbist, Pierre-François . . .	Niel (Anvers.)	26 novem. 1776.	Id. . . .	Id.	5	»	5	16 mars 1814.
35 Baeck, Philippe-Joseph . . .	Wemmel	50 août 1786.	Wemmel . . .	Id.	2	1	3	21 juin 1815.
36 Joseph, Henri-François-Joseph.	Clermont (Liège.)	7 août 1778.	Ixelles	Id.	»	1	1	28 juin 1815.
57 Van Emelen, Henri	Hauwaert . . . (Brabant.)	20 mai 1788.	Hauwaert . . .	Id.	3	4	7	4 décem. 1815.

Province de la

1 Naert, Jean-Louis	Bruges	4 mars 1784.	Bruges	»	»	»	»	17 mai 1815.
2 Bouvry, Michel-Jean	Gand	24 avril 1776.	Id. . . .	Marié.	»	1	1	30 août 1815.
3 Soetaert, Henri-Jean	Id. . . .	31 décem. 1782.	Id. . . .	Id.	»	»	»	27 février 1814.
4 Desmidt, Laurent	Ostende	29 avril 1794.	Ostende	Id.	1	1	2	14 mai 1815.
5 Pauwels, Pierre-Louis	Heestert (Fland. occid.)	20 novem. 1784.	Moen	Id.	3	2	2	4 décem. 1815.

Grade dans L'ORDRE.	Montant des subsides accordés depuis 1835 jusqu'en 1838 inclu- sivement.	SUBSIDE ACCORDÉ SUR LE BUDGET DE 1839.		RENSEIGNEMENTS SUR LA POSITION FINANCIÈRE DES IMPÉTRANTS. FOURNIS PAR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES
		DATE DE L'ARRÊTÉ.	MONTANT.	
Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839.	fr. 250	Père de trois enfants, ses seules ressources consistent en un traitement annuel de 400 francs, qu'il touche comme employé de la ville de Louvain.
Id.	1000	Id.	250	Ce légionnaire est simple ouvrier, il n'a d'autres moyens d'existence que le produit de ses journées de travail.
Id.	1000	Id.	250	Peu favorisé de la fortune.
Id.	1000	Id.	250	Ce légionnaire se trouve dans une position de fortune peu heureuse.
Id.	1000	Id.	250	Se trouve dans la gêne.
Id.	1000	Id.	250	Il a essayé des revers de fortune qui l'ont réduit à l'indigence.
Id.	1000	Id.	250	N'a que le travail de ses mains à l'effet de pourvoir à l'entretien de sa famille.
Id.	1000	Id.	250	Idem.
Id.	1000	Id.	250	Nécessiteux.
Id.	1000	Id.	250	Charretier, père de six enfants.
Id.	1000	Id.	250	Sans ressource, incapable de se livrer au travail; il est à la charge de ses parents qui eux-mêmes sont peu aisés.
Id.	1000	Id.	250	Garde-champêtre et père de trois enfants.
Id.	1000	Id.	250	Garde-champêtre, père de six enfants.
Id.	1000	Id.	250	N'a d'autres ressources qu'une pension annuelle de 435 francs.
Id.	1000	Id.	250	Nécessiteux.
Id.	1000	Id.	250	Ses ressources sont insuffisantes à l'effet de pourvoir à ses besoins accrus par l'âge et les infirmités.
Id.	1000	Id.	250	Les ressources de ce légionnaire sont restreintes au-dessous du nécessaire.
Id.	1000	Id.	250	Ses besoins sont augmentés par l'âge et l'état maladif de son épouse.
Id.	1000	Id.	250	Commis à l'administration de l'octroi de Bruxelles, père de cinq enfants.
Id.	1000	Id.	250	Barbier de profession.
Id.	1000	30 mars 1839.	250	Ne possède d'autres ressources qu'une part dans une ferme s'élevant à 700 francs, et une pension militaire et viagère de 576 francs.
Id.	"	28 août 1839.	1,250	Cultivateur, nécessiteux, père et seul soutien d'une nombreuse famille composée de sept enfants.

Flandre occidentale.

Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839.	fr. 250	Il a perdu un bras par suite d'un coup de boulet reçu à Lutzen, il est paralytique des membres inférieurs et se trouve dans le besoin.
Id.	1000	Id.	250	Ne peut se livrer à aucun travail à cause de ses blessures.
Id.	1000	Id.	250	Employé des accises aux appointements de 1,200 francs, il a à sa charge trois enfants de sa sœur morte à l'hôpital des aliénés.
Id.	1000	Id.	250	Ouvrier tailleur, il ne peut se livrer à un travail assidu, par suite de ses nombreuses blessures.
Id.	1000	Id.	250	Il est affligé d'un rhumatisme chronique, ses ressources sont restreintes au-dessous du nécessaire.

NOMBRE D'ORDRE.	NOMS ET PRENOMS.	LIEU DE NAISSANCE. 1. Commune. 2 Province.	DATE DE NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou VUE.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la lé- gion d'honneur.
						Garçons.	Filles.	Total.	
6	Aricx, Louis	Thielt	11 mars 1788.	Ruyssede	Marié.	3	5	6	29 mai 1810.
7	Vandendriessche, Augustin	Ruyssede	31 octobre 1781.	Pitthem	Id.	3	2	5	21 février 1814.
8	Maes, Henri	Mannekenvere	8 août 1787.	Lombartzyde	Id.	»	»	7	5 sept. 1815.
9	Ryon, Jean-Baptiste	Proven	16 décem. 1785.	Proven	Id.	3	1	4	16 juin 1809.
10	Dalle, Jean-Baptiste	Moos	13 mai 1786.	Haringhe	Id.	»	3	3	28 février 1814.
11	Gortebeke, Jean-Paul	Gand	29 avril 1778.	Bruges	Id.	»	»	4	5 décem. 1813.
12	De Jonckheere, Eugène	Bruges	16 février 1787.	Id.	Id.	»	»	5	5 sept. 1815.
13	De Busschere, Bernard-Jacques	Id.	7 décem. 1785.	Id.	Id.	»	»	»	10 nov. 1815.
14	De Bedts, Joseph	Ghistelles	20 mars 1785.	Belleghe	Id.	»	»	8	28 nov. 1815.
15	Roussel, Benoît-Joseph	Mouscron	17 octobre 1794.	Mouscron	»	»	»	»	5 avril 1814.
16	Wouters de Terweerde, Eugène	Gand	18 sept. 1784.	Ostende	Marié.	»	3	3	14 sept. 1815.
17	Gheerbrants, Jean	Wacken	 1778.	Wacken	Id.	4	4	8	14 mars 1806.

Province de la

1	De Sutter, Flore-Albert	Gand	25 février 1778.	Gand	Marié.	1	2	3	5 décem. 1813.
2	Macsemans, Pierre	Broecchem (Anvers.)	1 mars 1778.	Id.	Id.	»	»	»	25 novem. 1815.
3	De Clercq, Joseph-Emmanuel	Gand	21 février 1778.	Id.	»	»	»	»	11 sept. 1809.
4	Van den Broeck, Pierre-Franç.	Alost	25 janvier 1791.	Alost	»	»	»	»	18 juin 1815.
5	Bottelberghe, Jean-François	Eecloo	9 novem. 1777.	Eecloo	»	»	»	»	2 août 1814.
6	De Keyzer, Bernard	Id.	12 sept. 1778.	Id.	Marié.	3	2	5	12 avril 1812.
7	De Schepper, Ferdinand	Exaerde	9 février 1789.	Lokeren	Id.	1	»	1	29 août 1815.
8	Martens, François	Delftinge	14 novem. 1783.	St-Nicolas	Id.	4	4	8	28 novem. 1815.
9	Segers, Balthazar-Jean	Termonde	22 novem. 1780.	Termonde	Id.	1	»	1	19 février 1814.
10	De Wilde, Augustin	Grembergen	20 sept. 1787.	Grembergen	Id.	4	2	6	14 sept. 1815.
11	Lopus, Jean-Baptiste	Erondeghe	6 juin 1771.	Schellebelle	Id.	1	3	4	11 juin 1812.
12	Deswaef, Herman	Wichelen	8 mars 1787.	Wichelen	Id.	»	»	»	4 avril 1814.

Grade dans l'ORDRE	Montant des subsides accordés de 1870 jusqu'en 1898 incl- sive	SUBSIDE		RENSEIGNEMENTS SUR LA POSITION FINANCIERE DES IMPRITANTS FOURNIS PAR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES
		ALLUÉ SUR LE BUDGET DE 1859		
		DATE DE L'ALLUÉ	MONTANT	
Chevalier	fr 1000	8 avril 1859	fr 250	L'administration locale certifie que le traitement que reçoit ce légionnaire en qualité de commissaire de police est insuffisant à l'effet de pourvoir aux besoins de sa famille
Id	1000	Id	250	Nécessiteux
Id	1000	Id	250	Guide-champêtre, père de sept enfants
Id	1000	Id	250	Ouvrier journalier
Id	1000	Id	250	Sous-lieutenant dans l'administration de la douane, père de famille
Id	1000	Id	250	L'administration communale de Bruges certifie que le traitement de 1 000 francs que reçoit ce légionnaire en qualité de commissaire de police, est insuffisant à l'effet de pourvoir aux besoins de sa famille
Id	1000	Id	250	Charpentier, sa vue ne lui permet pas de se livrer à un travail assidu
Id	1000	Id	250	Ses ressources sont restreintes au-dessous du nécessaire
Id	1000	Id	250	Père de huit enfants, ses moyens sont insuffisants à l'effet de pourvoir à leur éducation
Id	1000	Id	250	Il pourvoit aux besoins de son père, de deux frères et de sa sœur. Ces charges rendent sa position financière peu heureuse
Id	1000	30 mars 1859	250	Père de trois jeunes demoiselles, il ne possède pour toutes les ressources que le traitement dont il jouit en qualité de directeur de la poste aux lettres d'Ostende, et s'élevant à 3,000 francs
Id		30 septemb 1859	1250	Il exerce la profession de tanneur, mais ses affaires ne sont pas assez brillantes à l'effet de donner une éducation convenable à ses huit enfants

Flandre orientale.

Chevalier	fr 1000	8 avril 1859	fr 250	La regence de Gand certifie que les ressources de ce légionnaire sont restreintes au-dessous du nécessaire.
Id	1000	Id	250	Idem
Id	1000	Id	250	Il est estropié et ses ressources sont insuffisantes
Id	1000	Id	250	Commis négociant, il pourvoit avec peine à son entretien
Id	1000	Id	250	Les ressources de ce légionnaire sont insuffisantes à l'effet de pourvoir à ses besoins. Il deviendrait nécessiteux sans l'obtention d'un nouveau subside.
Id	1000	Id	250	Un nouveau subside lui est indispensable pour l'empêcher de tomber dans la misère.
Id	1000	Id	250	Accablé d'infirmités et incapable de se livrer au travail.
Id	1000	Id	250	Commis des accises et père de huit enfants
Id	1000	Id	250	Fabricant de tabac et boutiquier, ses affaires sont peu prospères et son épouse est atteinte d'une maladie incurable.
Id	1000	Id	250	Brigadier-garde champêtre, père de six enfants
Id	1000	Id	250	Agé de 67 ans, infirme par suite de ses nombreuses blessures, et sans moyens d'existence
Id	1000	Id	250	Il possède une petite métairie avec 43 ares de terre qu'il cultive, avec ces faibles ressources, il doit pourvoir à l'entretien de sa femme qui est continuellement malade et servir les intérêts dont sa propriété est gervée

NOM ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	DATE DE NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou veuf.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la lé- gion d'honneur
					Garçons.	Filles.	Total.	
13 D'Hondt, Emmanuel	Appels	2 octobre 1788.	Appels	Marié.	3	2	5	23 février 1814.
14 Duix, Pierre Louis	Baesrode	12 novem. 1785.	Baesrode	Id.	1	4	5	19 novem. 1815.
15 De Zadeleer, Joseph	Sarlaringen	30 sept. 1790.	Sarlaringen	Id.	2	2	4	23 février 1814.
16 De Houst, Jean-François	Flobecq (Hainaut.)	17 janvier 1785.	Bevere	Id.	3	4	7	5 sept. 1815.
17 Vanderlinden, Pierre-François	Nederbrakel	29 juin 1788.	Nederbrakel	Id.	2	3	5	12 mars 1814.
18 Herregodts, Jean-Baptiste	Deftinge	24 octobre 1789.	Deftinge	Veuf.	1	1	2	14 mai 1815.
19 De Mene, Jacques	Elst	16 août 1784.	Elst	Marié.	1	4	5	19 novem. 1815.
20 De Baets, Pierre	Sleydinge	19 mars 1788.	Deurle	Id.	»	2	2	29 décem. 1809.
21 Bauwens, Bernard	Id. . . .	8 juin 1787.	Everghem	Id.	1	1	2	3 décem. 1812.

Province

1 Sagneau, Jacques	Jumet	15 juillet 1787.	Charleroy	Marié.	3	1	4	2 avril 1814.
2 Debiève, Louis	Roisin	25 février 1789.	Roisin	Id.	2	1	3	14 juin 1815.
3 Dirieckx, Joseph	Enghien	1 octobre 1787.	Enghien	Id.	1	1	2	23 novem. 1807.
4 Lion, François-Joseph	Mons	13 février 1788.	Mons	Id.	»	»	»	12 février 1815.
5 Valentin, Célestin-Joseph	Berzée (Namur.)	26 avril 1788.	Nalinnes	Id.	2	1	3	21 février 1814.
6 Parée, Jean-Baptiste	Maurage (Hainaut.)	11 décem. 1782.	Maurage	Id.	1	2	3	21 février 1814.
7 Loir, Pierre-Louis	Imbise	5 juillet 1780.	Wasmes	Id.	1	1	2	19 sept. 1815.
8 Mouligneau, Roch	Flobecq	30 novem. 1783.	Flobecq	Id.	3	1	4	4 décem. 1815.
9 Larcy, Benoît-Joseph	Wez-Velvain	30 avril 1785.	Taintignies	Id.	2	3	5	21 juin 1815.
10 Hitelet, Jean-Joseph	Jumet	16 mai 1785.	Gosselies	Id.	»	»	»	14 juin 1815.
11 Biron, Jean-François-Joseph	Presles	23 avril 1780.	Châtelineau	Id.	2	2	4	14 sept. 1815.
12 Menard, Pierre-André	Antoing	17 décem. 1776.	Antoing	Veuf.	3	1	4	1 octobre 1807.
13 Beguin, Théodore-Joseph	Thien	15 octobre 1783.	Écaussinnes	Id.	»	»	»	6 novem. 1815.
14 Commine, Augustin-Louis-Jos.	Tournay	8 octobre 1780.	Tournay	Marié.	»	»	2	14 sept. 1815.
15 Courselle, Boniface-Joseph	Grandglise	12 août 1787.	Dour	Id.	»	»	»	21 février 1814.

Grade dans L'ORDRE.	Montant des subsides accordés depuis 1835 jusqu'en 1838 inclu- sivement.	SUBSIDE ACCORDÉ SUR LE BUDGET DE 1839.		RENSEIGNEMENTS SUR LA POSITION FINANCIÈRE DES IMPÉTRANTS, FOURNIS PAR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.
		DATE DE L'ARRÊTÉ.	MONTANT.	
Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839 . .	fr. 250	Père de cinq enfants, il parvient avec peine, en se livrant à un travail assidu, à l'entretien de sa nombreuse famille.
Id.	1000	Id. . .	250	Il est marié et a cinq enfants en bas âge. Ce légionnaire possède une métairie avec un hectare de terre qu'il cultive. Il a éprouvé des pertes par suite d'une maladie qui s'est déclarée dans son étable.
Id.	1000	Id. . .	250	La famille de ce légionnaire se compose de neuf enfants mineurs.
Id.	1000	Id. . .	250	Position financière très-médiocre. Son état maladif l'empêche de se livrer au travail.
Id.	1000	Id. . .	250	Se trouve dans le besoin, n'ayant d'autres ressources que son travail manuel.
Id.	1000	Id. . .	250	Il se trouve dans une position financière pire qu'en 1838, par suite de la maladie de sa femme et de sa nombreuse famille.
Id.	1000	Id. . .	250	La position de ce légionnaire est plus gênée depuis qu'il a dû rejoindre son corps, le 16 ^{me} de réserve, dont il fait partie en qualité de remplaçant.
Id.	1000	Id. . .	250	Il est père de deux enfants en bas âge.
Id.	1000	Id. . .	250	Boucher et cabaretier, mais son état maladif l'empêche de vaquer à ses affaires, ce qui est cause de la gêne financière qu'il éprouve.

de Hainaut.

Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839 . .	fr. 250	Employé de l'octroi de Charleroy, à fr. 1 50 c ^s par jour.
Id.	1000	Id. . .	250	Scieur de bois.
Id.	1000	Id. . .	250	Nécessiteux.
Id.	1000	Id. . .	250	Incapable de travailler à cause de ses infirmités, n'a d'autres moyens d'existence qu'une pension annuelle de 276 francs.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple ouvrier journalier, il a trois enfants, dont un fils estropié, une fille infirme, ainsi que son épouse malade.
Id.	1000	Id. . .	250	Il se trouve, ainsi que sa famille, dans un état voisin de l'indigence.
Id.	1000	Id. . .	250	Garde-champêtre.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de quatre enfants en bas âge, position voisine de l'indigence.
Id.	1000	Id. . .	250	Marié, père de sept enfants, sans autre ressource que son traitement de garde-champêtre d'un particulier.
Id.	1000	Id. . .	250	Sans fortune, seul avec sa femme déjà avancée en âge, privé de la vue par suite d'ophtalmie, ce légionnaire est réduit à devoir pourvoir à ses besoins au moyen d'une pension de 300 francs.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de quatre enfants en bas âge, sans aucune fortune, exerçant l'état de maçon.
Id.	1000	Id. . .	250	Manœuvre.
Id.	1000	Id. . .	250	Garde-champêtre.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de quatre enfants; sous-brigadier de la garde municipale de Tournay, aux appointements de 52 francs par mois.
Id.	1000	Id. . .	250	Employé de 4 ^{me} classe dans l'administration des contributions au traitement annuel de 600 francs.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	DATE DE NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou VEUF.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la lé- gion d'honneur.
		1. Commune. 2. Province.				Garçons.	Filles.	Total.	
16	Debast, François	Lennick-St-Quen- tin.	1 décem. 1778.	Quiévrain . . .	Marié.	1	1	2	14 mai 1807.
17	Garint, Jean-Baptiste	Frameries . . .	1 novem. 1779.	Frameries . . .	Id.	»	»	»	28 novem. 1815.
18	Roulet, Jean-Louis	Bois d'Hoine . .	31 octobre 1785.	Leuze	Id.	2	1	3	25 sept. 1815.
19	Sigot, François-Louis-Joseph.	Ath.	27 février 1782.	Brugellette . . .	Id.	»	1	1	19 sept. 1815.
20	Dewière, Arnould-Joseph . . .	Anserœul . . .	12 sept. 1777.	Anserœul . . .	»	»	»	»	11 janvier 1811.
21	Sebille, Jean-Philippe	Buvrignes . . .	30 mars 1784.	Montigny-le- Tilleul.	Veuf.	5	5	6	29 juin 1815.
22	Vandaël, Jacques-Augustin. . .	Braine-le-Comte.	26 mars 1772.	Mons	»	»	»	»	14 juin 1804.
23	Leplat, Louis-Joseph.	Poeq	15 février 1787.	Ath	»	»	»	»	28 novem. 1815.
24	Lievin, Narcisse-Joseph	Grandreng . . .	29 octobre 1788.	Grandreng. . .	»	1	1	2	2 avril 1814.
25	Gebert, François-Joseph. . . .	Mons	17 janvier 1785.	Lens.	»	5	5	6	14 avril 1807.
26	Delire, Ch.-François.	Farciennes . . .	26 octobre 1788.	Farciennes. . .	»	»	»	»	14 juin 1805.
27	Plaisant, Nicolas-Joseph. . . .	Leuze	17 octobre 1785.	Leuze	»	»	»	»	21 août 1812.

Province

1	Charlier, Jean-Martin	Visé	19 avril 1778.	Visé.	Marié.	»	»	»	7 octobre 1807.
2	Delem, Denis-François	Ans et Glain . .	22 sept. 1785.	Liège	Id.	»	»	»	5 avril 1814.
3	Demarche, Lambert-Louis . . .	Liège	4 avril 1778.	Vottem.	Id.	»	»	»	14 juin 1815.
4	Deporter, Guillaume-Barthél. .	Id.	27 juillet 1786.	Liège	Id.	2	1	3	11 octobre 1812.
5	Havart, Mathieu	Jupille.	17 août 1785.	Spa	Id.	1	»	1	27 février 1814.
6	Hock, Jean-Joseph	Liège	15 décem. 1785.	Liège	Id.	1	1	2	12 mars 1814.
7	Jacquemain, Pierre-Jean-Jos. .	Gand	10 janvier 1785.	Stembert	Id.	5	5	8	5 février 1804.
8	Jansen, Jean-Mathias	Maestricht . . .	5 novem. 1772.	Amay	Id.	2	»	2	14 mars 1804.
9	Knops, Arnould	Teuven	26 mars 1787.	Gemmenich . . .	Id.	2	5	5	6 avril 1815.
10	Kreutz, Pierre	Luxembourg. . .	31 janvier 1792.	Liège	Id.	2	5	5	28 novem. 1815.
11	Lebeau, François-Joseph	Battice	24 novem. 1785.	Battice	Id.	1	1	2	14 sept. 1815.
12	Leclercque, Diédonné	Liège	18 janvier 1778.	Liège	»	»	»	»	16 mars 1814.
13	Maréchal, Jean-Hubert	Id.	30 sept. 1790.	Id.	Marié.	3	4	7	25 février 1814.
14	Maréchal, Jean-Nicolas-Joseph.	Tellin (Luxembourg.)	14 avril 1786.	Huy	Id.	1	1	2	28 novem. 1815.

Grade dans L'ORDRE.	Montant des subvies accordées depuis 1835 jusqu'en 1838 inclu- sivement.	SECOURS ACCORDÉ SUR LE BUDGET DE 1839.		RENSEIGNEMENTS SUR LA POSITION FINANCIÈRE DES IMPÉTRANTS. FOURNIS PAR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.
		DATE DE L'ARRÊTÉ.	MONTANT.	
Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839 . .	fr. 250	Les ressources de ce légionnaire sont considérablement diminuées depuis la mort de son épouse, qui a légué à ses deux enfants tout ce dont elle pouvait disposer.
Id.	1000	Id. . .	250	Il doit pourvoir par son travail à l'existence de sa famille, composée de sa femme presque aveugle et de sa mère octogénaire.
Id.	1000	Id. . .	250	N'a d'autres moyens d'existence que son traitement de brigadier de la gendarmerie pour sustenter sa famille composée de trois enfants.
Id.	1000	Id. . .	250	Sans autre ressource que son traitement de garde-champêtre.
Id.	1000	Id. . .	250	Amputé de la jambe gauche, se trouve dans le besoin.
Id.	1000	Id. . .	250	Veuf et chargé d'une nombreuse famille, ne possédant pour toute ressource qu'une petite maison bâtie sur un terrain communal.
Id.	1000	Id. . .	250	Il y a encore lieu d'accorder au Dr Van Dael une somme de 250 francs en raison de son âge avancé et de ses infirmités, qui l'empêchent de vaquer à ses affaires.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple ouvrier boulanger.
Id.	1000	Id. . .	250	Ouvrier lamier.
Id.	1000	Id. . .	250	Cultivateur, père de six enfants, se trouve dans une position financière peu heureuse.
Id.	1000	Id. . .	250	Ne possède pour toute ressource que le produit de son état de cabaretier, ne peut se livrer à aucun travail à cause des infirmités dont il est atteint.
Id.	1000	Id. . .	250	Ses seules ressources consistent en une pension de retraite de de 846 francs.

de Liège.

Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839 . .	fr. 250	Estropié du bras gauche, marchand de bois, son gain présumé, par jour est évalué à 1 franc 50 centimes.
Id.	1000	Id. . .	250	Ses seules ressources consistent en une pension annuelle de 847 fr.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple ouvrier journalier.
Id.	1000	Id. . .	250	Ses enfants sont en bas âge, et il n'a que le faible produit de son travail pour sustenter sa famille.
Id.	1000	Id. . .	250	Il n'exerce aucun état, seulement il loue un cheval aux étrangers pendant la saison des eaux de Spa. L'état de sa santé ne lui permet pas de s'occuper d'une autre manière.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple ouvrier tanneur.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de huit enfants, n'a pour entretenir sa nombreuse famille que son traitement de sous-lieutenant des douanes.
Id.	1000	Id. . .	250	Ses ressources sont restreintes au-dessous du nécessaire.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple ouvrier journalier et père de cinq enfants, sa position est des plus malheureuses.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de cinq enfants, ses seules ressources consistent en une pension annuelle de 847 francs.
Id.	1000	Id. . .	250	Ouvrier cloutier.
Id.	1000	Id. . .	250	Manœuvre.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de sept enfants, sergent pompier de la ville de Liège.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple ouvrier journalier.

NOM ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE. 1. Commune 2. Province.	DATE DE NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou veuf.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la lé- gion d'honneur.
					Garçons.	Filles.	Total.	
15 Marcotte, André	La Reid	7 janvier 1781.	La Reid	Id.	»	»	»	14 juillet 1815.
16 Mattar, Louis-Joseph.	Moha	12 janvier 1784.	Moha	Id.	1	4	5	4 juillet 1810.
17 Monseau, Laurent	Visé	15 mai 1778.	Engis	Id.	»	»	»	4 juillet 1812.
18 Moinil, Benoît.	Landenne.	27 janvier 1789.	Landenne	Id.	»	1	1	25 février 1814.
19 Pirlot, Jean	Hanneche.	24 novem. 1786.	Hanneche	Id.	»	1	1	25 février 1814.
20 Rousseaux, Gaspar-Étienne	Liège	8 janvier 1787.	Liège	Veuf.	3	3	6	8 janvier 1814.
21 Solir, François-Joseph	Couthuin	20 juin 1785.	Couthuin	Id.	»	»	»	1 mai 1813.
22 Toby, Jean-François.	Liège	27 janvier 1776.	Liège	Marié.	2	»	2	3 décem. 1815.
23 Vranken, Jean-Maximilien-Jos.	Huy	28 décem. 1790.	Huy.	Id.	2	2	4	16 août 1815.
24 Thiry, Mathieu	Jemeppe	9 mai 1788.	St-Nicolas	Id.	»	1	1	14 sept. 1815.

Province

1 Albrechts, Jean-Mathieu.	Mechelen (Luxembourg.)	21 juillet 1785.	Boorsheim	Marié.	2	3	5	5 avril 1815.
2 Gilleman, Jacques-Jean	Ostende	9 avril 1785.	Lanaeken	Id.	1	3	4	10 mars 1814.
3 Devins, Louis	Vroenhoven (Luxembourg.)	19 juin 1790.	Vroenhoven	Id.	6	2	8	14 sept. 1815.
4 Caproens, Jacques-Philippe.	Berlingen (Limbourg.)	1 mai 1785.	Berlingen	Id.	5	3	6	17 mai 1815.
5 Prinsen, Mathieu-Louis	Grand-Jamine	20 juillet 1787.	Heers	Id.	6	2	8	1 octobre 1807.
6 Lux, Ch.-Alex.-Joseph	Montenaeken.	12 novem. 1784.	Montenaeken	Id.	2	2	4	7 sept. 1815.
7 Renders, Arnoud	Tessenderloo.	13 février 1784.	Tessenderloo	Id.	1	»	1	4 décem. 1854.
8 Jeuken, Jean	Beegden	15 juillet 1785.	Beegden	Veuf.	1	»	1	4 décem. 1815.
9 Raemakers, Henri	Nederweert	24 juillet 1787.	Nederweert	Id.	4	2	6	4 décem. 1815.
10 Bex, André	Maeseyk	24 novem. 1764.	Maeseyck	Id.	»	2	2	1 octobre 1807.
11 Bombeek, Pierre	Woubrechtgem.	9 mars 1785.	Venloo	»	»	»	»	21 juin 1815.

Province de

1 Bricher, Thomas	Mersch.	21 novem. 1785.	Pettingen	Marié.	2	1	3	14 sept. 1815.
2 Douharre, François-Jos.	Grand-Han	10 juillet 1788.	Palange	Id.	7	1	8	14 juin 1815.
3 Haumesch, Jean	Aubange	29 octobre 1786.	Athus	Id.	2	2	4	21 février 1814.
4 Motus, Jean-Baptiste.	Martelange	17 février 1786.	Martelange	Id.	5	4	9	50 août 1815.
5 Fonck, Nicolas	Behlen.	30 juin 1778.	Tuntingen	Id.	»	»	»	22 juin 1815.

Grade dans L'ORDRE.	Montant des subsides accordés depuis 1835 jusqu'en 1838 inclu- sivement.	SUBSIDE ACCORDÉ SUR LE BUDGET DE 1839.		RENSEIGNEMENTS SUR LA POSITION FINANCIÈRE DES IMPÉTRANTS. FOURNIS PAR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.
		DATE DE L'ARRÊTÉ.	MONTANT.	
Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839 . .	fr. 250	Simple ouvrier journalier.
Id.	1000	Id. . .	250	Ouvrier menuisier.
Id.	1000	Id. . .	250	Simple gendarme; son épouse est constamment dans un état va- létudinaire.
Id.	1000	Id. . .	250	Exerce l'état de boutiquier, ses profits présumés sont évalués par année à 300 francs.
Id.	1000	Id. . .	250	Dans l'indigence.
Id.	1000	Id. . .	250	Ce légionnaire se trouve dans une situation très-pénible, étant atteint d'infirmités et ne possédant aucune fortune.
Id.	1000	Id. . .	250	Dans l'indigence.
Id.	1000	Id. . .	250	Le St Toby est frappé de cécité; il n'a pour toute ressource qu'une pension annuelle de 1,270 francs, à l'effet de pourvoir aux besoins de sa famille.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de quatre enfants en bas âge, il n'a que le produit du tra- vail de ses mains pour sustenter sa famille.
Id.	1000	Id. . .	250	Accablé d'infirmités; il n'a d'autres ressources que le produit de son état de savetier.

de Limbourg.

Chevalier.	fr. 1000	8 août 1839 . .	fr. 250	Père de cinq enfants en bas âge, simple ouvrier.
Id.	1000	Id. . .	250	Ses ressources consistent en une pension annuelle de 480 francs
Id.	1000	Id. . .	250	Sa nombreuse famille et le peu de ressources qu'il possède, lui donnent des titres à l'obtention d'un subside.
Id.	1000	Id. . .	250	Il a perdu l'œil droit au service, et doit pourvoir à la subsistance de sa nombreuse famille par le produit de son travail, comme laboureur.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de huit enfants. Cette famille est dans la misère.
Id.	1000	Id. . .	250	Dans l'indigence.
Id.	1000	8 avril 1839 . .	250	Simple ouvrier.
Id.	1000	Id. . .	250	Nécessiteux.
Id.	1000	Id. . .	250	Idem.
Id.	1000	Id. . .	250	Agé de 75 ans, ses ressources consistent en une pension annuelle de 1,250 francs.
Id.	1000	Id. . .	250	Concierge de la prison de la ville de Venloo. <i>NB</i> Le subside a été accordé antérieurement à la ratification du traité de paix.

Luxembourg.

Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1839. .	fr. 250	Dans l'indigence.
Id.	1000	Id. . .	250	Garde forestier, père de huit enfants.
Id.	1000	Id. . .	250	Nécessiteux.
Id.	1000	Id. . .	250	Père de neuf enfants, garde forestier.
Id.	1000	Id. . .	250	La santé de ce légionnaire est très-délabrée, il ne peut se livrer au travail, et ne possède aucune fortune.

NOMBRE D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE. — 1. Commune. 2. Province.	DATE ou NAISSANCE.	DOMICILE.	Marié, non marié ou vict.	Nombre d'enfants.			DATE de l'admission dans l'ordre de la Lé- gion d'honneur.
						garçons.	filles.	Total.	
6	Miller, Michel	Bous	4 juin 1781.	Echternach . . .	Id.	5	6	9	1 octobre 1807.
7	Elsen, Pierre	Heinsch	3 juin 1778.	Heinsch	»	»	»	»	7 mai 1811.
8	Mennier, Henri-Joseph	Longchamp	22 juin 1781.	Hobay-la-Vieille . . .	»	»	»	»	7 juillet 1807.
9	Thiry, Nicolas	Hachy	7 juin 1783.	Hachy	Marié.	1	4	5	18 juin 1813.
10	Zigrand, Jean	Niederauwen	2 février	Biver	»	»	»	»	2 avril 1814.
11	Beissel, Jean-Augustin	Bertrange	23 mai 1787.	Strassen	Marié.	3	3	6	10 octobre 1813.
12	Lebrun, Jean-Michel	Bastogne	11 janvier 1769.	Sibret	Id.	»	2	2	3 novem. 1804.
13	Paulet, Pierre-Joseph	Arville	14 août 1790.	Arville	Id.	5	4	9	14 juin 1813.
14	Le Prince, Jean-François	Angleur	13 mai 1782.	Chassepierre	Id.	2	2	4	10 sept. 1813.
15	Lenoir, Nicolas	Ruelle	18 juin 1773.	Dampicourt	Id.	»	»	»	14 mars 1806.
16	Bernardin, Louis	Mamer	26 juin 1786.	Eich	Id.	»	»	»	18 juin 1813.
17	Delcourt, Charles-Louis-Joseph	Tongre-St-Martin (Hainaut.)	21 novem. 1790.	Arlon	Id.	5	»	5	28 novem. 1813.

Province

1	Deluppe, Charles-Joseph	Namur	11 juin 1790.	Namur	Marié.	1	»	1	25 février 1814.
2	Colin, Joseph	Floreffe	11 juillet 1777.	Floreffe	Id.	3	3	6	16 juin 1809.
3	Durel, Philippe	Gand	9 novem. 1772.	Spy	Id.	3	3	6	17 juin 1809.
4	Parret, Aubin	Alle (Namur.)	27 janvier 1789.	Alle	Id.	4	1	5	30 août 1813.
5	Renard, Jean-Baptiste	Ambly (Namur.)	19 octobre 1785.	Ambly	Id.	2	3	5	27 avril 1813.
6	Lambert, Denis-Joseph	Namur	6 mai 1785.	Falmignoul	Id.	»	»	»	28 mai 1809.
7	Gringoire, Charles-Alexandre	Florenville (Luxembourg.)	10 novem. 1788.	Rochefort	Id.	»	2	2	14 juillet 1813.
8	Viatour, Lambert-Joseph	Maffe (Namur.)	1 novem. 1788.	Maffe	»	»	»	»	2 avril 1814.
9	Romedenne, Feuillen-Joseph	Fosse	21 février 1783.	Flavion	Marié.	4	3	7	28 sept. 1813.
10	Servais, Antoine-Joseph-Gillain	Gerpiennes (Hainaut.)	3 janvier 1783.	Hanzinne	Id.	»	»	»	27 février 1814.
11	Adam, Augustin	Yve-Gomezée	10 novem. 1788.	Yve-Gomezée	Id.	3	1	4	28 novem. 1813.
12	Bastien, Jean-Baptiste	Fagnolle (Namur.)	24 juin 1789.	Nisme	Id.	2	2	4	23 février 1814.
13	Massart, Hippolyte	Walcourt (Namur.)	17 mars 1785.	Walcourt	Id.	1	4	5	21 février 1814.
14	Delbouille, François	Jerneppe (Liège.)	10 décem. 1774.	Id.	Id.	»	»	»	27 janvier 1814.

Grade dans L'ORDRE.	Montant des subsides accordés depuis 1835 jusqu'en 1858 inclu- sivement	SUBSIDE ACCORDÉ SUR LE BUDGET DE 1859.		RENSEIGNEMENTS SUR LA POSITION FINANCIÈRE DES IMPETRANTS. FOURNIS PAR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES.
		DATE DE L'ARRÊTÉ.	MONTANT.	
Chevalier.	fr. 1000	8 avril 1859.	fr. 250	Employé dans la douane aux appointements de 1,020 francs. père de neuf enfants.
Id.	1000	Id.	250	Il n'est pas positivement nécessaire, puisqu'il possède quelques propriétés; mais elles sont grevées de manière à lui laisser peu de ressources.
Id.	1000	Id.	250	Infirmes et indigent.
Id.	1000	Id.	250	Thiry est père de cinq enfants en bas âge, cette famille est dans l'indigence.
Id.	1000	Id.	250	Il est surveillant des chemins vicinaux; sa position peu heureuse lui donne des titres à l'obtention d'un secours.
Id.	1000	Id.	250	Père d'une famille très-nombreuse; des pertes considérables ont réduit ses ressources au-dessous du nécessaire
Id.	1000	Id.	250	Le S ^r Lebrun est accablé d'infirmités et se trouve dans une position financière peu heureuse.
Id.	1000	Id.	250	Père de 9 enfants, il n'a pour subvenir aux besoins de cette nombreuse famille qu'une pension annuelle de 100 florins et le faible produit de son état de cabaretier.
Id.	1000	Id.	250	Ancien sous-lieutenant dans la douane, sans fortune
Id.	1000	Id.	250	Peu fortuné.
Id.	1000	Id.	250	Ouvrier mouleur à la faïencerie d'Eich.
Id.	450	11 avril 1859.	800	Lieutenant de gendarmerie, père de cinq enfants dont quatre en bas âge.

de Namur.

Chevalier.	fr. 1000	28 avril 1859.	fr. 250	Ancien suisse à l'église des SS. Michel et Gudule, sa position lui donne des titres à l'obtention d'un subside.
Id.	1000	Id.	250	Ses blessures l'empêchent de se livrer journellement au travail, seule cause de la grande misère dans laquelle il se trouve avec sa famille.
Id.	1000	Id.	250	Déjà avancé en âge, ses seules ressources consistent en une pension annuelle de 314 francs.
Id.	1000	Id.	250	Il doit pourvoir à l'entretien de sa famille par le travail de ses mains.
Id.	1000	Id.	250	Se trouve dans une position financière très-médiocre.
Id.	1000	Id.	250	Employé dans l'administration de la douane, son traitement est insuffisant à l'effet de pourvoir aux besoins de son ménage.
Id.	1000	Id.	250	Simple gendarme, père de famille.
Id.	1000	Id.	250	Sa position financière lui donne des titres à l'obtention d'un secours.
Id.	1000	Id.	250	Sa famille se compose de sa femme et de sept enfants; il est locataire d'une petite ferme de peu de rapport
Id.	1000	Id.	250	Domestique de ferme.
Id.	1000	Id.	250	Garde champêtre.
Id.	1000	Id.	250	Sa famille se compose de sa femme et de quatre enfants en bas âge, ses seules ressources consistent en un traitement annuel de mille francs.
Id.	1000	Id.	250	Jouit d'un traitement annuel de cent francs, ne pourvoit qu'avec peine aux besoins de sa nombreuse famille.
Id.	1000	Id.	250	Delbouille jouit d'une pension annuelle de 202 francs, et d'un traitement de 130. Il a en outre la jouissance de l'usufruit des biens de ses enfants, mais toutes ces ressources réunies ne peuvent le faire considérer comme étant favorisé de la fortune.

Annexe N° 2.

ÉTAT NOMINATIF des employés et gens de service du Gouvernement provincial du Brabant.

N. D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.	TRAITEMENT ANNUEL.
1	Renson, Nicolas-Louis.	Chef de division.	Bruxelles.	5,000 »
2	Chassaing, Bernard.	Id.	Id.	2,260 »
3	Fabry, Emile.	Id.	Id.	2,800 »
4	Haeseleer, Jean-François.	Id.	Id.	2,500 »
5	Fellez, Edmond-Prosper.	1 ^{er} commis ou chef de bureau.	Id.	1,700 »
6	Dewilde, Jean-Baptiste.	Id.	Id.	2,000 »
7	Thieffens, Honoré-Joseph.	Id.	Id.	1,500 »
8	Jamart, Henri-Joseph.	Id.	Id.	2,000 »
9	Midon, Eugène.	Id.	Id.	1,400 »
10	Poyart, Jean-Parfait-Joseph.	2 ^e commis ou sous-chef de bureau.	Id.	1,600 »
11	Lavielle, Antoine.	Id.	Id.	1,400 »
12	Gruber, François.	Id.	Id.	1,400 »
13	Desgans, Jean-Joseph.	Id.	Id.	1,600 »
14	Vandegheuchte, Jean-Baptiste-Norbert.	Id.	Id.	1,500 »
15	Viron, Charles.	3 ^e commis.	Id.	400 »
16	Leroy, Antoine-Joseph.	Id.	Id.	1,200 »
17	Piron, Guillaume.	Id.	Id.	800 »
18	La Barre, Guillaume.	Id.	Id.	700 »
19	Barbiaux, Louis.	Id.	Id.	800 »
20	Wuyts, Jean.	Id.	Id.	800 »
21	Dekoninck, Charles-Eugène.	Id.	Id.	1,000 »
22	Crick, Louis-François.	Expéditionnaire de 1 ^{re} classe.	Id.	950 »
23	Marlier, Pierre-Joseph.	Id. Id.	Id.	500 »
24	Estereq, Adolphe-Eugène.	Id. Id.	Id.	800 »
25	Schoenmacckers, Jacques.	Expéditionnaire de 2 ^e classe.	Id.	640 »
26	Bougelet, Victor-Adrien.	Id. Id.	Id.	600 »
27	Deckers, Charles.	Id. Id.	Id.	600 »

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉS.	DOMICILE.	TRAITEMENT ANNUEL.
28	Wynants, Emmanuel-François	Expéditionnaire de 2 ^e classe.	Bruxelles.	600 »
29	Van Dael, Pierre-Jacques-Adrien	Id. Id.	Id.	450 »
30	Escalonne, Antoine-Jacques-Aubin	Id. Id.	Id.	500 »
31	Lobel, Auguste	Expédition. surnuméraire.	Id.	»
32	Michiels, Michel.	Id. Id.	Id.	»
33	Vanlangenhove, André.	Id. Id.	Id.	»
34	De Jongh, Pierre-Jean.	Id. Id.	Id.	»
35	Constant, Charles-François-Lambert-Joseph	Id. Id.	Id.	»
36	Nopener, Pierre-Joseph-Olydor-Albert	Id. Id.	Id.	»
37	Lauwers	Id. Id.	Id.	»
38	Bougelet, François-Joseph	Concierger.	Id.	900 »
39	Moyaerts, Henri.	Huissier	Id.	840 »
40	Duchateau, Gilles	Id.	Id.	740 »
41	Vieuxjean, Charles-Louis	Id.	Id.	500 »
42	Taymans, Jean-Baptiste	Garçon de bureau et boute- feu	Id.	700 »
				41,680 »

Bruxelles, le 12 août 1839.

*Le membre de la Députation permanente, faisant
provisoirement les fonctions de Gouverneur,*

BARON DE VIRON.

ÉTAT COMPARATIF

Du nombre des Employés des administrations provinciales et des traitements respectivement affectés à leurs grades.

Nature d'Emploi.	ANVERS.			BRABANT.			FLANDRE OCCIDENTALE.			FLANDRE ORIENTALE.			HAINAUT.			LIÈGE.			LIMBOURG.			LUXEMBOURG.			NAMUR.		
	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.	NOMBRE D'EMPLOYÉS de chaque grade.	TRAITEMENTS individuels.	TOTAL DES TRAITEMENTS par grade.
Chefs de division	3	3,460 »	10,380 »	4	2,686 66	10,560 »	3	2,764 »	13,820 »	3	3,100 »	9,500 »	5	2,504 »	11,520 »	3	3,130 »	9,480 »	3	2,520 »	7,560 »	3	2,500 »	7,500 »	3	2,520 »	12,600 »
1 ^{ers} commis ou chefs de bureau . . .	4	2,263 »	9,060 »	3	1,900 »	8,800 »	6	1,680 »	10,080 »	3	1,680 »	8,400 »	3	1,520 »	7,600 »	8	1,396 »	12,768 »	7	1,820 »	12,740 »	3	1,740 »	8,700 »	1	2,000 »	2,000 »
2 ^{mes} commis	3	1,200 »	6,000 »	3	1,300 »	7,500 »	4	1,286 25	5,143 »	5	1,240 »	6,200 »	10	1,191 »	11,910 »	6	1,041 »	6,246 »	2	1,110 »	2,220 »	2	1,500 »	3,000 »	4	1,373 »	6,500 »
3 ^{mes} commis	3	1,120 »	3,360 »	7	1,028 37	7,200 »	4	761 25	3,043 »	10	780 »	7,800 »	1	600 »	600 »	6	734 »	4,404 »	4	860 »	3,440 »	3	1,040 »	3,200 »	3	1,212 »	6,060 »
Expéditionnaires.	4	966 »	3,864 »	12	611 66	7,340 »	7	392 37	2,748 »	11	354 54	6,100 »	19	627 03	11,914 10	13	392 50	5,100 »	7	484 28	3,390 »	7	781 42	3,470 »	8	823 »	6,600 »
Gens de service	3	897 60	4,488 »	3	736 »	3,680 »	3	631 »	3,233 »	4	680 83	2,723 52	4	636 25	2,623 »	4	724 80	2,898 »	4	364 »	2,236 »	3	400 »	2,000 »	4	340 »	2,160 »
TOTAL. . . .	24	»	37,132 »	38	»	39,480 »	31	»	38,093 »	38	»	40,323 52	44	»	46,169 10	40	»	40,866 »	27	»	31,606 »	27	»	31,870 »	27	»	33,720 »
Sommes allouées en 1837 fr.	»	»	39,800 »	»	»	43,373 »	»	»	39,300 »	»	»	41,300 »	»	»	46,840 »	»	»	41,200 »	»	»	31,300 »	»	»	31,878 »	»	»	36,000 »

Moyenne des traitements par Province.

ANVERS.	fr. 1,650 »
NAMUR.	1,320 »
FLANDRE OCCIDENTALE.	1,267 »
BRABANT	1,245 »
LUXEMBOURG	1,180 »
LIMBOURG	1,166 »
FLANDRE ORIENTALE	1,092 »
HAINAUT	1,064 »
LIÈGE	1,030 »

Annexe N^o 4.**ARTICLE 5 DU CHAPITRE IV DU BUDGET DE 1839.**

Somme allouée audit article	fr.	113,000
Retrouvé par suite de la cession des territoires, SAVOIR :		
Dans le Limbourg, du collège de Ruremonde.	fr.	1,000
— — — de Weert		375
— Luxembourg, — d'Echternach		500
— — — de Diekirch		1,500
		3,375
TOTAL du crédit disponible.		116,375

DISTRIBUTION.

1. A l'athénée de Bruxelles	25,000	
2. Au collège de Nivelles	2,350	
3. A l'athénée de Bruges	6,350	
4. — de Tournay.	15,900	
5. Au collège d'Ath	4,200	
6. — de Chimay	1,250	
7. — de Thuin.	1,050	
8. — de Liège	6,350	
9. — de Verviers	3,000	
10. — de Stavelot	1,000	
11. — de Huy	1,250	
12. — de Tongres	1,500	110,650
13. — de St-Trond	2,000	
14. — de Beeringen	1,500	RESTE 5,725
15. — de Ruremonde	2,000	
16. — de Weert.	750	
17. — de Bouillon	2,000	
18. — d'Echternach.	1,000	
19. — de Virton.	2,000	
20. — de Diekirch	3,000	
21. A l'athénée de Namur	20,500	
22. Au collège de Dinant	2,000	
23. — de Herve. } extraordinaire. }	1,500	
24. — de Benugen. }	3,000	

Annexe n° 5

ARTICLE 6 DU CHAPITRE IV DU BUDGET DE 1839.

Somme allouée pour 1839. fr. 5,000

DISTRIBUTION.

1. J. B.-G. Servier, ex-professeur au collège de Verviers	fr. 500
2. Corneille Verdeyen, — d'Herenthals	200
3. M.-J. Tarleer. — d'Enghien	200
4. Bernard, — de Louvain.	400
5. Costermans, — d'Enghien	200
6. J.-J. Pex, — de Liège	300
7. Defiennes, — de Tirlemont.	300
8. J.-B. Verraert, — de Gand	200
9. Thomas Ames, — de Gand	300
10. C. Libert, — de Termonde.	300
11. Imbert, — d'Enghien	400
12. Parent, — de Thunn	200
13. Waxweiler, — de St-Hubert	300
14. Godfroid, — de Dinant	300
15. Rauwez, — de Huy.	300
16. Mathieu, — de Liège	300
17. L'abbé Gofflot, — d'Enghien	300
TOTAL.	fr. 5,000
5,000	

Annexe N° 6.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

*État collectif des traitements alloués sur le Trésor public, en faveur de
l'enseignement primaire dans les provinces.*

N ^o d'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province

1	Iravin, Francis	Institutrice.	Anvers.
2	Commission administrative.	École primaire modèle	Id.
TOTAL.			fr.

1	Velkger, J.-B.	Sous-maître à l'école communale	Malines
2	Commission administrative.	École primaire modèle	Id.
3	Bauwens, J.-B.	Instituteur à l'école des pauvres	Lierre
4	Van Rompaey, J.-A.	Instituteur primaire	Id.
5	Schools, J.-G.	Instituteur à l'école des pauvres	Turnhout.
6	Truijens, X.-S.	Instituteur primaire.	Beerendrecht.
7	Cassiers, J.-B.-J.	Id.	Boom
8	Nys, Jean.	Id.	Borsbeek.
9	Colen, Thérèse	Institutrice.	Brasschaet.
10	Bruyninckx, B.	Instituteur primaire.	Calmpthout
11	De Laet, H.	Id.	Eedeeghem.
12	Roubens, D.-P.	Id.	Esschen
13	Van Put, J.-J.-F.	Id.	St-Job in 't Goor.
14	Vernelen, J.-H.	Id.	Massenhoven.
15	Roefs, F.-J.	Id.	Niel.
16	Boex, C.-V.	Id.	Santhoven.
17	Storms, C.	Id.	Schelle.
18	Vande Poel, J.-G.	Id.	Stabroeck.
19	Meeussen, J.	Id.	Viersel.
A REPORTER.			

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	---	-----------------	---------------

d'Anvers.

200 »	4 ^e trimestre 1839 .	50 »
1,800 »	Id. . . .	430 »
2,000 »	fr.	500 »

Arrêté le présent état à la somme de *cinq cents francs*.
Anvers, le 27 novembre 1839.

Le Gouverneur de la province ,
CH. ROGIER.

424 »	4 ^{me} trimestre 1839.	106 »
2,632 »	Id. . . .	653 »
1,272 »	Id. . . .	318 »
252 »	Id. . . .	63 »
424 »	Id. . . .	106 »
100 »	Id. . . .	25 »
300 »	Id. . . .	75 »
152 »	Id. . . .	38 »
100 »	Id. . . .	25 »
212 »	Id. . . .	53 »
100 »	Id. . . .	25 »
300 »	Id. . . .	75 »
52 »	Id. . . .	13 »
160 »	Id. . . .	40 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
108 »	Id. . . .	27 »
100 »	Id. . . .	25 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
		REPORT. . . . fr.	
20	Aerts, P.-G.	Instituteur primaire.	Wilmarsdonk. . .
21	Vandroogenbroeck, P.-J.	Id.	St-Amand. . .
22	Rampelbergh, F.	Id.	Beersel. . . .
23	Cassiers, C.	Id.	Berlaer. . . .
24	Vanderkinderen, G.-F.	Id.	Blaesveld . . .
25	Rombauts, J.-F.	Id.	Banheyden . .
26	Vanden Stock, E.	Id.	Bornhem . . .
27	Kerselaers, F.-H.	Id.	Duffel. . . .
28	Van Montfort, J.	Id.	Heyst-op-den-Berg.
29	Goossens, C.-L.	Id.	Hingene . . .
30	Stuyck, P.-J.	Id.	Itegem. . . .
31	Moortgat, M.-J.	Id.	Leest
32	Pissé, J.	Id.	Liezele. . . .
33	D ^{me} Cath. Marivoet, V ^e . Feytens, J.-F.	Id.	Puers
34	Rampelbergh, A.-A.	Id.	Putte
35	Botteman, C.	Id.	Putte
36	Stuyck, P.-F.	Id.	Rymenam. . .
37	De Meutter, Joseph.	Id.	Schrieck . . .
38	De Croes, J.-B.	Id.	Thisselt . . .
39	Lens, P.-C.	Id.	Waelhem . . .
40	Van Roost, H.-J.	Id.	Wavre-N.-Dame.
41	Uytterhoeven, J.	Id.	Wavre-S ^{te} -Cather.
42	Thielmans, F.	Id.	Arendonck . .
43	Dierickx, J.-P.	Id.	Bar-le-Duc . .
44	Bongaerts, F.-S.	Id.	Desschel . . .
45	Stockmans, François	Instituteur au dépôt de mendicité. . .	Hoogstraeten. .
46	Van Sintruyen, A.-L.	Instituteur des colonies agricoles. .	Merxplas-Ryckevorsel.
47	Mertens, G.-G.	Instituteur primaire.	Moll
48	Muller, F.-G.	Id.	Oolen
		A REPORTER. . . . fr.	

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
6,988 »		1,747 »	
100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
300 »	Id.	75 »	
180 »	Id.	45 »	
52 »	Id.	13 »	
100 »	Id.	25 »	
424 »	Id.	106 »	
320 »	Id.	80 »	
300 »	Id.	75 »	
252 »	Id.	63 »	
152 »	Id.	38 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
212 »	Id.	53 »	
320 »	Id.	80 »	
260 »	Id.	65 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
252 »	Id.	63 »	
152 »	Id.	38 »	
160 »	Id.	40 »	
152 »	Id.	38 »	
636 »	Id.	159 »	
700 »	Id.	175 »	
424 »	Id.	106 »	
212 »	Id.	53 »	
3,848 »		3,462 »	

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
		REPORT. fr.	
49	Bongaerts , J. - B.	Instituteur primaire	Rethy
50	Tielemans , J. - B. - N.	Id.	Tongerloo.
51	Leemans , F.	Id.	Vlimmeren
52	De Coster , P. - A.	Id.	Westerloo.
		TOTAL. fr.	

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
13,848 »		3,462 »	
152 »	4 ^{me} trimestre 1839.	38 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
14,400 »		3,600 »	

Arrêté le présent état à la somme de *trois mille six cents francs.*

Anvers, le 27 novembre 1839.

Le Gouverneur de la province,

Cn. ROGIER.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province

1	Pieterz, Jean-Baptiste	Instituteur en chef de l'école primaire modèle.	Bruxelles
2	Codart, F.-P.	Sous-maitre	Id.
3	Maury, A.-X.	Id.	Id.
4	La commission administrative de l'école israélite		Id.
5	Id. id.	des écoles gardiennes	Id.
6	Rothier, Pascal.	Instituteur.	Id.
TOTAL.			fr.

1	Hinssen, J.-B.	Instituteur en chef.	Hal.
2	Met, Michel	Sous-Maitre.	Id.
3	Wouters, Nicolas.	Instituteur.	Id.
4	De Meulder, Louis	Instituteur en chef	Louvain
5	Arens, Pierre.	Sous-maitre.	Id.
6	Hetten, Mathilde.	Institutrice.	Id.
7	Mertens, Jacques-Théodore	Instituteur.	Aerschot
8	Ouborg, Abraham	Id.	Diest
9	Mulle, F.-L.	Id.	Id.
10	Peeters, Jacques	Id.	Nivelles
11	Crousse, Sophie	Institutrice	Id.
12	Latteur, Antoine.	Instituteur.	Assche
13	Lorie, Guillaume.	Id.	Bellinghen . . .
14	Vandervoorde, Guillaume	Id.	Berchem-St ^e -Agat.
A REPORTER.			fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	Observations
-------------------------------------	---	-----------------	--------------

de Brabant.

1,272 »	4 ^{me} trimestre 1839.	318 »
424 »	Id. . . .	106 »
424 »	Id. . . .	106 »
424 »	Id. . . .	106 »
2,116 »	Id. . . .	529 »
320 »	Id. . . .	80 »
4,980 »		1,245 »

Ainsi fait et arrêté le présent état à la somme de *douze cent quarante-cinq francs*.
Bruxelles, le 15 octobre 1839.

*Le membre de la Députation permanente, faisant
provisoirement les fonctions de Gouverneur,*

BARON DE VIRON.

424 »	4 ^{me} trimestre 1839.	106 »
160 »	Id. . . .	40 »
152 »	Id. . . .	38 »
1,272 »	Id. . . .	318 »
624 »	Id. . . .	156 »
200 »	Id. . . .	50 »
150 »	Id. . . .	37 50
320 »	Id. . . .	80 »
100 »	Id. . . .	25 »
400 »	Id. . . .	100 »
424 »	Id. . . .	106 »
212 »	Id. . . .	53 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
4,638 »		1,159 50

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
		REPORT. fr.	
15	Jaussens, Jean-Baptiste.	Instituteur.	Bergh
16	Cnapclincx, Pierre-Philippe	Id.	Beyghem
17	De Bremacker, Laurent.	Id.	Bodeghem-S ^t -Mart.
18	Cantillon, Jean	Id.	Bogaerden . . .
19	Walckiers, Jean	Id.	Brages.
20	Bols, Jean-Henri.	Id.	Bucken
21	Coen, Jean-Albert	Id.	Campenhout. . .
22	Notart, Jean-François	Id.	Castre.
23	Jacobs, Guillaume	Id.	Crainhem. . . .
24	Van Molle, Jean-François	Id.	Dilbeck
25	Massy, Pierre-François.	Id.	Droogenbosch .
26	De Coninck, Jean-François	Id.	Eppeghem . . .
27	Vandamme, Fidèle	Id.	Esschene
28	Zwendelaer, Henri	Id.	Forest
29	Boembeke, Jean-Marie	Id.	Grimberghen. .
30	Verceken, Jean-Baptiste	Id.	Hekelghem . . .
31	Gallemaerts, Joseph.	Id.	Herffelinghem .
32	Lammels, Théodore.	Id.	Herinnes
33	Blond, François-Joseph.	Id.	Humbeck.
34	Vandendriessche, André-François. .	Id.	Jette-Ganshoren .
35	Coeckx, Alexandre	Id.	Lacken
36	Dammans, Guillaume	Id.	Leeuw-S ^t -Pierre .
37	Borremans, Jean.	Id.	Lembecq
38	Deridder, Pierre-Joseph	Id.	Wambeek.
39	Kerremans, Bernard.	Id.	Londerzeel . . .
40	Vandervorst, Jean-Norbert.	Id.	Machelen.
41	Slachmuylders, "	Id.	Malderen
42	Hardig, Guillaume	Id.	Molenbeek-S ^t -Jean
43	Desaeleer, Jean	Id.	Molhem-Bollebeek.
		A REPORTER. fr.	

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
4,638 »		1,159 50	
100 »	4 ^m trimestre 1839.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
80 »	Id.	20 »	
152 »	Id.	38 »	
120 »	Id.	30 »	
120 »	Id.	30 »	
212 »	Id.	53 »	
160 »	Id.	40 »	
320 »	Id.	80 »	
212 »	Id.	53 »	
80 »	Id.	20 »	
424 »	Id.	106 »	
300 »	Id.	75 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
212 »	Id.	53 »	
200 »	Id.	50 »	
120 »	Id.	30 »	
320 »	Id.	80 »	
172 »	Id.	43 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
300 »	Id.	75 »	
100 »	Id.	25 »	
252 »	Id.	63 »	
212 »	Id.	53 »	
212 »	Id.	53 »	
9,918 »		2,479 50	

N ^o d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
		REPORT. . . fr.	
44	Geulemans, Jacques	Instituteur.	Muysen . . .
45	Vandergoest, Antoine	Id.	Neder Overheem- beek.
46	Peeters, Pierre-Louis	Id.	Neder-Ockerzeel.
47	Volkaert, François	Id.	Opwyck . . .
48	Swaens, Pierre	Id.	Over-Yssche . .
49	Vereecken, Josse	Sous-maître	Id. . . .
50	Vandervorst, Charles	Instituteur.	Id. . . .
51	Lindemans, Jean-Baptiste	Id.	Pamel
52	Bricout, Charles	Id.	Pepingen . . .
53	Vandevelde, Pierre-Joseph	Id.	Ramsdonck . .
54	Verdict, Jean-Henri	Id.	St-Gilles . . .
55	Bisschop, Charles-Louis.	Id.	Schaerbeek . .
56	Vandyck, Pierre.	Id.	Sempst
57	Callebaut, Joseph	Id.	Teralphene . .
58	Moens, Philippe	Id.	Ternath
59	Vervloet, François	Id.	Uccle
60	Dewilder, Louis-François	Id.	Weerde
61	Piot, P.	Id.	Wemmel
62	Vandenbempst, Jean-Baptiste.	Id.	Wesembeek . .
63	Mesens, Ch.	Id.	Woluwe-St-Lamb ^t
64	Eyckmans, Pierre	Id.	Wolverthem . .
65	Raes, J.-F.	Id.	Id.
66	Boone, Ignace	Id.	Dépôt de mendicité à Ixelles,
67	Berghmans, F.	Institutrice.	Id.
68	Luyten, G.-A.	Instituteur.	Beggynendyck .
69	Thielemans, Henri	Id.	Betecon
70	De Vyver, Ch.	Sous-maître	Bierbeek
71	Shroer, J.-B.	Instituteur.	Blanden
72	Van Dessel, J.-F.	Id.	Haeght
		A REPORTER. . . .	

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
9,918 »		2,479 50	
120 »	4 ^{me} trimestre 1839.	30 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
272 »	Id.	68 »	
60 »	Id.	15 »	
212 »	Id.	53 »	
212 »	Id.	53 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
320 »	Id.	80 »	
136 »	Id.	39 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
80 »	Id.	20 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
1,272 »	Id.	318 »	
636 »	Id.	159 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
180 »	Id.	45 »	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
		REPORT. fr.	
73	Serouanckx, C.	Instituteur.	Heverlé
74	De Raymacker, J.-H.	Id.	Huldenberg . .
75	Buedts, P.	Id.	Keerbergen . .
76	Drymans, B.	Id.	Leeftlael . . .
77	De Ruyter, H.	Id.	Lubbeek
78	Michiels, J.	Id.	Montaigu
79	Vander Eycken, B.	Id.	Neérliinter . .
80	Vandecan, L.	Id.	Oplinter
81	Rosier, G.	Id.	Ottenbourg . .
82	Pasteels, P.	Id.	Pellenberg . . .
83	Bogaerts, J.	Id.	Rotselaer . . .
84	Liesenborg, P.-F.	Id.	Schaffen
85	Gerds, G.	Id.	Tervueren . . .
86	Bols, A.-J.	Id.	Werchter
87	Jacobs, T.-A.	Id.	Wespelaer . . .
88	Vannuffelen, L.	Id.	Winghe-S ^t -Georg.
89	Dewandre, J.-B.	Id.	Wavre.
90	Fabry, Jean-Louis-Désiré	Id.	Archennes . . .
91	Notte, Jean-François.	Id.	Bonlez.
92	Loupart, Charles-Auguste	Id.	Bornival
93	Defalque, Jean-François	Id.	Bousval
94	Oblin, Louis	Id.	Cortil-Noirmont .
95	Beaulecqc, C.-J.	Id.	Couture-S ^t -Germain.
96	Defalque, Godefroid-Joseph	Id.	Court-S ^t -Étienne.
97	Demaret, Louis-Joseph	Sous-maitre	Id.
98	Delvaux, Jean-Joseph	Instituteur.	Dion-le-Val . . .
99	Corbusi, Joseph	Id.	Folx-les-Cayes .
100	Monthuy, Adolphe-Joseph.	Id.	Genappe
101	Lefebvre, C.-G.	Id.	Gentinne.
		A REPORTER. fr.	

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
15,816 »		3,954 »	
150 »	4 ^{me} trimestre 1889.	37 50	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
120 »	Id.	30 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
268 »	Id.	67 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
320 »	Id.	80 »	
212 »	Id.	53 »	
152 »	Id.	38 »	
100 »	Id.	25 »	
320 »	Id.	80 »	
200 »	Id.	50 »	
128 »	Id.	32 »	
172 »	Id.	43 »	
108 »	Id.	27 »	
200 »	Id.	50 »	
212 »	Id.	53 »	
320 »	Id.	80 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
120 »	Id.	30 »	
220 »	Id.	55 »	
252 »	Id.	63 »	
20,702 »		5,175 50	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
		REPORT. fr.	
102	Dufey, Michel-Joseph	Instituteur.	Ceuval
103	Burton, Marc-Joseph	Id.	Grand-Rosière-Hot- tomont.
104	Lacourt, Constant-Joseph	Id.	Crez-Doiceau. .
105	Noël, veuve Jouvenel, J.	Institutrice.	Id. . . .
106	Gérard, Martin	Instituteur.	Id. . . .
107	Denis, Ch.-J.	Id.	Hévillers . . .
108	Bauwin, Jean-Joseph	Id.	Incourt
109	Le Grand, Henri	Id.	Jandrain-Jandre- nouille.
110	Meuleman, R.-Th.-Jh	Id.	Jauche. . . .
111	Darte, Philippe-Alexis	Id.	Jodoigne . . .
112	Cambier, Ch.	Id.	La Hulpe . . .
113	Saint-Jean, Alexis-Joseph	Id.	Lillois-Witterzée.
114	Imberechts, Jean-Joseph	Id.	Longueville . .
115	Jadot, Jean-Joseph	Id.	Marilles . . .
116	Bonus, L.	Id.	Mont-St-Guibert .
117	Godelain, Jean-Gaspard	Id.	Nethen
118	Pierard, Jean-François	Id.	Noville-sur-Me- haigne.
119	Ballieu, Félicien-C.-Désiré.	Id.	Oisquercq . . .
120	Lambeau, Jacques-Joseph	Id.	Perwez
121	Dumont, Jean-Joseph	Id.	St-Géry
122	Duchenne, Julien-Victor	Id.	Ramillies-Offus .
123	Dussart, Jean-Baptiste	Id.	Sart-Dame-Avelines
124	Robert, Jacques-Joseph.	Id.	Tourinnes-St-Lam- bert.
125	Lebon, H.-J.	Id.	Tubize
126	Nieuwinckel, Adrien	Sous-maitre	Id. . . .
127	Dulait, Jean-Martin	Instituteur.	Verginal-Samme.
128	Malton, Jean-Joseph.	Id.	Villers-la-Ville .
129	Chapelle, Charles-Ghislain	Id.	Walhain-St-Paul- Sart-lez-Walhain.

TOTAL. fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL IL TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
20,702 »		5,173 50	
100 »	4 ^m e trimestre 1839.	25 »	
120 »	Id.	30 »	
200 »	Id.	50 »	
152 »	Id.	38 »	
120 »	Id.	30 »	
220 »	Id.	55 »	
252 »	Id.	63 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
220 »	Id.	55 »	
200 »	Id.	50 »	
200 »	Id.	50 »	
152 »	Id.	38 »	
120 »	Id.	30 »	
152 »	Id.	38 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	Traitement accordé par arrêté royal du 30 septembre 1839, et pour lequel un état de paiement supplémentaire a été transmis au Ministre le 11 octobre 1839 (n° 97).
160 »	Id.	40 »	
152 »	Id.	38 »	
424 »	Id.	106 »	
108 »	Id.	27 »	
152 »	Id.	38 »	Ainsi fait et arrêté le présent état à la somme de six mille trois cent trente-cinq francs, cinquante centimes. Bruxelles, le 15 octobre 1839.
100 »	Id.	25 »	
220 »	Id.	55 »	
25,342 »		6,335 50	Le membre de la Députation permanente, faisant provisoirement les fonctions de Gouverneur, BARON DE VIRON.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province de la

1	Blomme, Pierre-Joseph.	Instituteur.	Waereghem (hame. de Nieuwenhoven).
TOTAL. fr.			

N. B. La ville de Bruges reçoit pour ses écoles gardiennes un subside de 3,200 francs. Ce subside est liquidé d'une manière spéciale.

ARRONDISSEMENT

1	Incoic, Gabriel	Instituteur.	Assebrouck . . .
2	Roets, Arnould	Id.	Beernem . . .
3	Cafmeyer, J.-F.	Id.	Id.
4	Vanderhaeghen, Joseph.	Id.	Blankenberghe .
5	Debrauwere, Louis	Id.	Coolkerke. . .
6	Houttave, Joseph	Id.	Damme . . .
7	Mestdagh, Louis	Id.	Dudzele . . .
8	Vervaecke, Sébastien	Id.	Knocke . . .
9	Van Speybrouck, Bernard	Id.	Lapscheure . .
10	Wansteen, Ange.	Id.	Lisseweghe . .
11	Retsin, Jean	Id.	Moerkerke . .
12	Van Halm, Charles	Id.	Oedelem . . .
13	Macqué, Joseph	Id.	Oostcamp. . .
14	Mestdagh, Bernard	Id.	Oostkerke. . .
15	Lateste, Jean	Id.	Ramscappelle .
16	Arnould, François	Id.	S ^t -André . . .
17	Couvreur, François	Id.	S ^t -Georges . .
18	Verniuwe, Julien	Id.	S ^t -Michel . . .
A REPORTER. . .			

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	--	-----------------	---------------

Flandre occidentale.

100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »	Traitement accordé par arrêté royal du 10 octobre 1839, n° 21843.
.		25 »	

Bruges, le 6 décembre 1839.

Pour le Ministre d'État, Gouverneur :

Le membre de la Députation permanente délégué,
C. PECSTEEN DE LAMPREEL.

DE BRUGES.

152 »	4 ^{me} trimestre 1839.	38 »
75 »	Id. . . .	18 75
75 »	Id. . . .	18 75
320 »	Id. . . .	80 »
252 »	Id. . . .	63 »
220 »	Id. . . .	55 »
424 »	Id. . . .	106 »
80 »	Id. . . .	20 »
80 »	Id. . . .	20 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
424 »	Id. . . .	106 »
320 »	Id. . . .	80 »
252 »	Id. . . .	63 »
160 »	Id. . . .	40 »
100 »	Id. . . .	25 »
120 »	Id. . . .	30 »
160 »	Id. . . .	40 »
.		853 50

N ^o d'ordre .	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
19	Vandeweghe, Jean-Baptiste	Instituteur.	Suellegheem . .
20	Hautckiet, Amand	Id.	Varssenaere . .
21	Mestdaghe, Joseph	Id.	Westcapelle . .
22	Vanderhaeghen, Benoit.	Id.	Zuyenkerke . .

ARRONDISSEMENT

23	DeLaere, Charles	Instituteur.	Aelbeke
24	Windels, Ivor.	Id.	Anseghem . . .
25	Slosse, Pierre.	Id.	Bellegheem . .
26	Deplasse, Jean-Pierre	Id.	Dottignies . . .
27	Parsin, Louis	Id.	Luigne
28	Denis, Pierre-Jacques	Id.	Moorseele. . . .
29	Van Leynseele, Jean-Baptiste. . . .	Id.	Rolleghem . . .
30	Boussemart, Joseph.	Id.	S'-Genois
31	D'Heedens, frères	Id.	Waereghem . . .
32	Surmont, Floribert	Id.	Bossut.

ARRONDISSEMENT

33	Marlier, François	Instituteur.	Beerst.
34	Roose, Léonard	Id.	Clercken
35	Lanssens, Pierre.	Id.	Couckelaere . .
36	Verbanck, Jean	Id.	Keyem.
37	Varlet, François	Id.	Nieuwcapelle. .
38	Verhaeghe, F.	Id.	Noordschoote . .
39	Crauo, P.-D.	Id.	Cortemarcq . . .

ARRONDISSEMENT

40	Van Praet, Romain	Instituteur.	Breedene
41	Dewulf, Louis.	Id.	Ichteghem . . .

A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAIITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAIITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
.	.	858 50	
100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »	
150 »	Id. . . .	37 50	
212 »	Id. . . .	53 »	
160 »	Id. . . .	40 »	

DE COURTRAI.

100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »
80 »	Id. . . .	20 »
125 »	Id. . . .	31 25
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
120 »	Id. . . .	30 »
200 »	Id. . . .	50 »
100 »	Id. . . .	25 »
50 »	Id. . . .	12 50

DE DIXMUDE.

264 »	4 ^{me} trimestre 1839.	66 »
300 »	Id. . . .	75 »
300 »	Id. . . .	75 »
92 »	Id. . . .	23 »
112 »	Id. . . .	28 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »

D'OSTENDE.

212 »	4 ^{me} trimestre 1839.	53 »
80 »	Id. . . .	20 »
.	.	1,667 75

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . fr.
42	Aspeslagh, Jacques	Instituteur.	Mannekensvere .
43	Huygebaert, François	Id.	Middelkerke . .
44	Devriendt, Cornil	Id.	Moere
45	Verduyn, François	Id.	St-Pierre-Capelle.
46	Breemeersch, Jean	Id.	Schoore
47	Beyts, François	Id.	Vlisseghe . . .
48	Vande Pitte, Jean	Id.	Zevecote

ARRONDISSEMENT

49	Monthaye, fils, Charles-Louis	Instituteur.	Alveringhem. . .
50	Briche, Charles-Louis	Id.	Beveren
51	Koket, David.	Id.	Iscenberghe . . .
52	Verfaillie, Amand	Id.	Leysele
53	Barbier, Charles	Id.	Furnes.
54	Lust, Auguste	Id.	Id.

ARRONDISSEMENT

55	Geldof, François.	Instituteur.	Beveren
56	Van Coillie, J.	Id.	Cachtem
57	Vandewiele, Pierre	Id.	Hooghele
58	Dupont, Anne-Thérèse	Institutrice	Ingelmunster. . .
59	Kerkhofs, E.	Instituteur.	Lichtervelde . .
60	Vandepitte, D.	Id.	Oost-Nieuwkerke.
61	Nuytens, L.	Id.	Ouckene
62	Pollet, frères	Id.	Iseghem
63	Malfait, H.	Id.	Roulers
64	Forrez, H.	Id.	Ledeeghem . . .

A REPORTER. . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	Observations.
.		1,667 75	
100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
128 »	Id.	32 »	
100 »	Id.	25 »	
80 »	Id.	20 »	
80 »	Id.	20 »	

DE FURNES.

328 »	4 ^{me} trimestre 1839.	82 »
320 »	Id.	80 »
100 »	Id.	25 »
200 »	Id.	50 »
424 »	Id.	106 »
424 »	Id.	106 »

DE ROULERS.

100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »
100 »	Id.	25 »
300 »	Id.	75 »
100 »	Id.	25 »
212 »	Id.	53 »
100 »	Id.	25 »
100 »	Id.	25 »
212 »	Id.	53 »
132 »	Id.	38 »
60 »	Id.	15 »
.		2,647 75

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

ARRONDISSEMENT

			REPORT. . . . fr.
65	Mestdagh , Benigne	Instituteur.	Aerseele
66	Vandevenne , Joseph.	Id.	Coolscamp
67	Cluyse , Ch.-Louis	Id.	Denterghem
68	Croes , Ch.-Louis	Id.	Marckeghem
69	Viaene , Pierre	Id.	Meulebeke
70	Lootens , P.	Id.	Id.
71	Van Overbergh	Id.	Oyghem
72	Wille , Pierre	Id.	Oost-Roosebeke
73	Scherpereel , Ignace.	Id.	Pitthem
74	Decrop , Maximilien.	Id.	Ruyssede
75	Desseyn , Jean	Id.	Vive-St-Bavon
76	Deuninck , Casimir	Id.	Wacken
77	Goethals , Herminigilde.	Id.	Zwevezele
78	Veys , Félix	Id.	Eeghem

ARRONDISSEMENT

79	Hof , Pierre	Instituteur.	Bas-Warneton
80	Geldhof , Romain.	Id.	Bischoote
81	Vandeweghe , Alexis.	Id.	Boesinghe
82	Vanzeeland , Arnould	Id.	Comines
83	Vanzeeland , Jean	Id.	Id.
84	Wemaere , L.-B.	Id.	Dranoutre
85	Depuydt , Ange	Id.	Elverdinghe
86	Verduyn , Bruno	Id.	Gheluwe
87	Vermersch , Constantin	Id.	Hollebeke.
88	Deleu , Pierre.	Id.	Messines

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
-------------------------------------	---	-----------------	----------------------

DE THIELT.

.		2,647 75	
320 »	4 ^m ^e trimestre 1839.	80 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
75 »	Id. . . .	18 75	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	

D'YPRES.

120 »	4 ^m ^e trimestre 1839.	30 »	
80 »	Id. . . .	20 »	
150 »	Id. . . .	37 50	
300 »	Id. . . .	75 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
50 »	Id. . . .	12 50	
200 »	Id. . . .	50 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
400 »	Id. . . .	100 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
.		3,774 50	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
89	Verhille, Joseph.	Instituteur.	Neuve-Église. .
90	Amcas, Pierre-Jean	Id.	Proven . . .
91	Willemyns, Julie.	Institutrice	Passchendaele .
92	Allemau, Pierre	Instituteur.	Vlamertinghe .
93	Depuydt, Joseph	Id.	Voormezeele . .
94	De Bruyne, Charles.	Id.	Watou. . . .
95	Jaeckens, Henriette	Institutrice	Woesten . . .
96	Demeyere, Théodore	Instituteur.	Wytshacte . .
97	Vermeersch, Basile	Id.	Zillebeke . . .
98	Gatteau, Grégoire	Id.	Zonnebeke . .
99	Vandewalle, Charles.	Id.	Zuydschoote . .
100	Hautckiet, Pierre	Id.	Gheluveldt . .
101	De Keyser, Jacques-François	Id.	Poperinghe . .
102	Dejaegher, Pierre	Id.	Haringhe . . .
			TOTAL. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
.		3,774 50	
400 »	4 ^{me} trimestre 1839.	100 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
50 »	Id. . . .	12 50	
292 »	Id. . . .	73 »	
155 »	Id. . . .	38 75	
100 »	Id. . . .	25 »	
125 »	Id. . . .	31 25	
380 »	Id. . . .	95 »	
50 »	Id. . . .	12 50	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
400 »	Id. . . .	100 »	
75 »	Id. . . .	18 75	
.		4,381 25	

Bruges , le 28 novembre 1839.

Pour le Ministre d'Etat, Gouverneur absent :

Le membre de la Députation permanente délégué,

C. PECSTEEN DE LAMPREEL.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province de la

1	Willequet, Romain	Instituteur à l'école primaire modèle.	Gand
2	Wynckus, Henri.	Instituteur primaire.	Id.

TOTAL. fr.

1	Versele, Const.-Louis	Instituteur primaire.	Aeltere
2	Martens, Léonard	Id.	Afsné
3	Vanrechem, Maure	Id.	Asper
4	Morant, Guillaume	Id.	Baelegem
5	Mullic, Benoît	Id.	Bottelaere.
6	Hebbelinck, Désiré	Id.	Dickelvenne
7	De Smet, J.	Id.	Gotthem
8	Van Hec, Léonard	Id.	Ansbeke
9	Claeys, Bernard	Id.	Landegem
10	De Jongh, René	Id.	Landscanter
11	Martens, Pierre	Id.	Lcerne-St-Martin.
12	Goedertier, Léonard.	Id.	Lemberge.
13	Van Wezemaal, Jean-Baptiste.	Id.	Loochristy
14	Vanhende, Ferd.-Ch.	Id.	Lootenhulle
15	Maligo-Halsberghe, Jean-Joseph	Id.	Mariakerke
16	De Bruyker, Charles-Louis.	Id.	Meirelbeke
17	Van Nieuwenburg, Augustin	Id.	Meygem
18	Vanhecke, Charles-Louis	Id.	Meerendré

A REPORTER.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	--	-----------------	---------------

Flandre orientale.

1,272 »	4 ^e trimestre 1889 .	318 »
160 »	Id. . . .	40 »
.		358 »

Arrêté le présent état à la somme de *trois cent cinquante-huit francs*.
Gand, le 27 novembre 1889.

Pour le Gouverneur de la Flandre orientale :
Le délégué,
J.-JH. VANDENHECK.

100 »	4 ^{me} trimestre 1889.	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
320 »	Id. . . .	80 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
75 »	Id. . . .	18 75
100 »	Id. . . .	25 »
150 »	Id. . . .	37 50
100 »	Id. . . .	25 »
212 »	Id. . . .	53 »
212 »	Id. . . .	53 »
212 »	Id. . . .	53 »
212 »	Id. . . .	53 »
150 »	Id. . . .	37 50
100 »	Id. . . .	25 »
150 »	Id. . . .	37 50
.		648 25

Accordé par arrêté royal du 10 octobre 1889.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
19	Vandendaele, Félix	Instituteur primaire	Moerbeke . . .
20	De Coninck, Pierre-Xavier.	Id.	Munte
21	Van Ruymbeke, Aimé	Id.	Nevele. . . .
22	Platteeuw, François.	Id.	Olsene. . . .
23	Van Overbeke, Ignace	Id.	Pouques . . .
24	Martens, Jean-Charles	Id.	Ronsele . . .
25	Beirnaert, Jean-Baptiste	Id.	Swynaerde . .
26	De Schampheleire, Clément	Id.	Vurste. . . .
27	De Schepper, Emmanuel	Id.	Vynekt . . .
28	Van Durme, Charles.	Id.	Wachtebeke . .
29	Dupont, Brunon	Id.	Wynkel . . .
30	Vermeiren, Joseph	Id.	Zulte
31	De Smet, Charles.	Instituteur de l'école des pauvres . .	Audenarde . .
32	Ternest, Louis	Instituteur primaire.	Auwegem. . .
33	Missiaen, Frédéric	Id.	Boucle-S ^t -Denis .
34	Cloet, A.	Id.	Eename . . .
35	Vandersnickt, Pierre-François. . . .	Id.	Hoorebeke-S ^t -Cornil.
36	Lamers, Thiécri-Emmanuel	Id.	Hoorebeke-S ^{te} -Marie.
37	De Cuyper, Félix-Joseph	Id.	Haysse . . .
38	De Stable, Pierre-Aimable	Id.	Leupegem . .
39	Vandepoel, Jean-Baptiste	Id.	Leerde-S ^{te} -Marie.
40	Keyenberg, Jean.	Id.	Maeter. . . .
41	Biebuyck, Jean-François	Id.	Melden . . .
42	Vander Straeten, Constantin	Id.	Mullem . . .
43	Van Huffel, Natal	Id.	Muynckzwalm .
44	Van Coppenolle, Pie	Id.	Nederzwalm . .
45	Germonprez, Pierre-Antoine	Id.	Nukerke . . .
46	Colpaert, Joseph.	Id.	Schoorisse . .
47	Cosyn, Pierre	Id.	Welden . . .
			A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
.		648 25	
212 »	4 ^{me} trimestre 1839.	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
172 »	Id. . . .	43 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
180 »	Id. . . .	45 »	
123 »	Id. . . .	31 25	
212 »	Id. . . .	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
424 »	Id. . . .	106 »	
152 »	Id. . . .	38 »	
152 »	Id. . . .	38 »	
130 »	Id. . . .	32 50	
250 »	Id. . . .	62 50	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
150 »	Id. . . .	37 50	
130 »	Id. . . .	32 50	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
.		1,866 50	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . fr.
48	De Vrieze, Charles-Louis	Instituteur primaire.	Worlegem . .
49	Coppens, Joseph	Id.	Calloo
50	Talboom, Philippe-Jacques	Id.	Clinge. . . .
51	Ingels, Jean	Id.	Kemzeke . . .
52	Coppens, Jacques	Id.	Kieldrecht . .
53	Debakker, Charles-Louis	Id.	Melsele . . .
54	Stuer, Modeste	Id.	Nieukerke . .
55	Coppens, François	Id.	S ^t -Gilles-Waes .
56	De Bruyn, Elanthere	Id.	S ^t -Paul
57	Mamendt, Jean-Jérôme	Id.	Rupelmonde . .
58	Heyndrickx, Pierre-Jean	Id.	Tamise
59	Verecken, Jean-Alexis	Id.	Thielrode. . .
60	Vermeiren, Daniel	Id.	Verrebrouck . .
61	Vaubossche, Jean	Id.	Vracene
62	Peeters, Joseph-François	Id.	Id.
63	Martyn, François-Livin.	Id.	Zwyndrecht . .
64	Stoens, Jacques-Bernard	Id.	Adegem
65	De Schepper, Hubert	Id.	Assenede . . .
66	Dracke, Jeanne	Institutrice.	Id.
67	Van Bossele, Jeanne.	Id.	Bassevelde . .
68	Van Peene, Jean-Bernard	Instituteur.	Bouchaute . .
69	Bract-Lecaille, Louis.	Id.	Capryk
70	Nimmegeers, Livin	Id.	Cluyzen
71	D'Hondt, Jean-Baptiste.	Id.	Lembeke
72	Dumoncean, François	Instituteur primaire.	Middelbourg . .
73	Vanzele, Jean.	Id.	Watervliet . .
74	Wageman, Ferdinand	Id.	S ^t -Antelinckx. .
75	De Backer, Constantin	Id.	Aygem
76	De Boeck, Évrard	Id.	Baerdegem . .
			A REPORTER. . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
.		1,866 50	
132 »	4 ^{me} trimestre 1889.	38 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
150 »	Id. . . .	37 50	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
150 »	Id. . . .	37 50	
100 »	Id. . . .	25 »	
424 »	Id. . . .	106 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
.		2,927 50	

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
77	Brackman , Bonaventure	Instituteur primaire.	Baevegem. . .
78	Van Durme , Pierre-Joseph.	Id.	Bambrugge . .
79	De Smet , Bodouin	Id.	Borsbeke . . .
80	De Vos , Joseph	Id.	Denderhautem .
81	Cortvriendt , Emmanuel	Id.	Denderleeuw. .
82	Bernauw , Victor	Id.	Erembodegem .
83	Raes , Pierre	Id.	Haeltert . . .
84	Van Denbruelle , Joseph	Id.	Id.
85	Vander Straete , Jean-Baptiste.	Id.	Hautem-St-Liévin.
86	De Groote , Charles	Id.	Id.
87	Deputter , Alexandre	Id.	Herdersem . .
88	Van Cauteren , Antoine	Id.	Id.
89	Meuleman , Eugène-Bernard	Id.	Herzele . . .
90	Singelyn , Melchior	Id.	Hofstade . . .
91	Vandermaelen , Charles.	Id.	Iddergem. . .
92	Roelandt , Joseph.	Id.	Kerkken. . .
93	De Windt , François.	Id.	Lede
94	Foubert , Charles.	Id.	Meerbeke. . .
95	De Luyck , Constantin	Id.	Oordegem . .
96	Van Lil , Jean-François	Id.	Schendelbeke. .
97	Blom , Pierre	Id.	Smetlede . . .
98	De Bakker , Pierre	Id.	Vlierzele . . .
99	De Groote , Pierre	Id.	Id.
100	Eeman , Joseph	Id.	Wanzele ! . .
101	Sacré , Eugène	Id.	Appels. . . .
102	De Jongh , Charles	Id.	Audegem ! . .
103	Verhoef , Jean.	Id.	Baesrode ! . .
104	Vande Velde , Ivon	Id.	Calcken . . .
105	Hagens , Jean.	Id.	Laerne
			A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
.		2,927 50	
112 »	4 ^{me} trimestre 1889.	28 »	
100 »	Id.	25 »	
60 »	Id.	15 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
112 »	Id.	28 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
212 »	Id.	53 »	
112 »	Id.	28 »	
212 »	Id.	53 »	
75 »	Id.	18 75	
75 »	Id.	18 75	
75 »	Id.	18 75	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
212 »	Id.	53 »	
212 »	Id.	53 »	
172 »	Id.	43 »	
.		3,700 75	

N ^o D'ORDRE.			
	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
106	Willemans , Jean-Baptiste	Instituteur primaire.	Lebbeke
107	Lemmens , Victor-Amand	Id.	Opdorp
108	De Vos , Louis.	Id.	Uythorgen . . .
109	De Cock , Philippe	Id.	Wetteren
110	De Meyst , Jean-Henri	Id.	Wieze
111	Van Goethem , Jacques.	Id.	Zelee
			TOTAL. fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	Observations.
.....		3,700 75	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
300 »	Id.	75 »	
100 »	Id.	25 »	Accordé par arrêté royal du 29 juillet 1839.
320 »	Id.	80 »	
.....		4,008 75	

Arrêté le présent état à la somme de *quatre mille huit cents francs 75 centimes*.

Gand, le 27 novembre 1839.

Pour le Gouverneur de la Flandre orientale :

Le délégué,

J.-J. VANDENHECK.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province

1	Hamers, Mathieu	Instituteur en chef de l'école primaire modèle	Mons
2	Lenoir, Norbert	Sous-maître de la même école . . .	Id.
3	Campion, P.-L.	Instituteur	Id.
4	Manchel, Adolphe	Instituteur du dépôt de mendicité. .	Id.
TOTAUX. fr.			

1	Cambier, J.-Ignace-Charles	Instituteur.	Ellezelles
---	------------------------------------	----------------------	--------------------

1	Baudelet, Philibert	Instituteur.	Écaussines-d'Enghien.
2	Bertcau, Jean-Joseph	Id.	Enghien
3	Govaerts, Guillaume	Id.	Pont-à-Celles. .
4	Bolle, Jacques-Joseph	Id.	Loverval
5	Janssens, Louis	Id.	Soignies
6	Lecomte, Charles.	Id.	Thoricourt . . .
7	Desterbecq, François	Id.	Wodecq
8	Fautrès, Auguste-Joseph	Id.	Acren (Les deux).
9	Denonne, Nicolas	Id.	Lens
10	Danvin, Jean-Baptiste	Id.	Herchies

A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	--	-----------------	---------------

de Hainaut.

1,272 »	4 ^{me} trimestre 1839.	318 »
830 »	Id.	200 »
568 »	Id.	142 »
500 »	Id.	125 »
3,140 »		785 »

Vu et arrêté le présent état à la somme de *sept cent quatre-vingt-cinq francs*.
Mons, le 25 novembre 1839.

Le Gouverneur du Hainaut ,
THORN.

160 »	Septembre, octobre, novembre et décembre 1839.	53 33
-------	---	-------

Vu et arrêté le présent état à la somme de *cinquante-trois francs, trente-trois centimes*.
Mons, le 5 décembre 1839.

Le Gouverneur du Hainaut ,
THORN.

320 »	4 ^{me} trimestre 1839.	80 »
424 »	Id.	106 »
424 »	Id.	106 »
320 »	Id.	80 »
532 »	Id.	133 »
532 »	Id.	133 »
212 »	Id.	53 »
320 »	Id.	80 »
200 »	Id.	50 »
320 »	Id.	80 »
3,604 »		901 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
11	Iloyas, Adolphe	Instituteur.	Frasnes-lez-Bais-senal.
12	Tricot, Auguste	Id.	Fayt-lez-Seneffe .
13	Vacat, "	Id.	Ellezelles . . .
14	Faignart, Nicolas	Id.	Quiévrain. . .
15	Toubeau, Isidore	Id.	Binche. . . .
16	Darras, Jean-Baptiste	Id.	Ronzy. . . .
17	Reumont, Jean-Baptiste.	Id.	Seneffe . . .
18	Pèire, Célestin	Id.	Neufvilles. . .
19	L'Hoir, Jean-Joseph	Id.	Braine-le-Comte .
20	Prévost, Théodore	Id.	Frameries. . .
21	Dumont, Auguste	Id.	Vaulx
22	Allard, François	Id.	Bruyelles. . .
23	Dawant, Auguste	Id.	Escanaffles . .
24	Manteau, Vincent	Id.	Petit-Rœulx . .
25	Descamps, Prosper	Id.	St-Symphorien .
26	Godart, François.	Id.	Genty
27	Paternostre, Hippolyte	Id.	Cambron-Casteau.
28	Debart, Louis	Id.	Marchienne-au-Pont.
29	Paschal, Célestin.	Id.	Ham-sur-Heure .
30	Évrard, Clément.	Id.	Souvret . . .
31	Fages, Guillaume.	Id.	Wasmes . . .
32	Sclavons, Augustin	Id.	Trivières . . .
33	Chevalier, Emmanuel	Id.	Montigny-lez-Lens
34	Lejeune, Augustin	Id.	Estinne-au-Val .
35	Descamps, Augustin	Id.	Monceau-sur-Sam-bre.
36	Vivier, Édouard	Id.	Ellignies-St-Anne
37	Rapaille, Jean-Baptiste.	Id.	Moustier . . .
38	Delhaye, Louis	Id.	Élouges . . .
39	Noël, Narcisse.	Id.	Harchies . . .
			A REPORTER. . . fr.

MONTANT da TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
3,604 »		901 »	L'ancien titulaire est décédé, et son successeur n'a pas encore été admis à la jouissance du traitement.
320 »	4 ^{mo} trimestre 1839.	80 »	
320 »	Id.	80 »	
160 »	Id.	»	
160 »	Id.	40 »	
200 »	Id.	50 »	
320 »	Id.	80 »	
212 »	Id.	53 »	
212 »	Id.	53 »	
424 »	Id.	106 »	
320 »	Id.	80 »	
160 »	Id.	40 »	
160 »	Id.	40 »	
108 »	Id.	27 »	
128 »	Id.	32 »	
200 »	Id.	50 »	
108 »	Id.	27 »	
108 »	Id.	27 »	
212 »	Id.	53 »	
212 »	Id.	53 »	
108 »	Id.	27 »	
212 »	Id.	53 »	
108 »	Id.	27 »	
160 »	Id.	40 »	
160 »	Id.	40 »	
160 »	Id.	40 »	
160 »	Id.	40 »	
108 »	Id.	27 »	
108 »	Id.	27 »	
108 »	Id.	27 »	
9,040 »		2,220 »	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . fr.
40	Falise, Antoine	Instituteur.	Jumetz
41	Squibin, Charles	Id.	Cour-sur-Heure .
42	Blanchart, François.	Id.	Nimy-Maisières .
43	Maréchal, Nicolas-Joseph	Id.	Ronsart
44	Leclercq, Jean-Joseph	Id.	Roux
45	Dufourny, Philippe-Joseph	Id.	Sars-la-Buissière.
46	Vamechel, Nicolas	Id.	Cambron-St-Vincent.
47	Poulain, Philippe	Id.	Bauffle
48	Barrat, Jean	Id.	Bellecourt . . .
49	Canty, Joachim	Id.	Lahestre
50	Gillion, Ghislain-Joseph.	Id.	Vergnies
51	Dassonville, H.-J.	Id.	Gosselies
52	Michel, Ferdinand	Id.	Gœgnies-Houdeng.
53	Demoulin, F.	Id.	Mont-sur-Marchienne.
54	Dupont, Fabien	Id.	Bouvignies . . .
55	La commission administrative de l'école primaire modèle.		Tournay
56	Duvivier, Édouard	Instituteur.	Leuze
57	Stoesser, Félicien	Id.	Basècles
58	Boussingault, Louis-Joseph	Id.	Feluy
59	Herschultz, Louis-Joseph	Id.	Buissenal
60	Laurent, Jean-François.	Id.	Ladeuze
61	Renaud, Philippe	Id.	Fleurus
62	Sadoine, G.-F.	Id.	Mainvault. . . .
63	Colle, Eugène.	Id.	Merbes-le-Château
64	Saintes, Basilique	Id.	Wiers
65	Taminiau, Charles-Louis	Id.	Hoves
66	Delhayes, Ghislain	Id.	Viesville
67	Dronot, Pierre-Joseph	Id.	Petit-Enghien . .
68	Deneubourg, Félicien	Id.	Taintignies . . .
			A REPORTER. . . . fr.

	MONTANT	TERME	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
	du TRAITEMENT ANNUEL.	POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.		
	9,040 »		2,220 »	
	212 »	4 ^{me} trimestre 1839.	53 »	
	212 »	Id. . . .	53 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	108 »	Id. . . .	27 »	
	108 »	Id. . . .	27 »	
	108 »	Id. . . .	27 »	
	252 »	Id. . . .	63 »	
	88 »	Id. . . .	22 »	
	212 »	Id. . . .	53 »	
	212 »	Id. . . .	53 »	
	300 »	Id. . . .	75 »	
	152 »	Id. . . .	38 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	2,964 »	Id. . . .	741 »	
	424 »	Id. . . .	106 »	
	52 »	Id. . . .	13 »	
	152 »	Id. . . .	38 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	108 »	Id. . . .	27 »	
	320 »	Id. . . .	80 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	80 »	Id. . . .	20 »	
	80 »	Id. . . .	20 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	16,364 »		4,051 »	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT . . . fr.
69	Leclercq, Léopold	Instituteur.	Estaimbourg . .
70	Dotrice, George	Id.	Stambruges . .
71	Sottiau, Ghislain-Joseph	Id.	Rèves
72	Brognot, François-Joseph.	Id.	Dampremy . .
73	Lescart, Pierre-Joseph	Id.	Spiennes . . .
74	Rolland, Antoine-Amand	Id.	Houdeng-Aimeries
75	Plichon, D.-J.	Id.	Naast
76	Lebailly, Jean-Baptiste.	Id.	Chièvres (Wandre- gnies).
77	Declève, Jean-Baptiste	Id.	Ogy
78	Billemont, B.-H.	Id.	Popuelles. . .
79	Laurent, F.-J.	Id.	Huisseignies . .
80	Geenen, A.-J.	Id.	Nechin. . . .
81	Dulière, Auguste	Id.	Lessines . . .
82	Soupart, Pierre-Joseph.	Id.	Arquennes . .
83	Liénard, Michel	Id.	Montigny-le-Tilleul
84	Quinet, Louis	Id.	Lodelinsart . .
85	Dubois, Laurent	Id.	Hensies . . .
86	Degrave-Gantois, Charles	Id.	Enghien . . .
87	Ferain, A.-J.	Id.	Mourcourt . .
88	Gallez, Christophe	Id.	St-Sauveur . .
89	Hot, N.-J.	Id.	Hyon
90	Rassart, Dieudonné.	Id.	Quevaucamps .
91	Schier, Antoine	Id.	Boussoit . . .
92	Delbecq, C.-J.	Id.	Willaupuis . .
93	Laurent, Désiré	Id.	Quévy-le-Petit .
94	Wauquier, François.	Id.	Id. . . .
95	Rasmont, A.-J.	Id.	Ghoy
96	Bourgeois, Jean-Baptiste	Id.	Papignies. . .
97	Cevart, F.-J.	Id.	Neufmaison . .
			A REPORTER. . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	SOMMES A PAYER.	<i>Observations.</i>
16,364 »		4,051 »	
100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
50 »	Id.	12 50	
80 »	Id.	20 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
150 »	Id.	37 50	
150 »	Id.	37 50	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
320 »	Id.	80 »	
100 »	Id.	25 »	
424 »	Id.	106 »	
100 »	Id.	25 »	
108 »	Id.	27 »	
252 »	Id.	63 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	A partir du 1 ^{er} octobre 1839, arrêté ministériel du 20 septembre 1839, n° 21,409.
50 »	Id.	12 50	
320 »	Id.	80 »	
106 »	Id.	26 50	
100 »	Id.	25 »	
30 »	Id.	7 50	
20 »	Id.	5 »	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
19,974 »		4,953 50	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. fr.
98	Fiévez , Isidore	Instituteur.	Ormaignes . . .
99	Rasmon , Jean-Baptiste	Id.	Oudephien . . .
			TOTAL. fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
19,974 »		4,953 50	
100 »	4 ^{me} trimestre 1839.	25 »	A partir du 1 ^{er} octobre 1839, arrêté royal du 30 sep- tembre 1839, n ^o 7631.
100 »	Id.	25 »	A partir du 1 ^{er} octobre 1839, arrêté royal du 30 sep- tembre 1839, n ^o 21,501.
20,174 »		5,003 50	

Vu et arrêté le présent état à la somme de *cinq mille trois francs cinquante centimes*.
Mons, le 25 novembre 1839.

Le Gouverneur du Hainaut,
THORN.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province

1	Thouard , J.-B.	Instituteur.	Liège
2	Hermine , C.	Id.	Id.
3	Bouvet	Id.	Id.
4	Londoz	Id.	Id.
5	Dechamps	Id.	Id.
6	Dasoul	Id.	Id.
7	Marchot	Id.	Id.
8	Leclercq , Servais	Id.	Id.
9	La dame De Beauvoir	Institutrice	Id.
10	École des sœurs de la charité de Notre-Dame.		Id.
11	La dame Bouhou.	Institutrice	Id.
12	Évrard , Catherine	Id.	Id.
			TOTAL. . . . fr.

ARRONDISSEMENT

1	Lhoest , Charles-Joseph.	Instituteur.	Ans et Glain . . .
2	Robiefois , P.-Joseph.	Id.	Anthismes. . . .
3	Bontems , M.-Joseph.	Sous-maitre	Id.
4	Boufflette , D.-Charles	Instituteur.	Awans-Bierset . .
5	Detilleux , Joseph	Id.	Sougué, commune d'Aywaille.
6	Lilot dit Dorive , Théodore-Joseph . .	Id.	Beaufays
7	Herman , J.	Id.	Bellaire
8	Dewez , Lambert-Joseph	Id.	Berneau
			A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	---	-----------------	---------------

de Liège.

532 »	4 ^{me} trimestre 1839.	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
424 »	Id. . . .	106 »
600 »	Id. . . .	150 »
400 »	Id. . . .	100 »
150 »	Id. . . .	37 50
5,830 »		1,457 50

Arrêté par nous Gouverneur de la province de Liège , le présent état montant à la somme de mille quatre cent cinquante-sept francs cinquante centimes.

Liège, le 26 novembre 1839.

BARON VAN DEN STEEN.

DE LIÈGE.

212 »	4 ^{me} trimestre 1839.	53 »
212 »	Id. . . .	53 »
100 »	Id. . . .	25 »
252 »	Id. . . .	63 »
152 »	Id. . . .	38 »
320 »	Id. . . .	80 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
1,448 »		362 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
9	Keyls, Jaen-Lambert	Instituteur.	Beyne-Hensay . . .
10	Paquay, Henri-Joseph	Id.	Boncelles . . .
11	Demany, S.-Joseph	Id.	Chaudfontaine . . .
12	Leclercq, Jean-Dieudonné	Id.	Chenée . . .
13	Bertrand, J.-L.	Id.	Chockier . . .
14	Herbillon, Dieudonné-Joseph	Id.	Fexhe-Slins . . .
15	Proyard, Hyacinthe	Id.	Flemalle-Haute . . .
16	Gerard, Jean-Remi	Id.	Fleron.
17	Gerard, Joseph	Id.	Fooz-Hognoul . . .
18	Dejardin, M.-Fr.	Id.	Glons
19	Lombard, Jean-Joseph-Théodore.	Id.	Grau-Montegnée. . .
20	Leruth, Guillaume-Joseph	Id.	Id.
21	Tassin, M.-Joseph	Id.	Hermalle-sous-Ar-genteau.
22	Degcer, Joseph	Id.	Herstal
23	Parent, J.-F.-Joseph.	Id.	Id.
24	Monjoie, Jean-Joseph	Id.	Horion-Hozemont. . .
25	Gillet, Henri-Joseph.	Sous-maitre	Id.
26	Brochard-Soeurs "	Institutrices	Jemeppes.
27	Lejeune, J.-P.	Instituteur.	Jupille.
28	Gaudin, F.-J.-Joseph	Id.	Juprelle, Paifve et Wihogne.
29	Favion, N.	Id.	Louveigneur
30	Dasse, H.-J.	Id.	Mortier
31	Bragard, P.-P.-Joseph	Id.	Mouland
32	Camal, Jean-Joseph	Id.	Othée
33	Charlier, H.-Joseph	Id.	Ougrée
34	Demonceur, J.-J.	Id.	Retinne
35	Charlier, J.-Lambert.	Id.	Rotheux-Rimière. . .
36	Delanaye, Henri	Id.	S ^t -Nicolas.
37	Paise, J.-M.	Id.	S ^t -Remi
			A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
1,448 "		362 "	
200 "	4 ^{me} trimestre 1839.	50 "	
132 "	Id.	33 "	
212 "	Id.	53 "	
424 "	Id.	106 "	
212 "	Id.	53 "	
320 "	Id.	80 "	
132 "	Id.	33 "	
300 "	Id.	75 "	
192 "	Id.	48 "	
424 "	Id.	106 "	
320 "	Id.	80 "	
120 "	Id.	30 "	
212 "	Id.	53 "	
300 "	Id.	75 "	
100 "	Id.	25 "	
424 "	Id.	106 "	
160 "	Id.	40 "	
200 "	Id.	50 "	
60 "	Id.	15 "	
160 "	Id.	40 "	
160 "	Id.	40 "	
424 "	Id.	106 "	
200 "	Id.	50 "	
200 "	Id.	50 "	
200 "	Id.	50 "	
100 "	Id.	25 "	
212 "	Id.	53 "	
424 "	Id.	106 "	
132 "	Id.	33 "	
8,164 "		2,041 "	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
38	Piret , J.-J.	Instituteur.	Linée (Sprimont).
39	Tiernesse , M.	Id.	Dolembreux (Sprimont).
40	Crahay , J.-L.	Id.	Tilff
41	Masion , L.-A.-J.	Id.	Tilleur
42	Rensonnet , P.-N.	Id.	Trembleur . . .
43	Goffin , Hubert	Id.	Villers-l'Évêque .
44	Masson , Ad.	Institutrice	Visé
45	Doyen , Vincent	Instituteur.	Voroux-Goreux .
46	Doyen , G.	Sous-maitre	Id. . . .
47	Cloës , Jean-Nicolas	Instituteur.	Dalhem

ARRONDISSEMENT

48	Genry , V. - A.	Instituteur.	Verviers
49	Heuvels, "	Id.	Id. . . .
50	Grignard , J.-N.	Id.	Andrimont . . .
51	Christiaens , A.-A.	Id.	Aubel
52	Schmuck , F. - M.	Id.	Boulen
53	Nols , M.-J.	Id.	Charneux. . . .
54	Straet , J.-M.	Id.	Fouron-St-Martin.
55	Franssen , J.-J.	Id.	Gemmenich . . .
56	Grenier , J.-N.-J.	Id.	Goé
57	Chansay , J.-C.	Id.	Grand-Rechain .
58	Gassen , A.	Id.	Henri-Chapelle .
59	Duykants , N.-J.	Id.	Hombourg . . .
60	Deleval , M.-J.	Id.	Julemont
61	Radermakers , J.-N.	Id.	Membach
62	Renaville , J.-H.	Id.	La Reid
63	Benedie , G.-J.	Id.	Soiron. . . .

A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
8,164 »		2,041 »	
80 »	4 ^{me} trimestre 1839.	20 »	
80 »	Id.	20 »	
320 »	Id.	80 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
380 »	Id.	95 »	
160 »	Id.	40 »	
100 »	Id.	25 »	
75 »	Id.	18 75	

DE VERVIERS.

928 »	4 ^{me} trimestre 1839.	232 »
532 »	Id.	133 »
80 »	Id.	20 »
320 »	Id.	80 »
276 »	Id.	69 »
320 »	Id.	80 »
320 »	Id.	80 »
320 »	Id.	80 »
100 »	Id.	25 »
300 »	Id.	75 »
480 »	Id.	120 »
320 »	Id.	80 »
100 »	Id.	25 »
100 »	Id.	25 »
264 »	Id.	66 »
100 »	Id.	25 »
14,671 »		3,667 75

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . fr.
64	Derive, Th.	Instituteur.	Spa
65	Breyre, A.-Q.	Id.	Theux
66	Visé, M.-J.	Id.	Limbourg.
67	La veuve Bussy	Institutrice	Id.
68	Michaux, N.	Instituteur.	Herve
69	Bodson, N.	Id.	Bitstein
70	Lambrette, J.-L.	Id.	Wegnez
71	Kersten, Jacques-Joseph	Id.	Xhendelesse
72	Groulard, Jean-Joseph	Id.	Breyen (Battice)
73	Leloup, Hubert-Joseph	Id.	Polleur

ARRONDISSEMENT

74	Jamotte, M.-Joseph	Instituteur en chef.	Huy
75	Gerard, Alexandre	Sous-maitre	Id.
76	Veuve Laporte	Institutrice	Id.
77	Goffin, Jean-Joseph	Instituteur.	Authet
78	Vierset, Jacques-Joseph.	Id.	Bois-Ohoi
79	Jeangette, L.	Id.	Benorchin
80	Fossion, Hubert	Id.	Conthuin
81	Moise, Joseph-E.	Id.	Fize-Fontaine
82	Sepult, J.-J.	Id.	Glaize (La)
83	Parmentier, Sébastien-Joseph.	Id.	Hamoir
84	Ripet, Xavier-Joseph	Id.	Hannèche.
85	Courageux, L.-A.	Id.	Huicorgne
86	Clerbois, Pierre-Joseph.	Instituteur.	Hermalle-sous-Huy
87	Lambotte, François-Joseph.	Id.	Jehay-Bodegnée
88	Delheusy, Auguste	Id.	Heron
89	Lisein, B.-T.	Id.	Marneffe

A REPORTER. . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
14,671 »		3,667 75	
532 »	4 ^{me} trimestre 1839.	133 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
424 »	Id. . . .	106 »	
300 »	Id. . . .	75 »	
264 »	Id. . . .	66 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
400 »	Id. . . .	100 »	
80 »	Id. . . .	20 »	
80 »	Id. . . .	20 »	

DE HUY.

424 »	4 ^{me} trimestre 1839.	106 »
160 »	Id. . . .	40 »
212 »	Id. . . .	53 »
200 »	Id. . . .	50 »
252 »	Id. . . .	63 »
212 »	Id. . . .	53 »
212 »	Id. . . .	53 »
200 »	Id. . . .	50 »
300 »	Id. . . .	75 »
100 »	Id. . . .	25 »
320 »	Octobre et novembre.	53 33
424 »	4 ^{me} trimestre 1839.	106 »
320 »	Id. . . .	80 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
252 »	Id. . . .	63 »
20,951 »		5,211 08

Le sieur Ripet est décédé le 1^{er} novembre 1839. On ne propose dès lors que le paiement du mois d'octobre et du mois de novembre, conformément à l'arrêté royal du 10 avril 1838, n° 18,943.

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
90	Distexhe, P.-J.	Instituteur.	Modave
91	Legrand, J.-P.	Id.	Moha
92	Leloup, E.-J.-B.	Id.	Neuville-en-Con- droz. . . .
93	Cormunx, H.-J.	Id.	Ouffet. . . .
94	Collette, J.-J.	Id.	Oequier
95	Mataigne, J.-J.	Id.	Tihange
96	Renard, F.-J.	Id.	Verlaines
97	Praillet, L.-J.	Sous-maître	Id. . . .
98	Mahy, Isidore-Joseph	Instituteur.	Vinalmont
99	Coffin, Jean-A.	Id.	Viertet-Barse. . . .
100	Salme, J.-P.-J.	Id.	Villers-le-Temple.
101	Herbillon, J.-F.	Id.	Waleffes
102	Wiket, Dieudonné	Id.	Wanze. . . .
103	Lambert, F.	Id.	Chevron
104	Guyot, Jean	Id.	Waret-l'Évêque
105	Forgeron, A.	Id.	Bodegnée. . . .
106	Delloup, Antoine-René	Id.	Clavier
107	Caprasse, H.-A.	Id.	Warnant

ARRONDISSEMENT

108	Andréas, M.	Instituteur.	Attenhoven
109	Mignolet, M.	Id.	Bergilez
110	Fontaine, Dieudonné	Id.	Boelhe
111	Leclercq, Hubert-Joseph	Id.	Celles
112	Kinet, Jean-Joseph	Id.	Crisnée
113	Servais, L.-Joseph	Id.	Fallais
114	Tilman, J.	Id.	Fumal
115	Delvenne, Isidore-Joseph	Id.	Grand-Hallet. . . .

A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
20,931 »		5,211 08	
424 »	4 ^{me} trimestre 1839.	106 »	
264 »	Id. . . .	66 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
300 »	Id. . . .	75 »	
252 »	Id. . . .	63 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
252 »	Id. . . .	63 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
120 »	Id. . . .	30 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
75 »	Id. . . .	18 75	
75 »	Id. . . .	18 75	
75 »	Id. . . .	18 75	

DE WAREMME.

160 »	4 ^{me} trimestre 1839.	40 »
128 »	Id. . . .	32 »
212 »	Id. . . .	53 »
420 »	Id. . . .	105 »
212 »	Id. . . .	53 »
160 »	Id. . . .	40 »
100 »	Id. . . .	25 »
140 »	Id. . . .	35 »
25,940 »		6,453 33

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
116	Herbillon, A.-F.-R.-J.	Instituteur.	Hanneffe . . .
117	Tilman, M.-Joseph	Id.	Hannut . . .
118	Goffart.	Sous-maitre	Id. . . .
119	Dirick, N.-J.	Instituteur.	Hodeige . . .
120	Rasquin, Jean-Pierre	Id.	Houtain . . .
121	Fossion, A.	Id.	Jeneffe . . .
122	Cheslin, Jean-Joseph	Id.	Kemexhe . . .
123	Wiliquet, François	Id.	Latinne . . .
124	Simon, A.-J.	Id.	Lens-St-Remi . .
125	Dewart, G.	Id.	Landen . . .
126	Stréel, F.-J.-L.	Id.	Limont . . .
127	Godfroid, Joseph.	Id.	Momalle . . .
128	Timmermans, François.	Id.	Neerhespen . .
129	Van Loubbeck, L.	Id.	Neerwinden . .
130	Rixhon, J.-J.	Id.	Noville et Fexhe-le- haut-Clocher.
131	Borsu, J.-P.	Id.	Oleye . . .
132	Erms, P.	Id.	Oreye et Lens-sur- Geer.
133	Macar, J.-L.	Id.	Pousset . . .
134	Lecocq, Joseph	Id.	Racourt . . .
135	Brassinne, P.	Id.	Remicourt . .
136	Collard, E.-Joseph	Id.	St-Georges . .
137	Guillaume, J.-J.	Id.	Viemme . . .
138	Dehan, Antoine	Id.	Waremmes . .
139	Londoz, Joseph	Sous-maitre.	Id. . . .
			TOTAL. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
25,940 »		6,458 33	
320 »	4 ^{me} trimestre 1839.	80 »	
200 »	Id. . . .	50 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
152 »	Id. . . .	33 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
160 »	Id. . . .	40 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
160 »	Id. . . .	40 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
160 »	Id. . . .	40 »	
160 »	Id. . . .	40 »	
152 »	Id. . . .	33 »	
140 »	Id. . . .	35 »	
212 »	Id. . . .	53 »	
100 »	Id. . . .	25 »	
160 »	Id. . . .	40 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
320 »	Id. . . .	80 »	
160 »	Id. . . .	40 »	
30,604 »		7,624 33	

Arrêté par nous Gouverneur de la province de Liège, le présent état montant à la somme de sept mille six cent vingt-quatre francs trente-trois centimes.

Liège, le 26 novembre 1839.

BARON VAN DEN STEEN.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province de

ARRONDISSEMENT DE HASSELT.

1	Deckers, J.	Instituteur.	Binderveld . . .
2	Bormans, B.-J.	Id.	Goyer
3	Kielich, Th.	Id.	Haelen.
4	Greven, P.-J.	Id.	Herck-St-Lambert.
5	Van Roy, Guillaume.	Id.	Asch
6	Frederix, A.	Id.	Lummen
7	Mignon, P.-J.	Id.	Sutendael.
8	Therois, J.-F.	Id.	Gelinden
9	Reynders, H.	Id.	Beerigen
10	Gaethofs, P.-F.	Id.	Pael
11	Reynders, H.	Id.	Curange
12	Glazemakers, C.	Id.	Petit-Jamine . . .
13	Mox, Jean-Frédéric	Id.	Velm
14	Willems	Id.	Herck-la-Ville . .
15	Simons, Louis.	Id.	Zepperen
16	Moonen, Charles-Antoine	Id.	Diepenbeek
17	Otten, Pierre.	Id.	Brusthem
18	Landmeters, P.-H.	Id.	Coursel
19	Stas, Léon.	Id.	Wimmertingen . . .
20	Verstraeten, P.-L.	Id.	Zonhoven.

ARRONDISSEMENT DE TONGRES.

21	Van Caubergh, J.-L.-H.	Instituteur.	Lanaye
22	Théâtre, J.	Id.	Otrange
23	Grommen, G.	Id.	Munsterbilsen . . .
24	Vrancken, Arn.	Id.	Lanaeken

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	---	-----------------	---------------

Limbourg.

100	»	4 ^{me} trimestre 1839.	25	»	
200	»	Id. . . .	50	»	
320	»	Id. . . .	30	»	
200	»	Id. . . .	50	»	
200	»	Id. . . .	50	»	
152	»	Id. . . .	38	»	
80	»	Id. . . .	20	»	
152	»	Id. . . .	38	»	
152	»	Id. . . .	38	»	
160	»	Id. . . .	40	»	
160	»	Id. . . .	40	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
50	»	Id. . . .	12	50	
150	»	Id. . . .	37	50	Accordé par arrêté royal du 30 septembre 1839.
100	»	Id. . . .	25	»	Id. du 10 octobre 1839.
100	»	Id. . . .	25	»	Id. du 23 octobre 1839.
160	»	4 ^e trimestre 1839 .	40	»	
300	»	Id. . . .	75	»	
172	»	Id. . . .	43	»	
250	»	Id. . . .	62	50	
3,658	»		914	50	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
25	Brouwers, J.-H.	Instituteur.	Stockheim . . .
26	Spée, J.	Id.	Lenth
27	Hildebrand, L.-A.	Id.	Reckheim. . . .
28	Denis, Arnould	Id.	Russon
29	Coenegracht, P.	Id.	Millen
30	Bouveroux, P.	Id.	Fall et Mheer. . .
31	Mans, A.	Id.	Mechelen
32	Ernes, L.	Id.	Lowaige
33	Dumoulin, J.-J.	Id.	Eben-Emael . . .
34	Baillien, D.	Id.	Herstappe
35	Bailliens, G.	Id.	Bilsen
36	Bozon, G.-H.	Id.	Canne
37	Coninx, A.	Instituteur.	Vucht
38	Vanschoenbeck, F.-J.	Id.	Houppertingen . .
39	Peeters, H.	Id.	Looz
40	Diederens, P.	Id.	Tongres
41	Théâtre	Id.	Id.
42	Voets	Id.	Id.
43	Dupas	Id.	Marlinne
44	Wouters	Id.	Alken
45	Vandyck	Id.	Jesseren
46	Baldewyns	Id.	Hex
47	Willems	Ex-instituteur à Meerssen	Reckheim.
48	Vroonen, André	Instituteur.	Widoys

ARRONDISSEMENT DE MAESEYCK.

49	Sak, P.-J.	Instituteur.	Achel
50	Konings, N.	Id.	Beck
51	Hendrix	Id.	Bocholt

A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
3,658 »		914 50	
240 »	4 ^{me} trimestre 1839.	60 »	
200 »	Id.	50 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
160 »	Id.	40 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
400 »	Id.	100 »	
50 »	Id.	12 50	
50 »	Id.	12 50	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
75 »	Id.	18 75	
75 »	Id.	18 75	
200 »	Id.	50 »	
150 »	Id.	37 50	Accordé par arrêté royal du 30 septembre 1839.
200 »	Id.	50 »	
80 »	Id.	20 »	
100 »	Id.	25 »	
7,388 »		1,847 »	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
52	Evers, H., père	Instituteur.	Hamont . . .
53	Evers, A.-M., fils.	Id.	Id. . . .
54	Gerrits, J.-J.	Id.	Lille-St-Hubert .
55	Vandenbrouck, P.-J.	Id.	Meuwen . . .
56	Maes, P.-J.	Id.	Neeroeteren . .
57	Premier, P.-J.	Id.	Neerpelt . . .
58	Wauters, P.-M.	Id.	Overpelt . . .
59	Aerts, P.-J.	Id.	Rothem . . .
60	Versazen, J.	Id.	Kleine-Brogel .
61	Verbeek, P.-J.	Id.	Lommel . . .
62	Hendrix, J.-Ph.	Id.	Peer
63	Muselaers, J.-M.	Id.	Bree
64	Corpelyn, Jean-Henri	Id.	Maeseyck. . .
65	Timmermans, Louis.	Id.	Id. . . .
66	Winzé, Antoine	Id.	Id. . . .
			TOTAL. fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
7,368 »		1,847 »	
400 »	Id.	100 »	
160 »	Id.	40 »	
150 »	Id.	37 50	
150 »	Id.	37 50	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
128 »	Id.	32 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
400 »	Id.	100 »	
300 »	Id.	75 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
200 »	Id.	50 »	
100 »	Id.	25 »	
10,176 »		2,544 »	

Hasselt , le 26 novembre 1889.

Le Gouverneur,
DE LAMBERTS.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province de

1	Vreucop , P.-T.	Instituteur.	Bastogne . . .
2	Mincamy , P.-J.	Sous-maitre	Id.
3	Pousseur , P.-X.	Instituteur.	Durbuy . . .
4	Gerard , J.	Id.	Houffalise. . .
5	Wathelet , J.-J.	Id.	Id.
6	Renard , L.-J.	Id.	Laroche . . .
7	Evrard , L.	Id.	Id.
8	Delvaux , Rose , et Vanpé , Clémence.	Institutrices	Id.
9	Alexandre , J.-J.	Instituteur.	Marche . . .
10	Paquet	Id.	Neufchâteau . .
11	Carlier , L.	Institutrice	Id.
12	Poncin , F.-J.	Instituteur.	Virton.
13	Poncin , N.-J.	Id.	Id.
14	Barblé , P.	Id.	Aubange . . .
15	Heimes , Dominique	Id.	Martelange . .
16	Welschen , Th.	Id.	Messancy . . .
17	Contor , J.-J.	Id.	Givry
18	Gillet , J.-H.	Id.	Nives
19	Dislaire , F.-J.-E.	Id.	Noville . . .
20	Mathus , A.	Id.	Rachamp . . .
21	Gillet , A.	Id.	Sibret
22	Crine	Id.	Tavigny . . .
23	Gerard , François-J.	Id.	Tillet
24	Wavreille , J.-J.	Id.	Vellereux. . .
25	Passau , H.	Id.	Wardin (Mageret).
26	Peters , J.-P.	Id.	Wardin . . .
27	Lambert , Robert.	Id.	Bande

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
-------------------------------------	--	-----------------	----------------------

Luxembourg.

424	»	4 ^m e trimestre 1839.	106	»	
160	»	Id. . . .	40	»	
424	»	Id. . . .	106	»	
424	»	Id. . . .	106	»	
160	»	Id. . . .	40	»	
424	»	Id. . . .	106	»	
152	»	Id. . . .	38	»	
212	»	Id. . . .	53	»	
574	»	Id. . . .	143	50	
200	»	Id. . . .	50	»	
152	»	Id. . . .	38	»	
424	»	Id. . . .	106	»	
160	»	Id. . . .	40	»	
128	»	Id. . . .	32	»	
128	»	Id. . . .	32	»	Nommé par arrêté du 14 novembre 1839.
152	»	Id. . . .	38	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
80	»	Id. . . .	20	»	
80	»	Id. . . .	20	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
80	»	Id. . . .	20	»	
100	»	Id. . . .	100	»	Traitement fixé à partir du 1 ^{er} janvier par arrêté du 14 novembre 1839.
80	»	Id. . . .	20	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
100	»	Id. . . .	25	»	
5,318	»		1,404	50	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . fr.
28	Paquet, P.-J.	Instituteur.	Barvaux
29	Beguin, P.-J.	Id.	Forrières
30	Hoffmann, J.-Joseph	Id.	Modester
31	Lambert, N.-J.	Id.	Hotton.
32	Jacob, J.	Id.	Nassogne
33	Dessy, J.-N.	Id.	Odeigne
34	Gauthier, N.-J.	Id.	On
35	Otjacques, Louis-Joseph	Id.	Id.
36	Guissard, J.-H.	Id.	Roy
37	Sulbout, H.-J.	Id.	Tenneville
38	Renard, Louis	Id.	Waha
39	Halet, J.-B.	Id.	Bertrix
40	Lecocq, H.-J.	Id.	Lavacherie
41	Solbreux, J.-J.	Id.	Tellin
42	Pierson, J.	Id.	Ethe
43	Busch, J.-B.	Id.	Florenville
44	Creplet, J.-B. père	Id.	Id.
45	Toulmond, L.	Id.	Gerouville
46	Martigny, M.	Id.	Habay-la-Neuve . .
47	Decker, V.	Institutrice	Id.
48	Picard, M.-J.-P.	Id.	Jamoigne
49	Poncin, J.-J.	Instituteur.	Latour.
50	Fosty, H.	Id.	St-Léger
51	Naviaux, A.-J.	Id.	Tintigny
52	Thiry, J.-B.	Sous-maître	Id.
53	Schreder, J.	Instituteur.	Vance
			TOTAL. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST DUE	Sommes à payer.	Observations.
5,318 »		1,404 50	
200 »	4 ^m e trimestre 1839.	50 »	L'instituteur de Hargimont ne figure plus au présent, attendu que son traitement est payable sur les fonds provinciaux. Traitement fixé à partir du 1 ^{er} octobre 1839, par arrêté du 14 novembre suivant.
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
160 »	Id.	40 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
128 »	Mois d'octobre.	10 66	
128 »	Mois de novembre et décembre.	21 34	
100 »	4 ^m e trimestre 1839.	25 »	
132 »	Id.	38 »	
200 »	Id.	50 »	Nommé par arrêté du 14 novembre 1839
424 »	Id.	100 »	
100 »	Id.	25 »	
128 »	Id.	32 »	
264 »	Id.	66 »	
424 »	Id.	106 »	
160 »	Id.	40 »	
100 »	Id.	25 »	
320 »	Id.	80 »	
106 »	Id.	26 50	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
132 »	Id.	38 »	
424 »	Id.	106 »	
108 »	Id.	27 »	
140 »	Id.	35 »	
10,160 »		2,583 »	

Arrêté le présent état à la somme de *deux mille cinq cent quatre-vingt-trois francs*
Arlon, le 26 novembre 1839.

Pour le Gouverneur en congé.
Le député délégué,
DUBOIS.

N ^o d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
-------------------------	------------------	----------	-----------

Province

1	Vandooren, Cornelle-Joseph . . .	Instituteur à l'école primaire modèle.	Namur. . . .
2	Guilmain, Jean-Joseph	Instituteur en chef de l'école des Fossés.	Id. . . .
3	Cassembroune, Jean-Joseph	Sous-maître près ladite école . . .	Id. . . .
4	Henoul, Nicolas	Id. id. . . .	Id. . . .
5	Charlier, Claude	Instituteur en chef de l'école dominicale.	Id. . . .
6	Brasseur, Frédéric	Sous-maître près la même école . .	Id. . . .
			TOTAL. . . . fr.

ARRONDISSEMENT DE NAMUR.

1	Cousin, Jean-Hubert-Jos.	Instituteur.	Andennes. . .
2	Brosteau, Charles	Id.	Arbre
3	Burlet, Balthazar-Jos.	Id.	Assesse . . .
4	Bouchat, Louis-Jos.	Id.	Auvelais . . .
5	Grégoire, J.-J.	Id.	Bolinne . . .
6	Mallien, Martin-Joseph.	Id.	Boninne . . .
7	Larsimont, P.-A.	Id.	Bossière . . .
8	Delvigne, Charles-Auguste.	Id.	Corroy-le-Château.
9	Perignon, François	Id.	Crupet . . .
10	Bodart, Alexis-Joseph	Id.	Dénée
11	Tumsonnet, J.-Joseph	Id.	Ermeton-sur-Biert.
12	Balau, Célestin	Id.	Ernage . . .
13	Burdinne, Jean-Baptiste	Id.	Flawinne . . .
14	Leloup, Joseph	Id.	Fosse
			A REPORTER. . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
-------------------------------------	--	-----------------	---------------

de Namur.

1,272 »	4 ^{me} trimestre 1839.	318 »
700 »	Id. . . .	175 »
532 »	Id. . . .	133 »
532 »	Id. . . .	133 »
460 »	Id. . . .	115 »
460 »	Id. . . .	115 »
3,956 »		989 »

Arrêté à la somme de *neuf cent quatre-vingt-neuf francs*.

Namur, le 25 novembre 1839.

Le député du conseil provincial, Gouverneur par intérim,

A. BRUNO aîné.

424 »	4 ^{me} trimestre 1839.	106 »
172 »	Id. . . .	43 »
200 »	Id. . . .	50 »
172 »	Id. . . .	43 »
212 »	Id. . . .	53 »
172 »	Id. . . .	43 »
100 »	Id. . . .	25 »
80 »	Id. . . .	20 »
300 »	Id. . . .	75 »
172 »	Id. . . .	43 »
100 »	Id. . . .	25 »
100 »	Id. . . .	25 »
160 »	Id. . . .	40 »
212 »	Id. . . .	53 »
2,376 »		644 »

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			Report. . . . fr.
15	Mahaux, Pierre	Instituteur.	Cembloux . . .
16	Loison, Claire	Institutrice	Hanret
17	Detry, Jean-Martin	Instituteur.	Hingeon
18	Cambier, Jean-Joseph	Id.	Lesve
19	Dubois, Joseph	Id.	Lougchamp . . .
20	Taquin, Joseph-Pierre	Id.	Lonzée.
21	Prangey, Ambroise	Id.	Lustin.
22	Saucin, Jean-Baptiste	Id.	Malonne
23	Tailfer, Henri-Dicudonné-Joseph.	Id.	Mozet
24	Detilleux, Hubert-Joseph	Id.	Namèche
25	Noel, François-Joseph	Id.	Noville-les-Bois .
26	Bodart, Jean-Joseph.	Id.	Obey
27	Deprez, Gabriel	Id.	Onoz
28	Dupagne, François-Joseph.	Id.	Pontillas
29	Demeuse, Auguste-Jos	Id.	Profondeville. .
30	Michaux, Martin-Joseph	Id.	St-Denis
31	Derestia, Jean-François.	Id.	St-Gérard. . . .
32	Spely, Louis-Joseph	Id.	Sauvenière . . .
33	Marcin, Ferdinand	Id.	Sclayn.
34	Deschamps, Michel	Id.	Sombreffe. . . .
35	Dewez, Isabelle	Institutrice	Id.
36	Hubin, Hubert-Joseph	Instituteur.	Sorée
37	Crispin, Marie-Emmanuel	Id.	Spy
38	Fadeur, J.-F.	Id.	Taviers
39	Marchal, François-Louis	Id.	Tongrinne
40	Villers, Jacques-Joseph.	Id.	Warisoux.
41	Baras, Lambert	Id.	Wépion
			A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	Observations.
2,576 »		644 »	
320 »	4 ^{me} trimestre 1889.	80 »	
152 »	Id.	38 »	
100 »	Id.	25 »	
424 »	Id.	106 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
160 »	Id.	40 »	
108 »	Id.	27 »	
300 »	Id.	75 »	
100 »	Id.	25 »	
264 »	Id.	66 »	
320 »	Id.	80 »	
424 »	Id.	106 »	
80 »	Id.	20 »	
172 »	Id.	43 »	
100 »	Id.	25 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
152 »	Id.	38 »	
140 »	Id.	35 »	
80 »	Id.	20 »	
100 »	Id.	25 »	
160 »	Id.	40 »	
200 »	Id.	50 »	
200 »	Id.	50 »	
320 »	Id.	80 »	
152 »	Id.	38 »	
7,728 »		1,982 »	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
ARRONDISSEMENT DE DINANT.			
42	Piefonk, Hubert-Joseph	Instituteur.	Achène
43	Deloyers, Joseph.	Id.	Anhée. . . .
44	Robaye, F.	Id.	Annevoie . . .
45	Goffin, François-Joseph.	Id.	Anseremme . .
46	Fraselle, Robert-Joseph	Id.	Baronville. . .
47	Gillet, Benoît-Joseph	Id.	Beauraing. . .
48	Petit, Henri-Joseph	Id.	Bièvre. . . .
49	Tellier, Nicolas	Id.	Bohan
50	Colin, A.	Id.	Bouvigne . . .
51	Demarcin, Laurent-Joseph	Id.	Braibant . . .
52	Wilmotte, Henri-Joseph.	Id.	Buissonville . .
53	Fiacre, Nicolas-Joseph	Id.	Bure
54	Burton, Julien-Joseph-Benoît	Id.	Celle
55	Debin, Louis	Id.	Ciney
56	Tonglet, Pierre	Id.	Id.
57	Dewelshauvers, Henri	Instituteur en chef	Dinant. . . .
58	Hallez, Alexandre	Sous-maître	Id.
59	Rabosée, Henri	Id.	Id.
60	Collart, Pierre-Joseph	Id.	Id.
61	Willem, Jean-Joseph	Instituteur.	Emptinne. . .
62	Adam, Jean-Joseph	Id.	Éprave. . . .
63	Willaine	Id.	Falmignoul . .
64	Gatin, Dieudonné	Id.	Felenne . . .
65	Taviers, Hubert-Joseph.	Id.	Focant. . . .
66	Poncelet, Joseph.	Id.	Graide. . . .
67	Roche, Pierre-Joseph	Id.	Hamois
68	Pinard, Félix-Hubert	Id.	Havelange . .
			A REPORTER. . . . fr.

	MONTANT	TERME	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
	du TRAITEMENT ANNUEL.	POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ		
	7,728 »		1,932 »	
	108 »	4 ^{me} trimestre 1839.	27 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	80 »	Id. . . .	20 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	320 »	Id. . . .	80 »	
	212 »	Id. . . .	53 »	
	152 »	Id. . . .	38 »	
	212 »	Id. . . .	53 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	320 »	Id. . . .	80 »	
	212 »	Id. . . .	53 »	
	152 »	Id. . . .	38 »	
	320 »	Id. . . .	80 »	
	320 »	Id. . . .	80 »	
	400 »	Id. . . .	100 »	
	636 »	Id. . . .	159 »	
	400 »	Id. . . .	100 »	
	400 »	Id. . . .	100 »	
	400 »	Id. . . .	100 »	
	100 »	Id. . . .	25 »	
	128 »	Id. . . .	32 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	152 »	Id. . . .	38 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	160 »	Id. . . .	40 »	
	200 »	Id. . . .	50 »	
	264 »	Id. . . .	66 »	
	14,116 »		3,529 »	

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . . fr.
69	Labar, Charles-Louis	Instituteur	Heer
70	Mathot, J.-J.	Id.	Heure
71	Monin, François-Joseph.	Id.	Houdremont
72	Debatty, Charles.	Id.	Javingue
73	Guerdin, P.-J.	Id.	Leignon
74	Degembe, Jean-Théodore	Id.	Louette-St-Pierre.
75	Poncelet, Jacques-Joseph	Id.	Malvoisin
76	Melot, Pierre-Joseph	Id.	Natoye.
77	Gerard, Jean-Joseph.	Id.	Nettine
78	Bosseau, Léopold.	Id.	Noiseux
79	Lequeux, Alexandre-Joseph	Id.	Oizy
80	Roba, Auguste-Joseph	Id.	Pessoux
81	Rezette, Augustin	Id.	Pondrôme.
82	Gerard, Jean-François	Id.	Porchresse
83	Golinvaux, Nicolas-Joseph	Id.	Resteigne.
84	Pirquin, François-Xavier	Id.	Rivière
85	Brasseur, Nicolas	Id.	Rochefort.
86	Gringoire, Alexandre	Id.	Serinchamps
87	Lozet, Henri-Joseph.	Id.	Somme-Leuze
88	Cosset, Hubert	Id.	Sovet
89	Linchamp, Jacques-Joseph-Théodore.	Id.	Spontin
90	Anciaux, Nicolas	Id.	Thyne.
91	Cavillot, Jean-Baptiste	Id.	Villers-sur-Lesse.
92	Thomas, François-Joseph	Id.	Vonèche
93	André, Édouard	Id.	Waulsort
94	Léonard, Nicolas-Joseph	Id.	Wavreille.
95	Golenvaux, Nicolas-Joseph.	Id.	Willerzée
96	Linchamps, Jacques-Joseph	Id.	Yvoir
			A REPORTER. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ.	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
14,116 »		3,529 »	
300 »	4 ^{me} trimestre 1839.	75 »	
100 »	Id.	25 »	
200 »	Id.	50 »	
212 »	Id.	53 »	
172 »	Id.	43 »	
120 »	Id.	30 »	
60 »	Id.	15 »	
172 »	Id.	43 »	
172 »	Id.	43 »	
60 »	Id.	15 »	
75 »	Id.	18 75	
212 »	Id.	53 »	
212 »	Id.	53 »	
80 »	Id.	20 »	
212 »	Id.	53 »	
100 »	Id.	25 »	
424 »	Id.	106 »	
100 »	Id.	25 »	
100 »	Id.	25 »	
150 »	Id.	37 50	
212 »	Id.	53 »	
108 »	Id.	27 »	
100 »	Id.	25 »	
172 »	Id.	43 »	
160 »	Id.	40 »	
172 »	Id.	43 »	
320 »	Id.	80 »	
172 »	Id.	43 »	
18,765 »		4,691 25	

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DOMICILE.
			REPORT. . . fr.
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.			
97	Jacques, Jacques-Jos.	Instituteur.	Anthée.
98	Lebon	Id.	Berzée.
99	Mauclet, Maximilien	Id.	Biesmerée.
100	Bastien, Jean-Joseph	Id.	Boussu-en-Fagne.
101	Bastien, Fortuné-Séraphin	Id.	Id.
102	Louis, Victor	Id.	Daussois
103	Baux, Henri-Joseph	Id.	Florenne
104	Maréchal, Lucie	Institutrice	Id.
105	Lebègue	Instituteur.	Jamagne
106	Druart, Jean-Louis	Id.	Mariembourg.
107	Noël, Hubert-Antoine	Id.	Matagne-la-Grande
108	Magniette, Jean-Joseph.	Id.	Merlemont
109	Gillain, Théophile	Id.	Morialmé
110	Magniette, Frédéric-Jos.	Id.	Neuville
111	Carlier, Jacques-Jos.	Instituteur.	Philippeville
112	Badré, Adelaïde	Institutrice	Id.
113	Mouvet, Philippe-Jos.	Instituteur.	Pry
114	Duchesne, Jean-Baptiste	Id.	Rosée
115	Feron, Henri-Jos.	Id.	Silenrieux.
116	Lebègue, Alexandre-Théophile-Jos.	Id.	Soumois
117	Henry, Jean-François-Hubert.	Id.	Stave
118	Cristel, Jean-François	Id.	Villers-deux-Églises.
119	Mengal, Fulgence-Auguste-Jos.	Id.	Walcourt
120	Lebas, Pierre-Joseph	Id.	Id.
121	Defrance, Athanase	Id.	Yve-Gomezée.
			TOTAL. . . . fr.

MONTANT du TRAITEMENT ANNUEL.	TERME POUR LEQUEL LE TRAITEMENT EST CALCULÉ	Sommes à payer.	<i>Observations.</i>
18,765 »		4,691 25	
200 »	4 ^m trimestre 1889.	50 »	
212 »	Id.	53 »	
160 »	Id.	41 »	
300 »	Id.	75 »	
212 »	Id.	53 »	
320 »	Id.	80 »	
452 »	Id.	113 »	
52 »	Id.	13 »	
200 »	Id.	50 »	
320 »	Id.	80 »	
172 »	Id.	43 »	
160 »	Id.	40 »	
212 »	Id.	53 »	
160 »	Id.	40 »	
300 »	Id.	75 »	
100 »	Id.	25 »	
424 »	Id.	106 »	
212 »	Id.	53 »	
320 »	Id.	80 »	
172 »	Id.	43 »	
148 »	Id.	37 »	
160 »	Id.	40 »	
320 »	Id.	80 »	
212 »	Id.	53 »	
424 »	Id.	106 »	
24,689 »		6,172 25	

Arrêté à la somme de six mille cent soixante-douze francs vingt-cinq centimes.
Namur, le 25 novembre 1889.

Le député du conseil provincial, Gouverneur par intérim,
A. BRUNO aîné.

136

Etat des Dépenses

DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET D'AGRICULTURE DE L'ÉTAT PENDANT L'ANNÉE 1839.

Cet état ne peut être qu'approximatif, attendu que *toutes* les dépenses de cet établissement ne sont ni faites, ni payées. Ce ne sera que dans trois ou quatre mois qu'il sera possible de donner des chiffres exacts.

SAVOIR :

Cours de physique et de chimie	1,500	
— de zoologie	2,500	
— de pharmacie	1,200	
— de clinique	3,500	
— de médecine opératoire et maréchallerie	4,000	
— d'anatomie	1,500	
— de botanique et d'agriculture	4,500	
— d'équitation	1,200	
Nourriture et entretien des élèves et surveillants	40,000	
Achat et entretien du mobilier et matériel	3,000	
Traitements et salaires fixes	51,300	
Frais divers .	Location de bâtiments et de prairies 4,750 Chauffage et lumière 4,500 Contributions et assurances 700 Réparations et entretien des bâtiments 2,000 Journées d'ouvriers, frais divers 3,050	15,000
Achat, nourriture et entretien d'animaux de races perfectionnées à répandre et propager dans le pays	7,000	
TOTAL	fr. 136,200	

Etat des Sommes à dépenser

SUR L'EXERCICE 1839, CHAPITRE VI, ART. 4, LITT. A, N° 6 (*Haras*).

Achat d'étalons à l'étranger.	fr.	112,088 66
Traitement et frais de route : 1° de l'inspecteur général du haras; 2° de l'inspecteur spécial; 3° du régisseur; 4° du médecin vétérinaire du haras . .		13,631 96
Nourriture des étalons <i>au haras</i>	17,352 »	} 49,633 45
Traitements des palefreniers.	24,732 »	
Objets de pansement et harnachement, contributions, cultures des prairies et fenaison, médicaments, ferrure des étalons. .	7,549 45	
Location des bâtiments et prairies pour le haras		7,000 »
Frais des stations dans les provinces		21,562 92
Encouragements et prix pour les courses de chevaux		9,678 18
Souscription à titre d'encouragement aux sociétés de courses.		1,000 »
TOTAL		fr. 214,595 17

CHAPITRE VII, ART. 1^{er}, LITT. A.

Quels sont les objets achetés par le Gouvernement et quelles sont les sommes respectivement employées aux lettres, aux sciences et aux arts ?

Le Gouvernement a commandé ou acheté les objets suivants :

- 1° Six tableaux de Philippe Champagne.
- 2° Un tableau représentant la *bataille de Woeringen*, par M. de Keyser.
- 3° Un tableau représentant les *hommes illustres de la Belgique*, par M. de Caisne.
- 4° Un tableau représentant un *troupeau*, par M. Eug. Verboeckhoven.
- 5° Deux tableaux de genre, par M. de Brackelcerc.
- 6° Une statue, par M. Simonis.
- 7° Un tableau représentant *l'abdication de Charles V*, par M. Gallait.
- 8° Un tableau représentant les *confédérés remettant leur requête à la gouvernante des Pays-Bas*, par M. de Biefve.

Le Gouvernement a de plus confié à M. Simonis l'exécution d'un monument à élever à la mémoire du chanoine Triest. Cet ouvrage sera exécuté en six ans, dont trois sont révolus.

Il a échangé à la dernière exposition un tableau de M. de Jonghe, contre celui que cet artiste a placé au salon, moyennant un supplément de prix.

Le tableau qui suit indique l'emploi donné à l'allocation de 1839.

Annexe N° 10.

NOTE indiquant les dépenses faites sur la somme de 130,000 francs allouée au litt A, chap. VII, art. 1^{er} du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1839.

Expédition scientifique en Amérique, par les sieurs Lenden, Funck et Ghiesbreght, pour un tiers.	fr.	5,640	»
Subsides au docteur Coremans et à M. Van Hasselt, chargés de recherches historiques; publication d'un volume de <i>Documents inédits</i> , par M. Gachard		5,100	»
Souscriptions à la traduction des <i>OEuvres de Berzelius</i> , par Valerius, à l'ouvrage sur les <i>Costumes du moyen âge</i> , par Devigne, au <i>Messenger des sciences et des arts</i> , à la <i>Revue belge</i> , à l'ouvrage du docteur Blume, au <i>Maestro del campo</i> , par Bogaerts, et à quelques autres publications		1,706	»
Subside pour aider les propriétaires du <i>Messenger des sciences et des arts</i> à couvrir les frais de publication de cet ouvrage.		300	»
Subside au docteur Martens, pour l'aider à se rendre en Orient, dans l'intérêt de ses études scientifiques et littéraires.		1,000	»
Subside au sieur Gloden, de Luxembourg, auteur d'un recueil de <i>poésies allemandes</i>		200	»
Subside à la société flamande de Bruges, subside pour la publication du <i>Belgisch museum</i> , subside au sieur Van Ryswyck, d'Anvers, frais de la société pour la littérature flamande, souscription au <i>Leeuw Van Vlaenderen</i> , par Conscience		1,220	»
Frais de l'exécution de la <i>Carte géologique du pays</i>		4,000	»
Subside au sieur Kemperman de Venloo, auteur d'un <i>Traité sur les mathématiques</i>		300	»
Suppléments à l'allocation de l'observatoire pour la construction d'un cabinet magnétique et pour la publication des opérations de cet établissement		3,000	»
Subside aux Bollandistes pour la continuation des <i>Acta sanctorum</i>		6,000	»
Subside et souscription pour la publication de la <i>Chronique de Despars</i> , par M. Dejonghe		846	»
Commencement de l'exécution de l'inventaire général des chartes et diplômes		1,000	»
Souscription aux ouvrages de Raepsaet		500	»
<i>Histoire de la ville de Louvain</i> , par M. Piot		400	»
Souscription aux ouvrages publiés par la société des bibliophiles des Mons		488	»
Achat pour le musée national de six tableaux, de Ph. Champagne.		6,250	»

Subsides à onze jeunes gens pour les aider à étudier la peinture et la sculpture dans le pays	6,500	»
Subsides à deux jeunes artistes, pour les aider à se rendre à l'étranger	2,000	»
Subside pour l'exécution en pierre de France, de la statue de Quinten-Metseys Cette statue est destinée à l'académie d'Anvers.	700	»
Souscription aux scènes de la <i>Vie des peintres</i> , par Madou, au <i>Voyage pittoresque sur les bords de la Meuse</i> , par Lauters, aux <i>Monuments gothiques</i> , par Simonau	1,500	»
Subside extraordinaire au conservatoire, pour subvenir à l'insuffisance des ressources de cet établissement	7,700	»
Subside à M. Fétis, pour la publication de la <i>Biographie des musiciens</i>	700	»
Subsides à huit jeunes gens pour les mettre à même d'étudier la musique	1,850	»
A-compte à M. Simonis sur le prix du monument du chanoine Triest	12,500	»
Complément du prix des objets d'art commandés à MM. De Keyser, Decaisne, Simonis. Verboeckhoven et De Brackeleer .	45,000	»
Dépenses de l'exposition des beaux-arts, médailles, encouragements pécuniaires, etc.	13,600	»

Annexe n° 11.CHAPITRE VII, ART. 1^{er}, LITT. C, DU BUDGET DE 1839.

Musée des arts et de l'industrie. fr. 25,000 »

NOTE DES DEPENSES FAITES JUSQU'AUJOURD'HUI.

Traitement du surveillant	1,500	»
Indemnités aux ouvriers et surveillants subalternes (3 trimestres).	2,963	61
Traitement du secrétaire de la commission	500	»
— du directeur des travaux	1,000	»
Machines achetées aux États-Unis, par M. De Norman.	1,386	50
Indemnité au sieur Lefrançois, pour services antérieurs	250	»
— au même, comme faisant les fonctions de concierge	250	»
Missions confiées à M. Kindt, à Paris et à Liège, à l'effet d'acheter des machines, outils, etc	1,000	»
Achat d'une turbine hydraulique de Fourseyron.	1,350	»
— d'un microscope solaire	500	»
— d'un daguerrotype avec 24 planches	626	10
Frais de matériel, achat de petites machines et objets, etc. (3 trimestres)	812	89
Dessins coloriés de machines, exécutés à Paris	1.200	»
Achat de l'appareil électro-dynamique d'Ampère.	»	»
Le prix n'en est pas encore connu.		
Achat de différents instruments perfectionnés d'agriculture, en Angleterre et dans le pays.	2,750	»
Le Gouvernement est en outre en négociation avec M. Delstanche, agronome très-distingué, à Marbais, pour l'achat de différents instruments d'agriculture de l'invention de M. Delstanche. Ces instruments sont d'une valeur globale de		
	5,000	»
TOTAL. fr.		21,289 10

Il reste encore à rentrer les comptes de la commission pour le dernier trimestre de l'année.

L'on a reconnu la nécessité de modifier l'organisation du musée dans l'intérêt des études industrielles. L'on s'occupe actuellement d'un projet de réforme de cet établissement.

CHAPITRE VIII, ART. 4 DU BUDGET.

NOTE à l'appui des demandes de crédit faites au Budget pour le service des Archives du Royaume.

Les provinces dans lesquelles il existe des dépôts d'archives, appartenantes à l'État, sont celles de Liège, de Hainaut et de la Flandre orientale.

Le dépôt de Liège est un des plus considérables du royaume, parce que c'est là que sont déposées toutes les archives de l'ancienne principauté de Liège et celles des nombreuses corporations religieuses qui existaient dans cette principauté. Les archives du conseil privé du prince-évêque et des trois états, qui ont été inventoriées en 1837, comprennent seules plus de 2000 registres, indépendamment des dossiers dont le nombre est aussi fort élevé.

Dans le dépôt de Mons se trouvent les archives de l'ancienne cour souveraine de Hainaut, celles des ci-devant états de Hainaut, de la trésorerie des chartes, de la chambre du clergé, de la chambre dite *du point du jour*, etc., etc. Un double de l'inventaire des chartes de la trésorerie, dressé depuis 1830, est actuellement déposé aux archives générales à Bruxelles.

Les principales archives, appartenantes à l'État, qui existent au dépôt de Tournay, sont celles du ci-devant conseil provincial de Tournay-Tournais, des ci-devant états de Tournay, celles de l'ancien chapitre cathédral, etc.

Le dépôt des archives de Gand est fort considérable et fort important à cause des collections historiques qu'il renferme. Ce dépôt est placé sous la surveillance d'une commission administrative, créée en 1832, par le comité de conservation de la Flandre orientale.

La conservation, la surveillance et les travaux de recherches des dépôts d'archives dans les provinces, occasionnent à l'État une dépense de 8000 francs. Elle serait notablement plus élevée, si les administrations provinciales ne concouraient pas à l'entretien de ces dépôts.

Les événements politiques survenus à la fin du siècle dernier, ont fait tomber entre les mains des particuliers un assez grand nombre d'archives appartenantes à l'État, et dont ils ne consentent à se dessaisir que moyennant une indemnité qui les dédommage des dépenses qu'ils ont faites pour les acquérir ou pour en assurer la conservation. C'est de cette manière que le Ministère est parvenu à récupérer les chartes et titres des abbayes de St-Trond, du Parc-des-Dames près de Tournay, de St-Gertrude, de Heylissem, de la Paix-Dieu et de plusieurs autres établissements religieux.

D'un autre côté, plusieurs villes de la France et de l'Allemagne possèdent

d'anciennes archives de notre pays, extrêmement précieuses pour l'histoire nationale, mais que nous ne sommes plus en droit de réclamer aujourd'hui. Des recherches ont été faites à Paris, à Dijon, à Besançon, à Dusseldorf, à Trèves, à Coblenz, et les personnes qui ont été chargées d'explorer ces dépôts d'archives en ont rapporté de nombreux documents, dont l'importance a été reconnue par la commission d'histoire, dont le Ministère prend toujours l'avis pour les travaux de cette nature. De semblables recherches doivent être faites dans les archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille : des négociations sont déjà entamées dans ce but. Une notice sur ces dépôts, non moins précieux pour la Belgique que pour la France, a été distribuée à la Chambre lors de l'examen du Budget de l'exercice 1837.

Les frais de recherches, de transcriptions et d'achats des documents, se sont élevés jusqu'à ce jour à 5,000 francs environ. Le Gouvernement attend de l'Allemagne des archives de l'ancienne principauté de Liège, que le Gouvernement français et l'ancien Gouvernement avaient vainement cherché à recouvrer. La somme disponible au Budget de l'exercice courant doit servir à couvrir les dépenses qu'entraînera cette restitution et l'achat d'autres archives pour lesquelles le Ministère est en marché : on ne citera parmi ces dernières que les registres de la recette générale des finances de Philippe II.

Annexe N° 13.

NOTE à l'appui de la demande faite au Budget d'une première somme de 100,000 francs , pour la construction d'un bâtiment pour le dépôt des Archives.

Les archives générales de l'État reposent dans une des ailes du palais de justice de Bruxelles, et dans une maison particulière de la rue de la Paille, dont le prix de location figure au Budget pour une somme de 5,300 francs.

L'insuffisance de ces locaux et les dangers d'incendie auxquels ils sont journellement exposés, ont fait depuis longtemps sentir la nécessité de transférer les dépôts précieux qu'ils renferment dans un bâtiment suffisamment isolé et convenablement approprié à sa destination. Cet objet n'a pas cessé de fixer l'attention du Gouvernement, et il s'en est occupé d'une manière plus spéciale depuis que la reconstruction du palais de justice est résolue.

Le Gouvernement précédent avait conçu le projet de placer une partie des archives de l'État à la porte de Hal, en adjoignant à cet édifice un bâtiment où se seraient trouvés un logement pour le concierge, une salle de travail pour les visiteurs et un nombre suffisant de pièces pour le service de l'administration. Une première dépense de 30,000 florins a même été faite en vue de la réalisation de ce projet, qui date de 1827.

Le Gouvernement actuel a également pensé à faire servir la porte de Hal au même usage; mais, après avoir fait prendre un toisé exact de cet édifice, il a reconnu que la moitié de nos archives ne pourrait y trouver place, lors même qu'on l'exhausserait d'un étage pour y pratiquer une quatrième salle. Il suffit pour s'assurer de ce fait, de savoir que le dépôt général des archives contient près de 89.000 liasses, cartons et registres, dont le classement exige un développement de 3,573 mètres de rayons, et que les trois salles dont la porte de Hal se compose ne permettent de placer que 1,440 mètres de ces rayons, ou moins de la moitié du nombre nécessaire. Dans ce dénombrement des articles du dépôt des archives ne sont point compris les documents assez nombreux que le Gouvernement a récupérés depuis deux ans, les archives judiciaires du conseil souverain du Brabant et du grand conseil de Malines, ni les archives des différents ministères, qui exigeront, dans la suite, un emplacement considérable.

La section centrale, chargée de l'examen du Budget de l'exercice 1834, s'est fondée, pour proposer le rejet de l'allocation demandée pour la construction d'un bâtiment destiné aux archives, sur ce que le Gouvernement précédent avait fait des dépenses considérables pour approprier la porte de Hal à cette destination; sur ce que cet édifice réunissait les conditions les plus essentielles pour un dépôt d'archives, et enfin, sur ce qu'un triage de nos archives, opéré avec les soins convenables, en diminuerait notablement la masse.

On doit nécessairement admettre que le dépôt des archives renferme une quantité plus ou moins grande de pièces qui sont devenues inutiles à l'État et

aux particuliers : mais la section centrale n'a pas senti , en demandant le triage de ces documents , que ce travail ne pouvait être que le résultat d'un classement général , et qu'en suivant une marche contraire , on s'exposerait à mettre au rebut une foule de pièces dont on pourrait un jour regretter la perte. Parmi les actes de l'administration ancienne , il en est peu qui n'offrent un genre quelconque d'intérêt par les lumières qu'ils fournissent sur des faits ou sur des usages qui sont mal connus , ou qui ne le sont point du tout. C'est ce que l'on a fort bien senti en France , il y a deux ans , où le triage des archives de la Cour des Comptes n'a porté que sur des documents modernes. Les anciens registres de comptes , et toutes les pièces à l'appui , ont été religieusement conservés.

En avançant que la porte de Hal réunit les conditions les plus essentielles à un dépôt d'archives , la section centrale n'a pas non plus pris garde à tout ce que réclame le service d'un pareil établissement.

Or , les trois salles qui existent dans l'édifice dont il s'agit , sont superposées les unes aux autres et ne communiquent entre elles que par un escalier extérieur , n'ayant guère plus de trois pieds de largeur. Cette distribution en trois étages est , certes , peu commode pour le service d'une administration comme celle des archives , où il faut une grande surveillance et où les travaux de recherches et de classement exigent souvent le déplacement d'un grand nombre de registres ou de cartons. Les inconvénients que l'on signale ici deviendraient encore bien plus sensibles , si les bureaux de l'administration devaient être tenus dans un local séparé du bâtiment des archives.

Il résulte des indications qui précèdent , que la porte de Hal est insuffisante pour le classement des seules archives qui se trouvent au dépôt de Bruxelles et dans les ministères , et que cet édifice serait loin de présenter les facilités désirables pour les besoins du service , s'il pouvait être approprié à cet usage. Si l'on se décidait à l'exhausser d'un étage , la dépense de cette seule construction s'élèverait au delà de cent mille francs , sans que le but que le Gouvernement se propose pût être atteint.

Les frais de construction du bâtiment pour le dépôt des archives n'excèderaient pas 300,000 francs. Cette dépense serait répartie sur trois exercices.

On comprendra , du reste , l'urgence de commencer les travaux , tant pour les dangers que courent les archives dans les locaux où elles sont déposées , qu'à raison de la reconstruction prochaine du palais de justice.

Annexe N° 14.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE à l'appui de la demande faite au Budget d'une première somme de 100,000 francs, pour la construction d'un dépôt d'Archives.

Un édifice destiné à servir de dépôt d'archives doit nécessairement être isolé des habitations et présenter une distribution telle qu'on puisse facilement couper, en cas d'incendie, les bâtiments qui le composent.

Après s'être assuré que la ville de Bruxelles n'offre aucun emplacement disponible, propre à l'érection d'un pareil édifice, le Gouvernement a dû naturellement jeter les yeux sur un des terrains encore invendus du quartier Léopold. On sait, en effet, que ces terrains sont très-rapprochés des palais et des Ministères, qu'ils peuvent être considérés comme peu distants du centre de la ville, à laquelle ils seront un jour réunis, et que les archives de l'État y seront plus sûrement et plus convenablement établies que dans toute autre localité située en dehors de l'enceinte actuelle de Bruxelles.

Le plan de l'édifice projeté, joint à la présente note, ne doit être considéré que comme un avant-projet. On a déjà reconnu qu'il sera nécessaire de le modifier dans quelques-unes de ses parties, et que des réductions assez considérables pourront être faites sur le devis estimatif des dépenses, qui s'élève à 353,066 francs. Le prix d'achat de terrain est compris dans cette somme : s'il s'agissait d'élever l'édifice à l'intérieur de la ville, il faudrait la majorer d'environ 200,000 francs, à cause de la plus value des terrains (ils se vendent de 5 à 6 francs le pied) à acheter et des droits d'octroi à payer sur les matériaux destinés à la bâtisse.

CONCESSION DES JEUX DE SPA.

Par-devant maître Libert Boulanger et son collègue, notaires à la résidence de Liège, y dûment patentés pour 1821, le premier, le trois juillet dernier, n° 48, le second, le dix-sept août suivant, art. 19, tous les deux soussignés.

FUT PRÉSENT :

Monsieur le comte Alexandre De Liedekerke, conseiller d'État, chevalier de l'ordre du Lion Belgique; gouverneur de la province de Liège, demeurant à Liège, agissant en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée de l'ordre de Sa Majesté le Roi, par le Ministre de l'Intérieur et du Waterstaat, par sa dépêche datée de La Haye, le dix-huit mai présent mois, dont une ampliation reste annexée.

Lequel a, par ces présentes, fait concession pour le terme de vingt-cinq ans, à commencer cette année, et qui finira avec l'année mil huit cent quarante-six, aux propriétaires des maisons de la Redoute et du Wauxhall à Spa, pour lesquels acceptent, stipulent, et sont présentes les personnes suivantes, savoir : Monsieur Jacques Davelouis, principal propriétaire, demeurant à Spa, pour ceux de la Redoute; Monsieur Hubert Zoude, demeurant à Spa, pour ceux du Wauxhall, en vertu de la procuration qu'ils lui ont donnée par acte sous seing privé, daté de Liège le quatre septembre mil huit cent vingt et un, enregistré à Spa, le sept du même mois, fol. 69, r°, case 7, par Letihon, qui a reçu cinquante-neuf cents, laquelle procuration reste annexée, de la ferme des jeux, bals et spectacle dans la commune de Spa et celles environnantes, pour en jouir à l'exclusion de tous autres pendant les vingt-cinq ans.

La présente concession leur est faite aux charges et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE PREMIER.

Ils payeront cinquante pour cent des bénéfices nets que les jeux auront produits du premier juin au trente septembre, déduction faite de tous frais d'exploitation, lesquels frais consistent dans ce qui suit, et rien de plus, savoir :

Premièrement, le loyer de la Redoute fixé par décision du Ministre à quinze mille six cents francs, ou sept mille trois cent soixante et onze florins du royaume par an;

Secondement, le traitement des employés et garçons des salles;

Troisièmement, les frais de haute police, de police communale et du contrôleur du Gouvernement, ainsi qu'ils seront déterminés ci-après;

Quatrièmement, l'éclairage des salles, les ustensiles et mobilier du jeu, la musique et toutes autres dépenses relatives aux jeux.

ART. 2.

Ne pourront faire partie desdits frais ceux de constructions, réparations et embellissements de la Redoute et des autres maisons; ils resteront au compte particulier des propriétaires de chacune desdites maisons.

ART. 3.

Indépendamment et en sus des cinquante pour cent des bénéfices nets des jeux stipulés ci-dessus, les concessionnaires payeront annuellement pendant la durée du bail la somme de trois mille cinq cent quatre-vingt-onze florins du royaume, ou sept mille trois cents francs, pour frais de haute police, de police communale et de traitement du contrôleur du Gouvernement à l'inspection des jeux, savoir soixante francs par jour pendant trois mois, ce qui fait cinq mille quatre cents francs, ci fr. 5,400 »

Au commissaire du Gouvernement quinze cents francs 1,500 »

Pour frais de police communale quatre cents francs 400 »

TOTAL. fr. 7,300 »

ART. 4.

Ils devront verser à la fin de chaque saison, et de suite après la clôture des jeux, les cinquante pour cent du bénéfice net desdits jeux, dans celle des caisses que monsieur le gouverneur de la province indiquera au sieur Davelouis.

ART. 5.

Ils pourront ouvrir les jeux le premier juin, et les fermer le trente septembre de chaque année.

ART. 6.

Ils seront obligés de tenir les jeux et les bals dans la plus stricte décence, d'employer tous leurs moyens, et de réunir tous leurs efforts à ceux de l'administration pour attirer et fixer les étrangers à Spa et les porter à y prolonger leur séjour.

ART. 7.

Les mises et le relevé des fonds de banque seront constatés jour par jour et à chaque séance, en présence du contrôleur du Gouvernement, des régisseurs des maisons, des employés de service à table pour les jeux et du directeur de police. Les bordereaux seront faits en double expédition, signés par les présents, dont une sera remise au contrôleur du Gouvernement, et l'autre demeurera à monsieur Davelouis, et sera rapportée à l'appui du compte des pertes et gains de chaque saison.

ART. 8.

Le sieur Davelouis aura l'administration et la direction des jeux, l'organisation du personnel, et tout ce qui a rapport aux intérêts communs du Gou-

vernement et des concessionnaires , à la charge de rendre bon et fidèle compte, et de justifier de toutes choses dans l'intérêt du Gouvernement et des concessionnaires.

ART. 9.

Le traitement des employés sera déterminé à la pluralité des voix entre les régisseurs des maisons.

ART. 10.

S'il arrivait que par force majeure, telle qu'incendie ou invasion ennemie, la saison ne pût avoir lieu ou vînt à être interrompue, le paiement des sept mille trois cents francs stipulés à l'article trois pour frais de police n'aurait pas lieu ou serait réduit dans la proportion du temps qu'on aurait joué.

ART. 11.

La division des intérêts entre les maisons, est et restera déterminée pour toute la durée du bail dans les proportions suivantes, savoir :

La Redoute aura trente-quatre cinquante-sixièmes et un quart,	
ci.	34/56 et 1/4
Et le Wauxhall vingt et un cinquante-sixièmes et trois quarts, ci	21/56 et 3/4

En conséquence, chacune desdites maisons aura dans cette proportion sa quote-part des fonds à faire pour l'exploitation des jeux, et courra également dans cette proportion la chance des pertes et gains possibles.

ART. 12.

Au moyen de la division des intérêts ci-dessus déterminés, les charges et le loyer ci-devant mentionnés, seront répartis dans la même proportion.

ART. 13.

A défaut d'accomplissement de l'une ou de l'autre des obligations résultant de ce qui précède, les concessionnaires seront déchus de plein droit de la concession susdite, qui sera révoquée et anéantie au moyen de la déclaration qui leur en sera faite par M. le gouverneur de la province, et néanmoins ils pourront être poursuivis par toutes voies et moyens de droit en paiement de ce qui pourra être dû de tous dommages et intérêts.

ART. 14.

Afin de pouvoir fixer les droits d'enregistrement, le produit de cinquante pour cent est évalué à un revenu de deux mille sept cents francs, évaluation d'autant plus suffisante que les trois dernières années n'en ont produit aucun; les actionnaires ayant été à découvert d'une somme considérable. Cette somme jointe à celle des sept mille trois cents francs à payer pour la police font celle totale de quatre mille sept cent vingt-cinq florins du royaume ou dix mille francs.

ART. 15.

Le coût du présent acte et d'une grosse à délivrer pour le Gouvernement, est à la charge des concessionnaires.

ART. 16.

Il sera facultatif aux propriétaires de la maison Levoz d'accéder aux clauses et conditions du présent contrat dans un délai qui est fixé d'aujourd'hui au six juin prochain à midi; s'ils accèdent, ils auront part à la concession pour douze cinquante-sixièmes et demi, à prendre pour une moitié sur la part de la Redoute, et pour l'autre moitié sur celle du Wauxhall, en sorte que dans le cas d'accession susdite, la part de la Redoute dans la concession sera seulement de vingt-huit cinquante-sixièmes. 28/56

Celle du Wauxhall de quinze cinquante-sixièmes et demi, ci. 15/56 et 1/2

Et celle de la maison Levoz de douze cinquante-sixièmes et demi, ci 12/56 et 1/2

A défaut par les propriétaires de la maison Levoz de faire connaître leur accession à monsieur le gouverneur dans le délai fixé, ils ne pourront réclamer aucun droit à la présente concession, et les propriétaires de la Redoute et du Wauxhall demeureront seuls concessionnaires dans les proportions désignées à l'article onze ci-dessus. Et pour l'exécution ultérieure des présentes, les concessionnaires font élection de domicile en la maison de la Redoute à Spa, auquel lieu ils consentent que toutes assignations, significations et autres exploits de justice relatifs auxdites présentes soient valablement faits.

Dont acte fait et passé à Liège, en l'hôtel de monsieur le gouverneur, le trente-un mai mil huit cent vingt-deux. Après lecture faite, monsieur le gouverneur et les concessionnaires présents ont signé avec les notaires. (Sont signés) comte de Liedekerke, Jacques Davelouis, Henri Zoude, Henri Delexhy, notaire, et L. Boulanger.

Enregistré à Liège le premier juin 1822, fol. 50, recto, cases 4, 5, 6 et 7, vol. 132, reçu trois cent soixante florins vingt-huit cents. décime et syndicat compris. (Signé, Lavalleye.)

Suit la dépêche ministérielle.

La Haye, le 18 mai 1822.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

En vertu des ordres du Roi, j'ai l'honneur de vous autoriser à faire, soit avec le sieur Jacques Davelouis seul, soit avec tous les sociétaires précédents, un contrat pour lui, ou leur accorder le droit exclusif d'exploiter les jeux à Spa pendant vingt-cinq années, qui commenceront en 1822 et expireront en 1846, le tout moyennant une redevance de cinquante pour cent dans les bénéfices nets, et sous les conditions stipulées dans les soumissions faites par le sieur Davelouis, le 22 octobre 1821 et 28 février 1822, lesquelles se trouvent ci-jointes; le contrat (dont les frais seront à la charge soit du sieur Davelouis

seul, soit de tous les anciens sociétaires) devra être rédigé en due forme et contenir les stipulations nécessaires.

Vous voudrez bien, monsieur le gouverneur, me transmettre ensuite une expédition dudit contrat et veiller à son exécution ;

Quant au produit des redevances, Sa Majesté s'est réservé de prendre une disposition ultérieure sur la destination à y donner.

Le Ministre de l'Intérieur et du N^oterstaat,

(Signé) DE CONNINGK.

Pour copie conforme :

*Le greffier des États de la province de Liège, chevalier
de l'ordre du Lion Belgique,*

(Signé) BRANDES.

Suit la procuration ci-devant mentionnée.

Les soussignés sociétaires et administrateurs du Wauxhall, ayant pris communication de la lettre adressée à notre co-administrateur et régisseur H. Zoude, par M. Davelouis, propriétaire de la Redoute, par laquelle il demande un intérêt plus fort dans la ferme des jeux, attendu que l'exploitation se fait chez lui, que son mobilier s'use et qu'il a droit à réclamer des indemnités.

Voulant éviter de nouveaux procès et travailler efficacement pour obtenir la ferme à des conditions moins onéreuses pour les sociétaires, avons donné pouvoir à notredit co-administrateur de traiter tant pour nous que pour nos associés d'après les bases ci-après :

La caisse générale des jeux se composera d'une somme déterminée, dans laquelle somme la Redoute sera comprise pour vingt-huit cinquante-sixièmes, le Wauxhall pour quinze et demi cinquante-sixièmes, et le salon Levoz pour douze et demi cinquante-sixièmes; d'après les proportions ci-dessus établies, la Redoute renoncera à toutes prétentions, de quel chef ce puisse être, soit pour location, usage de mobilier, etc., etc. L'administration continuera à avoir lieu comme du passé, par un représentant de chaque maison, sans que des propriétaires ou intéressés puissent s'immiscer dans l'administration générale des jeux; les fonds de chaque maison seront fournis chaque année en une seule masse pour le cinq juin de chaque année, terme de rigueur.

Chaque maison administrera ses intérêts particuliers comme bon lui conviendra, et aura soin de les entretenir dans un bon état pour les utiliser pour l'intérêt général, si l'occasion s'en présentait.

Les bals resteront particuliers pour chaque maison, et s'ils se donnaient à la Redoute, ils seront partagés, soit d'après les proportions reprises audit contrat ou de toute autre manière; et avons par le même acte renouvelé notredit administrateur H. Zoude, pour opérer les intérêts de la société du Wauxhall pendant la durée du bail, l'autorisons par les présentes à fournir les fonds nécessaires pour l'acquit des charges et rentes dudit Wauxhall, etc.

Fait et passé à Liège, le quatre septembre 1821, (Signés) Q. Lezaack, Henri Renoz, Urbain Fossereel, fondé de pouvoirs, Henri Zoude.

Enregistré à Spa le sept septembre 1821, fol. 69, 1^o, case 7. Reçu cinquante-neuf cents, décime et syndicat compris. (Signé) Letihon. Pour expédition conforme : (signé) L. Boulanger.

Suit l'adhésion des propriétaires de la salle Levoz.

Par-devant maître Libert Boulanger et son collègue, notaires à la résidence de Liège, y dûment patentés soussignés,

FURENT PRÉSENTS :

Madame Emmanuele-Isabelle Levoz, rentière, veuve de Pierre-Remi Painsmay, demeurant à Liège, monsieur Pierre-Remi-Laurent Demy, rentier, demeurant à Liège, stipulant tant en propre que pour madame Marie-Agnès Levoz, veuve Demy, sa mère, demeurant aussi à Liège, de laquelle il est fondé de pouvoirs, ainsi qu'il le déclare.

M. Gisbert Ghysens, propriétaire, et Schout, de la commune d'Ulbeck, canton de Looz, y demeurant.

Les comparants, propriétaires de la salle Levoz à Spa, stipulant tant pour eux, en leur dite qualité, que pour ceux de leurs co-propriétaires qui voudront s'unir à eux.

Lesquels ayant eu communication, et après que lecture leur a été donnée par maître Boulanger, l'un des notaires soussignés, d'un acte passé devant lui le trente-un mai dernier, dont la minute, dûment enregistrée, précède des autres parts, ledit acte contenant concession des jeux de Spa, faite par le Gouvernement aux propriétaires des maisons de la Redoute, du Wauxhall et de la salle Levoz audit Spa.

Auquel acte les régisseurs des maisons de la Redoute et du Wauxhall sont intervenus, et ont fait partie pour leurs co-propriétaires, et par lequel il a été stipulé qu'il serait facultatif aux propriétaires de la salle Levoz, d'y accéder dans un délai déterminé.

En conséquence les comparants ont, par ces présentes, déclaré d'accéder audit acte de concession, et de l'accepter sous les charges, clauses et conditions y contenues, auxquelles ils s'obligent de se conformer en tous points.

Dont acte fait et passé à Liège, à l'égard de monsieur Ghysens en l'étude, et à l'égard de madame Painsmay et de monsieur Demy, chacun en leur demeure respective, le six juin mil huit cent vingt-deux, à dix heures du matin; après lecture faite, les comparants ont signé avec les notaires. (A la minute sont signés) G. Ghysens, pour moi seizième, L. Demy, veuve Painsmay, née Levoz, H. Delexhy, notaire, L. Boulanger.

Enregistré à Liège, le six juin 1822, à onze heures du matin, fol. 57, verso, case 3, vol. 132, reçu cinquante-neuf cents, décime et syndicat compris.

(Signé) LAVALLEYE.

Pour expédition conforme : (signé) L. BOULANGER.

Certifié conforme à une copie me visionnée,

Le Bourgmestre de Spa, H. HAYEMAL.

JEUX DE SPA.

RÉSULTAT DES COMPTES PENDANT LES EXERCICES 1832—1839 INCLUS.

RECETTES.

1852	{ Un jugement du tribunal civil de Verviers, confirmé sur appel par la Cour de Liège, a décidé qu'il revenait au Gouvernement sur ces trois exercices, fr. }	23,027 97
1853		
1854		
1855	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets 54 49 }	7,554 49
	{ Somme fixe stipulée au contrat 7,500 » }	
1856	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets néant. }	7,500 »
	{ Somme fixe 7,500 » }	
1857	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets 56 50 }	7,536 50
	{ Somme fixe 7,500 » }	
1858	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets 42,825 74 }	50,125 74
	{ Somme fixe 7,500 » }	
1859	{ Montant des 50 pour cent sur les bénéfices nets néant. }	7,500 »
	{ Somme fixe 7,500 » }	
TOTAL des recettes. fr. 102,464 50		

DÉPENSES.

1852	{ Traitement du contrôleur, fixé à 1,500 francs par an; pour 8 années. . fr. }	12,000 »
à		
1859 inclus.		
1852	{ Indemnité aux gendarmes, suivant états, pour huit années }	2,000 »
à		
1859 inclus.		
1852	{ Frais de police locale, fixés à 400 francs l'année, pour 8 années }	3,200 »
à		
1859 inclus.		
Indemnités au juge-de-paix		785 24
TOTAL des dépenses.		17,985 24

BALANCE.

RECETTES fr.	102,464 50
DÉPENSES	17,985 24
EXCÉDANT DES RECETTES.	84,479 26

Annexe N° 17.

ÉTAT DES IMPUTATIONS

*Faites sur le chapitre XIV des Dépenses imprévues du Budget du Ministère
de l'Intérieur pour l'exercice 1839.*

ÉTAT des imputations faites sur le chapitre XIV

N° DU JOURNAL.	DATE DE L'ENVOI à LA COUR DES COMPTES.		NOMS DES PARTIES PRENANTES.
31739	Le 1 ^{er} février 1839.		Le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères
31743	5 id. --		Delabie , domestique à Bruxelles
31897	14 id. --		Van Bever
32535	18 mars. --		Baron Vandenbroeck de Terbecq , commissaire d'arrondissement . . .
32639	1 ^{er} avril. —		Simonau , lithographe
33064	22 id. —		Le gouverneur de la province de Liège
33169	1 ^{er} mai —		Vanderstraeten , ingénieur honoraire des ponts et chaussées
33621	22 id. —		Van Gerwe , peintre
33936	11 juin —		Leva , tapissier.
33937	" id. —		Borgers , serrurier
33938	" id. —		Delfosse , concierge de l'ancien temple des Augustins
34024	21 id. —		Bayer , inspecteur du cadastre à Liège.
34025	" id. —		Labargé , lithographe à Bruxelles
34125	24 id. —		Godefroy , menuisier
34425	13 juillet —		Le Ministre de l'Intérieur.
34461	24 id. —		Godefroy , menuisier
34462	" id. —		Leva , tapissier.
34815	16 août —		Le Ministre de l'Intérieur.
34816	" id. —		Le même
34860	23 id. —		Cordonnier , ingénieur
34861	" id. —		Leva , tapissier.
34862	" id. —		Grisar , à Anvers
34950	2 septem. —		Sauveur , chef de bureau au Département de l'Intérieur
35490	19 octobre —		Société royale de la grande harmonie de Bruxelles
35486	15 id. —		Delabie , domestique à Bruxelles
35671	1 ^{er} novem. —		Jehotte , statuaire à Bruxelles
35804	18 id. —		Petrolini , Id.
35805	" id. —		Vanderstraeten , ingénieur honoraire des ponts et chaussées
35807	" id. —		De Vroom , imprimeur
36085	6 décemb. —		Pascal , directeur de la société de commerce d'Anvers.

des Dépenses imprévues du Budget de l'exercice 1839.

NATURE DES CRÉANCES.	MONTANT des DEMANDES.
Remboursement de l'avance faite par lui au sieur Ruttens, pour salaire et frais de transport d'un ballot contenant des statues	9 50
Indemnité pour perte d'un œil occasionné par l'éclat d'un artifice lors des fêtes de septembre	500 "
Complément d'une somme due par le Ministère de l'Intérieur ensuite d'une convention du 4 novembre 1825	4,232 80
Frais de location d'un bâtiment pour ses archives	1,200 "
Fournitures d'exemplaires d'une gravure représentant la cérémonie d'inauguration de la statue de la place des Martyrs	2,000 "
A titre de secours provisoire aux veuves et enfants des personnes qui ont péri par suite de l'explosion du gaz dans la houillère de Morloz.	2,000 "
A titre d'indemnité pour la formation d'un plan général de nivellement des faubourgs de Bruxelles.	4,800 "
Ouvrages faits à l'ancien temple des Augustins	57 17
Id. id. id.	23 "
Id. id. id.	19 50
Remboursement de dépenses	12 30
Confection d'un plan général de la ville de Liège	1,604 50
Fournitures faites au Département de l'Intérieur de diplômes pour les armoiries des communes	1,102 "
Ouvrages faits à l'ancien temple des Augustins	18 48
Secours provisoire aux habitants de Borcht et Berthem, victimes de la catastrophe causée par l'ouragan du 4 juin 1839	1,500 "
Fournitures, etc., faites à l'occasion du concert donné au parc au profit des mêmes.	235 "
Id. id. id. id.	83 50
Prime d'assurance des bâtiments du conservatoire de musique de Bruxelles	48 30
Id. id. de l'observatoire de Bruxelles	163 50
Confection du plan du village et des abords de Martelange	46 20
Fournitures faites à l'ancien temple des Augustins	78 48
Frais de réception, déchargement, etc., d'une collection de plantes appartenante à l'État et arrivée du Mexique.	722 49
Remboursement de l'avance faite par lui pour frais de transport d'Anvers à Bruxelles, etc., de la collection des plantes susmentionnées	37 "
Subside en considération de la situation financière et des services rendus dans des circonstances importantes	4,000 "
Secours pour le motif indiqué ci-dessus	200 "
Frais de route et de séjour des voyages qu'il a faits à Bruges, à l'effet de surveiller les travaux que des mouleurs français exécutaient sur différents monuments de cette ville.	252 "
Restauration des objets de sculpture provenant de feu Kessels	209 08
Indemnité pour la surveillance de la construction des bâtisses dans les environs de Bruxelles.	1,500 "
Fournitures faites au Ministère de l'Intérieur de modèles de diplômes pour les armoiries des communes	60 "
Frais d'embarquement d'objets d'histoire naturelle	46 "
TOTAL. fr.	26,760 75

Imputations.	26,760 75
Reste disponible	3,239 25
Allocation	30,000 "